

## Dédé Desjardins refuse d'incriminer ministres, députés ou fonctionnaires

par Louis-Gilles Francoeur

Après avoir déclaré à de nombreuses reprises qu'il "en savait long" et qu'il profiterait de son passage devant la commission Cliche pour montrer sous leur vrai jour les politiciens et les employeurs de la construction, André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction, a affirmé hier sous la foi du serment qu'il n'avait rien à reprocher ni à des ministres

ni aux députés, ni aux fonctionnaires. Retraqué derrière un mur de silence, construit de "peut-être" et de "Je ne m'en souviens pas", celui qu'on a présenté à plusieurs reprises comme le "roi" de la construction et l'un des hommes les plus puissants du Québec s'est montré évasif et fuyant au cours de son témoignage tant attendu devant la commission Cliche.

A peine a-t-il avoué une offre de pot-de-vin de \$100,000 que lui aurait faite un représentant de la compagnie Mannix, en 1973, pour le compte de la Québec Cartier Mining. André Desjardins n'a toutefois pas pu se rappeler le nom de l'intermédiaire qui lui transmettait l'offre. Desjardins a même nié avoir dit à deux journalistes qui l'ont interviewé à Haïti,

au début de décembre 1974, que "s'il devait parler, des patrons et des ministres seraient éclaboussés" et que plusieurs d'entre eux devraient quitter le Québec. Devant l'insistance du procureur Lucien Bouchard, celui qui s'est présenté comme "docteur en tuyauterie" et "plombier" a nié connaître des ministres qui se seraient compromis, contrairement aux déclara-

tions faites aux journalistes. Desjardins dit avoir été mal cité mais n'a pas poursuivi les journaux qui auraient mal rapporté ses propos.

Quant aux représentants patronaux qui auraient tenté de le soudoyer, Desjardins, fidèle à lui-même, a commencé par dire: "Je n'en connais pas pour le moment". Il a ensuite expliqué que des informations supplémentaires devaient lui parvenir au cours des prochains jours sur la tentative de corruption dont il aurait été l'objet en 1972.

Devant l'insistance des commissaires, "Dédé" a rappelé que la Cie Mannix voulait en décembre 1972 faire travailler ses employés 50 heures sans temps supplémentaires. Ayant obtenu gain de cause devant un tribunal d'arbitrage, Desjardins se serait alors vu offrir \$100,000 à condition qu'il oublie cette victoire syndicale qui a coûté plus d'un demi-million à la Québec Cartier Mining. Un certain M. Tonelli l'avait alors rencontré à Sept-Îles en compagnie du président du Conseil provincial, M. Guy Dumoulin. Mais c'est un inconnu accompagnant Tonelli qui aurait fait l'offre aux deux représentants syndicaux.

Par la suite, André Desjardins devait affirmer qu'il n'avait jamais contrôlé Roger Perreault, son prédécesseur à la tête de la FTQ-Construction qui fut nommé par la suite à la Commission de l'industrie de la construction. Il devait toutefois admettre indirectement le contenu d'un en-

Voir page 6: André Desjardins



André Desjardins



Deux pouces d'eau n'allaient pas l'arrêter...



Ce jeune homme au parapluie traverse innocemment la chaussée McGregor, où une conduite d'eau éclata hier après-midi, peu avant l'heure de pointe. Deux pouces d'eau n'allaient pas l'arrêter! Mais le geyser en crachant des tonnes de boue dans la rue avait creusé une tranchée sous le torrent qui faillit bien emporter l'audacieux. Et puis d'ailleurs, il pleuvait déjà hier sur Montréal? (Photo Alain Renaud)

## Le Gaz Métropolitain n'a pas le droit d'exiger un dépôt préalable de ses clients

par Clément Trudel

Le juge Jacques Dugas, de la Cour supérieure, qui vient de décider que la compagnie Gaz Métropolitain Inc. n'a pas le droit d'exiger un dépôt préalable de ses clients: "La défenderesse n'a pas le pouvoir d'exiger de ses usagers un dépôt

préalable. Elle a bien moins le pouvoir de discrimination qu'elle prétend exercer et qu'elle exerce contre la classe pauvre". Le juge Dugas entretient même que ce jugement pourra ensuite "bénéficier à une classe de citoyens — la minorité si-

lencieuse (qui) a aussi ses droits". Le dossier sur lequel devait trancher le juge Dugas a trait à une menace d'interruption du service du gaz à une citoyenne de la rue Bourgeois, Michelle Vigeant, qui avait d'abord refusé à l'été 1973 d'obtem-

pérer à une mise en demeure du Gaz Métropolitain: payer un dépôt préalable de \$35 sinon se voir couper le service dans six jours. En septembre, la compagnie sembla

Voir page 6: Gaz Métropolitain

QUEBEC — Le ministre de l'Immigration veut pousser au bout, du moins en commission parlementaire, l'affaire du chèque de \$1,796 que le chef de l'Opposition aurait touché "illégalement", pour les fins d'une mission officielle en Belgique.

C'est ce que M. Jean Bienvenue, l'accusateur de M. Jacques-Yvan Morin, a fait savoir hier au terme d'une première séance, aussi brève que confuse, ajournée à ce matin par suite de l'absence du chef de l'Opposition.

Avez-vous l'intention de pousser cette affaire au bout? a demandé un reporter au ministre. "Oui, définitivement", répond M. Bienvenue, du moins en commission parlementaire. Ensuite, l'affaire reviendra devant l'Assemblée nationale et il appartiendra aux 110 députés de prendre les décisions qui s'imposent.

Bien plus, le ministre ne voit pas de solution administrative à cette affaire ténébreuse. Aussi, le vérificateur général, M. Gérard Larose, n'est pas au nombre des dix à douze témoins qu'il veut faire entendre devant les députés, à commencer par M. Morin lui-même, ce matin.

En réponse aux avis sollicités par M. Morin et par le président de l'Assemblée, M. Larose a déjà fait savoir que le chef de l'Opposition ne pouvait, en vertu de la loi de la législature, toucher de chèque de dépenses aux fins d'une mission officielle.

Il ajoutait toutefois que si M. Morin avait assisté à la conférence de l'AIPLE, à Bruxelles, à titre de représentant du Parti québécois, cette dépense aurait pu être imputée au budget de recherche du PQ.

De son côté, M. Morin a suggéré la semaine dernière qu'il pourrait être rem-

boursé à même les crédits annuels de l'Assemblée, au programme de la gestion interne et du soutien.

A la suite de ces avis et suggestions, l'on avait cru que l'imbroglio trouverait rapidement une solution d'ordre administratif.

Mais les propos de M. Bienvenue — et l'attitude belliqueuse des députés ministériels qui l'entouraient — laissent voir que l'affaire s'achemine vers un affrontement politique, M. Morin étant libéralement à la merci de la majorité libérale

Voir page 6: L'affaire Morin

### au gré du temps

#### Le temps des hommes

Les météorologues ont pris l'habitude, au lieu de les numéroter par ordre chronologique, de donner des noms féminins par ordre alphabétique aux tempêtes qui fondent des zones de haute pression vers celles de basse pression.

Ainsi les prénoms les plus doux: Agnès, Béatrice, Cécile, Lise ou Marthe sont-ils associés aux furies.

En cette année de la femme, nous proposons que l'on choisisse désormais des noms bien masculins pour différencier les cyclones.

Et lorsque qu'on parlera de la tornade Dédé, de la tourmente Réal ou de l'ouragan Michel Chartrand, on saura ce que parler veut dire.

Louis-Martin TARD

### sommaire

Panama refuse à Canadian Javelin le droit d'exploiter le fabuleux gisement de cuivre du Cerro Colorado... À Montréal, la maison de courtage Bouchard & Co. décide de fermer ses portes.

-- page 15

■ Une grève prive plusieurs hôpitaux de leurs services ambulanciers

■ Choquette refuse de parler pour ne pas contredire Bourassa (Burns)

-- page 3

■ La commission Cliche et le témoin Desjardins: un éditorial de Claude Ryan

■ Les dominos de l'océan Indien: une analyse de Georges Vigny

-- page 4

■ Le Canada et le Comecon sur la liste d'attente de la CEE

-- page 9

## Gérard Pelletier revient à la charge

## Le piège de la souveraineté culturelle

par Michel Roy

M. Gérard Pelletier ne croit pas plus aujourd'hui à la souveraineté culturelle du Québec qu'il n'y croyait l'an dernier, à pareille date, au cours d'un débat qui l'avait opposé au premier ministre, M. Bourassa, et à son ministre des Affaires culturelles, M. Hardy.

Au cours d'un entretien avec LE DEVOIR, le ministre fédéral des Communications s'est longuement expliqué à ce sujet.

"Je ne suis pas plus convaincu aujourd'hui que je l'étais en février 1974 que ces termes-là sont bien choisis. Une fois de plus, c'est le piège des mots et, parfois, quand on tombe dans le piège des mots, on finit par tomber dans le piège des réalités, par donner des entorses à la réalité."

Le ministre veut bien croire les gens qui parlent de souveraineté culturelle, à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement québécois, ne donnent pas un sens absolu à ces mots-là, la souveraineté étant avant tout une notion politique.

"Souveraineté veut dire qu'on exerce un contrôle sur tout ce qui entre, tout ce

qui sort, tout ce qui se fait. Or un Etat, s'il veut intervenir dans l'activité culturelle de ses citoyens, tombe plus ou moins fatalement, à un degré plus ou moins grand,

dans un certain totalitarisme. Je ne suis pas en train d'annoncer l'Apocalypse. Mais l'Etat soviétique, par exemple, est souverain et exerce sa souveraineté sur le goût de ses citoyens. On dit: c'est le droit de l'Etat d'imposer le réalisme soviétique."

Ce n'est certainement pas à cette souveraineté-là que l'on veut faire référence au Québec, estime M. Pelletier qui ajoute: "Alors, je me demande pourquoi on emploie ce terme-là, parce qu'il fait peur un peu. C'est une notion qui, appliquée à la lecture, n'a pas de sens. Quel est le pays qui a la souveraineté culturelle ou qui parle de cela? Moi, je n'en connais pas d'autre que le Québec à l'heure actuelle. Les Français ne parlent pas de leur souveraineté culturelle!"

En février 1974, quatre mois après les élections générales au Québec, la souveraineté culturelle était encore perçue par plusieurs comme une rampe de lancement ou un slogan électoral. Mais, depuis, le slogan est devenu une dimension de la politique de M. Bourassa. Que pense M. Pelletier du chemin parcouru depuis un

an?

"Qu'est-ce qu'on a fait vers la souveraineté culturelle? J'ai beaucoup de mal à le discerner!"

Et le bill 22, dont M. Bourassa a dit qu'il était l'un des éléments fondamentaux de sa souveraineté culturelle?

"Ce n'est pas la souveraineté culturelle! C'est la souveraineté constitutionnelle, ça! Le Québec a toujours eu le droit de faire cette législation. L'an dernier, dans mon discours à la Chambre de commerce de Montréal (le 19 février 1974), j'ai fortement encouragé le Québec à légiférer dans ce sens. A ce sujet, essayons d'imaginer qu'avec un minimum de bon sens et de confiance en soi, un gouvernement québécois aurait décidé vers 1900 qu'au Québec nul n'accéderait à l'enseignement secondaire sans avoir un diplôme de français. Aurait-on eu besoin du bill 22 en 1974? Je ne le crois pas."

"Car, dans un pays où l'on essaie d'établir des équilibres (régionaux, économiques, sociaux, etc.) il y a aussi un équilibre linguistique à établir. Quand M. Bourassa dit qu'il a exercé sa souveraineté en légiférant dans le domaine des langues, il a raison. C'est dans le domaine de ses pouvoirs. Il a fait une législation qui a des

Voir page 6: Gérard Pelletier



## Elijah Muhammad, "prophète" des Musulmans noirs, est mort à 77 ans

CHICAGO (AFP) — Elijah Muhammad, fondateur de la secte des Musulmans noirs, est mort hier, à l'âge de 77 ans à Chicago, a annoncé un porte-parole de l'hôpital "Mercy" de cette ville.

Prônant la suprématie raciale de ses frères de race noire, Elijah Muhammad avait à l'origine déclaré la guerre universelle aux Blancs, à la religion chrétienne et à l'intégration raciale. L'audience de celui qui se présentait comme le "Messager d'Allah" atteignait, estime-t-on, près de six cent mille personnes. La secte elle-même compte, selon des estimations variant selon les sources, une centaine de milliers de membres.

Le "prophète" de son nom d'origine Elijah Poole, a succombé à une défaillance cardiaque hier matin, a précisé le porte-parole de l'hôpital. Il avait été hospitalisé le 29 janvier dernier.

Les adeptes de la secte abandonnant, en épousant les thèses des Musulmans noirs, leurs patronymes chrétiens. L'un des plus célèbres "Black Muslims" est le boxeur Cassius Clay, qui en se convertissant à cette religion, a pris le nom de Muhammad Ali.

Rarement dans l'histoire des mouvements noirs aux États-Unis un homme aura eu autant d'influence qu'Elijah Muhammad.

Fils de deux anciens esclaves, Wali et Mary Poole, il était né en 1897, dans une petite métairie, partie d'une grande plantation de coton, dans les environs de Sandersville en Georgie. Ses parents, qui avaient douze autres enfants, y subsistaient maigrement, comme tous les noirs du Sud profond, et des neuf ans, Elijah commence à travailler dans les champs. Il en garde un souvenir:

"J'ai vu assez de la brutalité de l'homme blanc pour que cela dure 26,000 ans".

A seize ans, il quitte la petite métairie pour commencer une vie de vagabondage à travers les États-Unis, travaillant ici et là, notamment dans les équipes de réparation des voies ferrées. Cette existence errante dure jusqu'en 1923, année pendant laquelle, désormais marié, il s'installe à Detroit où il travaille dans les ateliers de montage de Chevrolet.

Rien dans cette existence de manoeuvre-vagabond, typique de celle de bien des Noirs qui cherchaient à quitter le Sud, ne le prédestinait à un rôle spirituel, sauf peut-être le fait que son père, l'ancien esclave, était déjà un précurseur baptiste. C'est pourtant à Detroit qu'il découvre sa vocation, en 1930, en la personne d'un marchand ambulant, nommé Wali Farrad ou W.D. Fard. Ce dernier, qui s'affirmait originaire de La Mecque, prêchait aussi une sorte de nouveau Coran demandant aux Noirs de se débarrasser de la férule des "démons aux yeux bleus". "Il n'a pas eu à me dire qu'il était Allah, dira plus tard Elijah. Je le connaissais déjà quand je l'ai rencontré pour la première fois. Je l'ai reconnu".

Farrad-Allah disparaît mystérieusement en 1934 et Elijah, après avoir adopté le nom de Muhammad, annonce que le "maître" l'a désigné comme son "prophète". Plusieurs disciples de Farrad refusent toutefois de croire à cette désignation divine et le prophète est en fait obligé de s'enfuir d'abord sur la côte Est puis à Chicago qui deviendra vite le quartier général de "la nation de l'Islam".

Jusqu'à la guerre, le "prophète" reste pratiquement inconnu des grandes masses, même noires, mais tresse patiemment la trame de son organisation et prêche son nouveau Coran. En 1942, il est accusé de sédition pour avoir demandé aux Noirs de ne pas servir dans l'armée. Il est acquitté de cette charge mais condamné pour avoir refusé lui-même de servir. Il avait pourtant à l'époque 45 ans et n'était pas mobilisable.

Son emprisonnement pendant plus de quatre ans le transforme en martyr auprès de ses fidèles et accroît considérablement son audience. Quand il sort de prison en 1946, il est devenu le chef incontesté des Musulmans noirs. Ce qu'il prêche n'est pas tant la rébel-



Elijah Muhammad

lion directe contre les Blancs que le droit à la liberté et la création sur le territoire américain d'un Etat noir indépendant. Pour lui, les Noirs sont le peuple choisi par Dieu "car il est écrit que Dieu choisira ceux qui ont été rejetés et méprisés".

Le mouvement se développe mais ce n'est en fait qu'au début des années 1960, après la nomination de Malcolm X comme adjoint d'Elijah, qu'il surgit tout d'un coup au premier plan de la scène politico-sociale américaine. La parole que prêche Malcolm est beaucoup plus violente que celle du "Messager", pour lui, la violence blanche doit être contrée ouvertement par la violence noire.

Grâce à cette violence, à ses incontestables talents d'orateur et à l'appel qu'il exerce sur les foules, Malcolm X attire vers les Musulmans noirs nombre de nouveaux disciples. Mais sa rupture avec Elijah puis son assassinat en 1965 plongent le mouvement dans une crise grave. Bien des jeunes militants, dont Malcolm X était l'idole, quittent le mouvement et s'orientent ouvertement vers la violence. En dépit des dénégations du "Prophète", ils soupçonnent ce dernier d'avoir trempé dans le meurtre.

Mais patient et obstiné, à l'abri dans sa grande maison de Chicago, Elijah Muhammad, dont les apparitions en public sont de moins en moins fréquentes car il souffre d'asthme, poursuit son oeuvre. La conversion de personnalités telles que le boxeur Cassius Clay, devenu Muhammad Ali, ou du basketteur Lew Alcindor, devenu Karim Abdul Jabbar, redonne à la "nation de l'Islam" un lustre qu'elle était en train de perdre. Les rangs des Musulmans noirs qui tendaient à diminuer à la fin des années 1960 augmentent à nouveau et sont estimés à environ 100,000 personnes, sans compter quelques centaines de milliers de sympathisants. Les mosquées, écoles, fermes et entreprises diverses que possède le mouvement représentent plusieurs millions de dollars.

L'audience des Musulmans noirs est due en partie au mystère qui entoure leur chef qui, petit, chétif et la voix cassée par la bronchite, vivait de plus en plus une existence de reclus, et en partie à la discipline et au calme dont font preuve les adeptes de la secte. Le temps de la violence prêche par Malcolm X est passé et les Musulmans noirs mènent pour la plupart une existence austère, obéissant scrupuleusement à la loi (l'insoumission est un droit mais pas une obligation) en attendant la défaite de l'homme blanc prévue d'ici dix ans.

Elijah Muhammad ne laisse pas d'héritier désigné. Sa succession pourrait donner lieu à des luttes intestines qui risquent d'affaiblir le mouvement. Rien ne dit en outre que son successeur aura sur les Musulmans noirs l'ascendant qu'exerçait le "Messager" dont la force principale était peut-être la certitude qu'il avait de la source divine de sa mission.

expliquer aux hommes d'affaires que l'ère du folklore agricole était révolue et que la révolution technologique avait propulsé l'agriculteur québécois à l'ère des ordinateurs.

Les capitaux nécessaires pour se lancer en agriculture touchent maintenant les \$100,000... et la gestion de cette importante capitalisation demande à l'agriculteur d'être à la fois un financier, un administrateur, un marchand et un ouvrier spécialisé, de dire M. Couture. Lui-même à la tête d'une ferme d'élevage de bovins charollais où les investissements approchent le million de dollars, le président de l'UPA s'est plu à dissiper la vision par trop bucolique qu'entretiennent certains urbains autour de la profession agricole.

Le problème agricole, et surtout la pénurie de l'agriculture québécoise, doit se poser selon des critères de rentabilité qui n'échapperont pas à un auditeur d'hommes d'affaires, comme vous d'expliquer M. Couture. "Desormais, dit-il, l'argent que nous investissons sur la ferme nous rapportera autant que s'il était placé

## tribunaux

# La Cour ordonne à la GRC de rattraper un bateau en fuite

Agissant d'urgence sur une requête verbale du propriétaire du navire "Atlantean I" (devenu "The Answer of Panama"), un juge de la Cour fédérale du Canada vient d'émettre une ordonnance d'expulsion du capitaine Brian Erb et de toutes les personnes se trouvant à bord de ce navire, qui a quitté Québec dimanche matin sans autorisation des douanes, ni du port, ni du pilotage.

Le juge Allison A. M. Walsh ordonne aussi la GRC et à la Garde côtière de faire le nécessaire pour intercepter le navire en fuite, le faire touer au port de Québec, et

y procéder à l'expulsion du capitaine et des quelque 20 membres d'équipage.

Adjudé le 20 février au prix de \$28,500, le navire passait à la Osborn Refrigeration Sales and Services Inc. et au requérant, Paul-Emile Caron.

Ce dernier alléguait devant la Cour que le navire qu'il vient d'acquérir n'est pas en état de navigabilité et que la vie de huit femmes à bord serait en danger, puisque "The Answer of Panama" ne peut pas naviguer dans les glaces et qu'il ne se trouve pas d'équipement de sauvetage à bord.

## Mme Prieur est invitée à se défendre d'un outrage

Pour ne pas s'être conformée à l'article 50 du Code civil, alors qu'elle était assignée comme témoin en Cour supérieure, Mme Laurette Prieur, de Saint-Laurent, devra expliquer le 5 mars au juge Raymond F. Hennen pourquoi elle ne serait pas condamnée pour outrage au tribunal.

"Les dépositaires de l'un et de l'autre des registres sont tenus d'en délivrer, à toute personne qui le requiert, des extraits qui, étant par eux certifiés et signés, sont authentiques", précise l'article.

Mme Prieur aurait du apporter à la Cour, le 15 janvier, les procès-verbaux

véritables de la Corporation Markwell International, comme le demandait M. Gaétan Picard, dans une cause qui l'oppose à M. Maurice Daviau.

Or, constate le juge, Mme Prieur, sur les conseils de son avocat, n'aurait pas donné de réponse satisfaisante, elle aurait même refusé que soient prises des photocopies des livres (incomplets) de Markwell International, depuis sa fondation, en août 1972.

L'outrage au tribunal est punissable d'un plus \$5,000 d'amende ou d'un an au moins d'emprisonnement.

## "Campagne d'auto-financement" du RCM: objectif, \$132,000

Afin de "pouvoir disposer de certaines ressources minimales" pour remplir efficacement son rôle d'opposition, le Rassemblement des citoyens de Montréal a lancé hier sa campagne de financement.

L'objectif de cette campagne: recueillir \$132,000 afin de pouvoir doter le parti de services de recherches, de secrétariat et d'organisation, et ainsi compenser pour les ressources matérielles que le système politique municipal ne prévoit pas pour les partis politiques.

Ironisant la formule mise de l'avant par le maire Drapeau pour les Jeux olympiques, le RCM a appelé cette souscription publique "Campagne d'auto-financement". Lancée officiellement hier après-midi par la présidence du parti, Mlle Léa Cousineau, elle se terminera le 16 mars.

A cette occasion, celle-ci a rappelé que la victoire électorale du 10 novembre der-

nier ne constituait qu'un départ au travail du RCM, et, dit-elle, "d'une certaine façon, c'est aujourd'hui que le travail commence si nous voulons faire avancer nos objectifs politiques à long terme".

Ces objectifs, Mlle Cousineau les définit comme étant un travail militant de lutte et d'implantation dans chacun des quartiers, un travail d'information et de sensibilisation des Montréalais aux enjeux et aux intérêts qui sous-tendent toutes les décisions prises à l'hôtel de ville et à la CUM. Ce sont autant les conseillers municipaux que les membres du RCM qui doivent assurer en pratique la réalisation de ces objectifs, et la campagne de financement sera essentiellement en tant qu'outil.

Les fonds que le RCM espère recueillir par cette campagne de souscription publique seront partagés entre les associations de district et l'organisation centrale du parti. Celle-ci recevra en principe \$80,000,

L'un des motifs retenus par le juge pour faire droit à la requête de Caron est que de nombreuses infractions ont été commises contre les règlements canadiens sur la sécurité et que le capitaine Erb est bien au courant de chacune d'elles.

Le cargo en fuite a été localisé hier à 310 milles en aval de Québec, annonce la radio maritime.

Le bâtiment n'est pas en état de navigabilité, ne possède pas de permis de naviguer, l'un de ses deux générateurs ne fonctionne pas, l'autre plutôt mal, et il se dirige sur les glaces qui entourent l'île d'Anticosti, alors qu'il n'est pas armé pour la navigation d'hiver.

On doute que le navire puisse franchir les glaces. Il ne saurait même accoster à Set-les, dont les rives sont gelées jusqu'à douze milles au large. Un porte-parole du ministère des Transports du Nouveau-Brunswick est convaincu que le bâtiment ne pourra se frayer un chemin dans le golfe.

Cependant, le nouveau propriétaire, un habitant de Louiseville, se demande pourquoi la GRC n'a toujours pas intercepté le navire. Un porte-parole de la police fédérale a expliqué que le délit relève de la Sûreté du Québec. Pourtant, le "Answer of Panama" aurait clairement transgressé les lois de la douane et de la navigation, deux compétences fédérales. Et le navire était toujours sous la garde de la Cour fédérale puisque son nouveau propriétaire n'avait encore pu en prendre possession.

et les associations se partageront \$52,000.

Le RCM entend faire servir ces sommes, au niveau central, à l'engagement de six permanents, dont deux chercheurs, deux animateurs-organiseurs, et deux secrétaires. Ces permanents seront autant au service des conseillers municipaux que des militants du parti.

Le travail d'organisation de cette campagne de financement est déjà en branle depuis un certain temps. Le RCM entend solliciter autant les individus que certains groupes sociaux, entre autres les syndicats qui ont participé à la fondation du parti. Le RCM a déjà eu à faire face à des difficultés financières par le passé et le public a toujours répondu à notre appel, a affirmé Mlle Cousineau tout en ajoutant qu'elle espérait qu'il en serait ainsi encore une fois. Pour la campagne électorale, le RCM avait recueilli une somme totale de \$75,000.

au Montreal Trust par le Parti libéral.

Devant la Cour supérieure du Québec, Normand-C. Gagnon avait déclaré en septembre 1972 qu'il avait reçu du notaire Landes la somme de \$50,000 en règlement complet et final de l'action qu'il venait de lui intenter.

Devant la commission Cliche, il y a deux semaines, l'ex-secrétaire particulier de Pierre Laporte, René Gagnon, avait af-

firmé qu'à son avis, la somme de \$50,000 avait pu être remboursée par M. Paul Desrochers, conseiller du premier ministre, M. Bourassa.

Devant la commission Cliche hier soir et ce matin, le notaire Landes devait être accompagné de Me Pierre Lapointe, qui l'avait représenté dans ses négociations avec M. Normand-C. Gagnon.

## ÉDUCATION

### Les professeurs de l'UdM dans la FAPUQ

Les professeurs de l'Université de Montréal ont changé de mode d'association, sans changer de nid. Formés en syndicat, le SGPUM, qui attend son accréditation demandée en avril 1974, ils ont décidé majoritairement de s'affilier à la Fédération des associations de professeurs d'universités du Québec (FAPUQ) à laquelle leur défunte association professionnelle, l'APUM, appartenait déjà.

Le Conseil général du SGPUM avait recommandé à ses commettants de s'affilier à une centrale, quelle qu'elle soit, et des 266 votants de mercredi dernier, 220 ont adopté cette thèse, 79 pour cent d'entre eux préférant la FAPUQ à la CSN (17 pour cent) ou à la CEQ (trois pour cent).

La FAPUQ compte donc désormais dans ses rangs, outre les professeurs de l'Université de Montréal, ceux de l'Université de Sherbrooke, de Concordia, de McGill, et de Bishop. Et elle espère fortement rallier le Syndicat des professeurs de l'Université Laval (SPUL) où le vote d'affiliation aura lieu au cours de la première semaine de mars.

Le récent mouvement de syndicalisation des professeurs du secteur universitaire donne lieu à une guerre d'allégeance fort élogieuse entre la CEQ, la Fédération nationale des enseignants du Québec (FNEQ-CSN) et la FAPUQ. La FNEQ et la CEQ se disputent surtout les constituantes de l'Université du Québec. La FNEQ est présente à l'UQAM et a récemment ravi l'UQ à Trois-Rivières aux organisateurs syndicaux de la CEQ qui est déjà implantée à l'UQ à Chicoutimi, à l'Institut national de la recherche scientifique (INRS), et à la Direction des études universitaires dans l'ouest (DEUOQ).

### Les règlements de la loi 22 mécontentent les anglo-catholiques

"Le gouvernement du Québec est entièrement responsable du chaos et de la confusion actuels dans le domaine de l'éducation." Telle est la réaction de treize comités d'écoles catholiques anglaises du nord de Montréal aux récentes déclarations de M. François Cloutier qui renouait la semaine dernière à l'administration obligatoire des tests d'aptitudes linguistiques afférents à la loi 22.

Rien d'étonnant à cette démarche de M. Cloutier, se disent les anglo-catholiques, puisqu'une bonne partie de cette législation est tout simplement "inapplicable". Les treize comités de ces écoles, fréquentées par 7,500 élèves à Laval, Duvernay, Mille-Isles et Deux-Montagnes, annexent à leur déclaration un mémoire concernant les règlements de la loi 22, actuellement soumis à une consultation publique.

Il s'agit d'un sort à la majorité des 21 règlements, puisque de toute façon, ils déplorent "avec véhémence l'abrogation du droit fondamental des parents de choisir le genre d'enseignement qu'ils souhaitent".

Il s'en prennent surtout au procédé de nomination du Comité de surveillance, à la validité des tests et à leur insuffisance, au caractère final de la décision du ministre en cas d'appel, aux pouvoirs "discrets" que s'arroge ce dernier.

Enfin les comités d'école font monter du plus grand scepticisme à l'égard du "Plan de développement de l'enseignement des langues" et de sa capacité réelle à assurer un bon enseignement de la langue seconde. Et ils en veulent au ministère de son attitude de

## capsules

### "Coco" Mercier avoue un viol après six ans

● Jacques "Coco" Mercier a plaidé coupable hier à une accusation de viol, devant le juge Melvin Rothman, de la Cour du Banc de la Reine. Cette affaire remonte à six ans environ. Un premier procès avait mené à la condamnation de Mercier qui obtint un deuxième procès ordonné par la Cour d'appel du Québec, à cause de gestes posés par un procureur de la Couronne, lequel s'était rendu dans la salle de délibération des jurés pour y effacer certains inscriptions au tableau.

Ce deuxième procès devait s'instruire prochainement mais Mercier a choisi de plaider coupable. La sentence sera prononcée vendredi. La femme de Mercier, Huguette, a aussi plaidé coupable hier à une accusation réduite de voies de faits, pour le même incident qui s'était déroulé dans un repaire de motards, à l'est de Montréal.

Le même Coco Mercier a été acquitté par le jury, il y a 15 jours, d'une accusation de tentative de meurtre (des coups de feu avaient été tirés dans un restaurant contre des motards que l'on disait "rivaux" du groupe de Mercier).

● La Cour supérieure vient de maintenir le bien-fondé d'une décision d'enquête en faveur de Camille Fournier, congédié présumément pour activités syndicales (juillet 1973) par une firme de Longueuil, Unipar Inc.

Le juge Maurice Archambault refuse en effet le bref d'évacuation demandé par Unipar et confirme la décision du commissaire-enquêteur M. A. Galipeau, sentence qui avait déjà été confirmée par le Tribunal du travail présidé par le juge Jean-Paul Geoffroy. Fournier a droit à une indemnité de \$4,240.80.

● L'ingratitude peut provoquer la révocation de certaines donations (articles 811 et 813 du Code civil). Dispositions dont se prévaut Michael Segal pour récupérer de son ex-gendre, Hyman Hass, des montants qu'en des jours meilleurs il lui avait consentis. La question était de savoir si Segal avait fourni à Hass des "actions" ou de l'argent. La longue décision de la Cour d'appel tranche en faveur de l'option "argent" — les actions auraient valu peut-être \$243,900 mais le juge Rinfret casse un premier jugement (Cour supérieure, 30 janv. 1973). L'ex-gendre Hass devra payer \$5,000 à son ex-beau-père et c'est le beau-père qui paiera les dépenses comme s'il s'agissait d'une action de \$239,000.

Les donations de Segal à Hass avaient été faites en 1958 et 1968.

● Camille Boutin possédait des actions dans une compagnie dont la seule propriété était un immeuble de Sept-Îles. A compter de 1967 toutefois, ces actions devenaient sans valeur puisque la propriété, après des avaries par un incendie, passait en d'autres mains. Or Boutin en appelait d'un jugement de la Cour supérieure (1972) le condamnant à payer \$10,000 à son ex-partenaire de Sept-Îles Vallier Gagné, en vertu d'un contrat signé en 1963.

La clé de la solution, pour le juge Brossard et ses collègues Kaufman et Dube, réside dans "l'obligation alternative" (art. 1093 du Code civil) et ss.) en vertu de laquelle on ne saurait forcer un créancier à accepter l'une ou l'autre de choses pécuniaires en acquittement de dû.



par Lise Bissonnette

"méfiance et de soupçon" à l'égard de la pratique très légitime des classes parallèles qu'on préfère dans ce mémoire baptiser "classes avec tuteur pour les pré-scolaires."

### Les commissions parleront pour elles-mêmes

Les commissions scolaires du Québec joueront leurs propres cartes lors des prochaines négociations dans le secteur public et ce ne sera ni celles du gouvernement ni celles des syndicats. C'est ce que laisse entendre la position que faisait connaître hier M. Hubert Lavigne, président de la Fédération des commissions scolaires du Québec. Les conventions collectives ne doivent plus, selon lui, "servir de formule de contrôle pour le ministère de l'Éducation ni de moyen de politisation pour quelque groupe que ce soit." Les deux derniers exercices de négociations dans le secteur de l'enseignement auraient ainsi été conçus comme de rapports de force, négligeant l'objectif principal qui est "le maintien du climat favorable à l'exercice professionnel de l'acte éducatif et à la gestion efficace des écoles."

La Fédération ne sera surtout pas inconditionnelle à l'égard de la partie gouvernementale, avertit son président puisqu'elle s'appuie "à des parlers fermes, même à l'intérieur de la partie patronale, pour que tant les ressources humaines que les ressources financières disponibles soient utilisées au maximum pour le bien de l'enfant".

On sait que par la loi 95, qui définit le cadre des négociations dans le secteur public et parapublic, la FCSQ est désignée comme l'un des plus importants membres de la partie patronale face aux enseignants.

## L'UPA veut la reconnaissance du juste revenu pour l'agriculteur

par Michel Guénard

C'est ce matin que les dirigeants de l'Union des producteurs agricoles (UPA) rencontrent le ministre de l'Agriculture, M. Normand Toupin, afin d'étaler au grand jour les nombreux griefs que la profession agricole entretient à l'égard de la récente décision de la Régie des marchés agricoles sur le prix du lait. L'ordonnance de la Régie a porté à un seuil de \$12.21 les cent livres de lait (51 cents la pinte à compter du 1er mars) soit un écart de \$1.18 entre le nouveau prix affiché et les demandes des producteurs laitiers.

Selon le président de l'UPA, M. Paul Couture, ce prix consenti aux producteurs laitiers respecte le coût des intrants mais fait peu de cas du revenu réel des agriculteurs. "Il équivaut en pratique à un salaire de \$3.15 l'heure alors que nous croyons qu'un producteur laitier devrait bénéficier d'une rémunération horaire de \$4.92" dit M. Couture au groupe de journalistes qui l'interviewaient à la suite de l'exposé qu'il a fait hier devant les membres de la Chambre de commerce de Montréal.

Le président de l'UPA devait d'ailleurs

expliquer aux hommes d'affaires que l'ère du folklore agricole était révolue et que la révolution technologique avait propulsé l'agriculteur québécois à l'ère des ordinateurs.

Les capitaux nécessaires pour se lancer en agriculture touchent maintenant les \$100,000... et la gestion de cette importante capitalisation demande à l'agriculteur d'être à la fois un financier, un administrateur, un marchand et un ouvrier spécialisé, de dire M. Couture. Lui-même à la tête d'une ferme d'élevage de bovins charollais où les investissements approchent le million de dollars, le président de l'UPA s'est plu à dissiper la vision par trop bucolique qu'entretiennent certains urbains autour de la profession agricole.

Le problème agricole, et surtout la pénurie de l'agriculture québécoise, doit se poser selon des critères de rentabilité qui n'échapperont pas à un auditeur d'hommes d'affaires, comme vous d'expliquer M. Couture. "Desormais, dit-il, l'argent que nous investissons sur la ferme nous rapportera autant que s'il était placé

ailleurs ou alors nous irons le faire fructifier dans des secteurs plus rentables."

Si dans un premier temps, l'UPA a structuré la classe agricole à l'intérieur de fédérations spécialisées où les producteurs pouvaient se libérer de la tutelle des intermédiaires et mieux agencer l'offre des denrées alimentaires à la demande du marché, il devient évident que la seconde offensive du syndicalisme agricole portera sur la reconnaissance d'un "juste revenu pour l'agriculteur".

"Dans vos entreprises, devait analyser M. Couture, le profit se prend après les salaires du président, des gestionnaires et des employés. Il est tout aussi normal que dans une agriculture industrialisée, on comptabilise au chapitre des coûts de production la rémunération du financement, de la gestion et de la main-d'oeuvre."

L'ère de la ferme où tous les membres de la famille travaillaient bénévolement est terminée et le président de l'UPA croit qu'en cette année de la femme les instances gouvernementales devraient en être les premières conscientes.

## Une grève prive plusieurs hôpitaux de leurs services ambulanciers

par François Barbeau

Trois compagnies de services ambulanciers de Montréal ont été frappées hier par un arrêt de travail, privant ainsi plusieurs hôpitaux de leurs services de transport, qui devront être assurés par les ambulances de la police et par les autres compagnies d'ambulance de Montréal.

Le personnel de ces trois compagnies, Lafleur, Trudeau et Royal, a débrayé hier matin pour donner plus de poids à ses demandes salariales. Les ambulanciers et leurs aides touchent à l'heure actuelle le salaire minimum (\$2.50). Ils demandent cinq dollars de l'heure.

Six ambulances sont ainsi paralysées à

la compagnie Lafleur, de LaSalle. A la compagnie Royal, neuf ambulances sont paralysées et quatre autres à la compagnie Trudeau.

Parmi les hôpitaux que desservent normalement ces services ambulanciers, on compte le Montreal General Hospital, le Royal Victoria dans le centre ville, et l'hôpital Bellechasse, la Villa Medica, Marie-Clarac, etc.

Devant cette situation, le service de police de la CUM a demandé la collaboration des membres de l'Association québécoise des techniciens médicaux d'urgence, qui regroupent 150 personnes environ, pour assurer les transports ambulanciers vers le Montreal General et le Royal Victoria.

Cette association n'a que deux ambulances à mettre en service, véhicules qui appartiennent à ses membres. Devant le gravité de la situation, elle a dressé un télégramme au ministre des Affaires sociales, M. Claude Forget, le priant instamment de créer une société publique ou une compagnie sans but lucratif qui aurait comme fonction d'assurer les services ambulanciers dans Montréal.

L'entreprise privée, soutient l'Association auprès de M. Forget, est incapable d'assurer un service adéquat, comme le prouvent d'ailleurs les événements d'hier.

Ce n'est pas la première fois que l'Association se fait entendre auprès de M. Forget pour insister sur l'importance d'un service public d'ambulance dans la région métropolitaine.

Des deux ambulances que l'Association a pu mettre en service hier, une seule est équipée, pour les patients nécessitant des soins intensifs. L'autre, comme les ambulances de police, n'est équipée que pour le transport ambulancier.

## L'apesanteur ouvre des voies à l'étude du vieillissement et de la réadaptation

de notre envoyé spécial, Gilles Provost

"Les problèmes rencontrés par les astronautes pour s'adapter à l'apesanteur puis à leur retour sur terre permettent maintenant aux chercheurs d'entrevoir des voies inédites pour l'étude du vieillissement ou de la réadaptation", a déclaré hier un spécialiste en médecine spatiale de Montréal, en marge du congrès annuel de l'Association canadienne des chercheurs scientifiques (ACRS).

Même si le lien entre l'adaptation à l'apesanteur et le vieillissement n'est pas évident à première vue il faut comprendre que l'homme perd constamment des cellules nerveuses et qu'il commence à souffrir du vieillissement lorsque son cerveau n'est plus capable de modifier ses circuits internes pour corriger les défaillances inévitables. Or, la médecine spatiale a justement fait découvrir les remarquables possibilités d'adaptation du cerveau humain, déclarait hier M. Geoffrey Melville Jones, directeur du Centre de recherche médical sur l'aviation de l'université McGill.

"En effet il est clair que l'apesanteur oblige les astronautes à modifier tous les réflexes acquis dans la première enfance

en quelques jours à peine", a déclaré M. Jones. De plus ces changements laborieux impliquent des modifications physiques dans l'organisation interne du cerveau; il faut ensuite autant de temps pour se réadapter à la pesanteur qu'il en a fallu pour s'adapter aux conditions spatiales.

Même si la NASA n'a pas insisté sur cet aspect, a dit M. Jones, on sait que certains astronautes étaient incapables de coordonner leurs mouvements pour marcher correctement lors de leur retour sur terre. Leurs nouveaux réflexes n'étaient pas adaptés aux conditions terrestres.

Pour illustrer son point de vue, M. Jones a signalé que l'être humain possède un grand nombre de réactions automatiques qui lui permettent de vivre normalement dans son environnement.

Par exemple, si on aveugle un individu et qu'on le laisse tomber sans avertissement d'une hauteur de un à trois pieds, la sensation de chute perçue par le système vestibulaire de ses oreilles va déclencher des mouvements nécessaires pour qu'il se relève en souplesse.

Par contre si on le laisse tomber d'une hauteur d'à peine deux pouces il risque de

se blesser sérieusement à la cheville et à la colonne vertébrale parce que le réflexe n'aura pas eu le temps de jouer. Le choc se produira donc avant que l'organisme ne s'y soit préparé.

De telles expériences menées à McGill indiquent que les programmes automatiques inconscients de l'être humain ont deux composantes: d'abord un programme pour commander le mouvement désiré et, deuxièmement, une prévision des effets et des sensations probables. Si l'effet prévu se produit le message sera effacé avant même de parvenir au cerveau. Par contre, si le geste ne produit pas la conséquence anticipée, le cerveau sera automatiquement mis en alerte parce que les sensations provenant du membre impliqué ne seront plus efficaces.

Pour mesurer plus à fond la faculté humaine d'adapter ces circuits réflexes automatiques, l'équipe du docteur Jones a organisé des expériences pendant lesquelles on dotait des volontaires de lunettes qui déformaient la vision, intervertissant la gauche et la droite mais sans rien changer dans le plan vertical.

Comme les astronautes dans l'espace,

ces volontaires ont dû s'habituer à la situation pendant deux semaines, après quoi ils étaient aussi à l'aise qu'avant de porter ces lunettes. Pourtant, il leur fallait encore deux autres semaines pour se réadapter à l'absence de lunettes par la suite. Là encore, le cerveau avait modifié ses circuits nerveux pour coordonner les réflexes avec images déformées transmises par les yeux.

Cette adaptation est extrêmement spécifique puisque le cerveau n'a modifié que les réactions essentielles. Par exemple, il n'a pas touché aux autres mécanismes qui auraient amené le sujet à intervertir le haut et le bas. Aux yeux du docteur Jones, cela explique pourquoi les astronautes qui se sont entraînés longtemps à résister au vertige et au mal de mer ont eu autant de difficultés que les autres à s'adapter à l'apesanteur; les modifications nerveuses nécessaires n'étaient pas les mêmes!

Présentement l'équipe du docteur Jones s'intéresse justement à ces modifications nerveuses. Il semble que les stimuli des yeux viennent corriger les réactions automatiques provenant du système vestibulaire (sens de l'équilibre) par l'intermédiaire d'une modification au niveau du cerveau.

M. Jones croit que des recherches plus approfondies dans ce domaine pourraient permettre de comprendre mieux les phénomènes d'adaptation perpétuelle qui se produisent dans le cerveau. Si on pouvait ensuite améliorer ces mécanismes, il y aurait des applications immédiates dans le domaine du vieillissement et de la réadaptation à la suite des accidents.

Il deviendrait peut-être même possible d'appliquer un jour de telles connaissances à l'étude des relations humaines et des mécanismes d'adaptation nécessaires dans une société en changement rapide, a-t-il dit.

Hier soir, le ministère d'Etat aux sciences et à la technologie ainsi que les compagnies Ortho et Bell-Northern ont décerné chacun un prix de \$1,000 aux lauréats des concours annuels de journalisme scientifique administrés par l'ACRS. Le prix Ortho de journalisme

Voir page 6: L'apesanteur



Avant l'ouverture officielle du 38e salon culinaire, hier, à l'hôtel Windsor, les juges ont, pendant plus de deux heures, examiné près de 300 pièces en vue de déterminer trophées et mentions. Cette magnifique pièce montée a retenu l'attention du jury qui n'a pas eu la tâche facile devant l'excellence de plusieurs présentations. Le grand public est admis gratuitement au salon aujourd'hui, toute la journée, entre 10 et 22 heures. La cérémonie d'ouverture a été rehaussée par la présence d'une autorité internationale de l'art du bien boire et du bien manger, Mme Odette Kahl, editrice de la revue "Cuisine et Vins de France", de Paris. (Photo Alain Renaud)

Robert Burns

## Choquette refuse de parler pour ne pas contredire Bourassa

par Gérald LeBlanc

QUEBEC — Selon M. Robert Burns, le refus de M. Jérôme Choquette de confirmer la version de son chef équivaut à un désaveu des propos de M. Robert Bourassa dans l'affaire Joyal.

C'est au milieu des attaques partisans fustigeant hier à la commission parlementaire saisie de l'affaire Morin, que le leader parlementaire du Parti québécois a tiré ses conclusions du mutisme de M. Choquette.

"Comme il y a des premiers ministres qui peuvent dire quelque chose en conférence de presse et leur ministre de la Justice les contredit en refusant de l'appuyer. C'est le cas Joyal!"

M. Burns a ajouté ensuite, au cours d'une entrevue téléphonique, qu'il était devenu manifeste que M. Choquette refusait de parler pour ne pas contredire son chef, M. Robert Bourassa.

Au cours d'une conférence de presse

donnée jeudi dernier, M. Bourassa soutenait en effet que "ni lui, ni M. Choquette" n'avaient été mis au courant des enregistrements téléphoniques utilisés par la Commission Cliche pour démontrer que Paul Joyal avait versé un pot-de-vin de \$2,000 à M. René Gagnon en vue d'obtenir son poste de commissaire au Salaire minimum.

M. Choquette refuse toujours de confirmer ou d'infirmer cette affirmation de M. Bourassa qui est, par ailleurs, contredit par la version que les forces policières laissent filtrer dans les journaux depuis quelques jours.

De son côté, M. Burns prétend que M. Choquette lui-même a déjà affirmé le contraire, au cours d'une conférence de presse donnée devant les caméras de Télé-Métropole le 19 août 1973.

"D'abord, affirmait alors M. Choquette, M. Gagnon n'est pas sous sa responsabilité administrative (il était alors chef de cabinet de M. Jean Bienvenue) et les informations que je possédais, au fur et à mesure, j'ai mises le premier ministre en garde. A diverses occasions, je l'ai prévenu du développement de ces enquêtes. Je l'ai informé."

M. Choquette parlait alors de l'affaire Laporte mais M. Burns souligne que c'est le même René Gagnon qu'on retrouve impliqué dans l'affaire du pot-de-vin versé par M. Joyal.

Le leader péquiste conclut que les enregistrements utilisés par la Commission Cliche pour confondre Gagnon et Joyal étaient connus, au même titre que pour l'affaire Laporte, de MM. Bourassa et Choquette.

"De toute façon, ajoute-t-il, il faut que MM. Choquette et Bourassa viennent faire toute la lumière devant la Commission Cliche, suite au doute légitime engendré par leurs propos contradictoires."

C'est d'ailleurs l'impression qui se dégage de l'attitude de M. Choquette chaque fois qu'on l'interroge sur cette affaire.

"Les mises au point qui s'imposent seront faites en temps opportun", affirmait-il hier par la voix de son attaché de presse.

Il confiait plus tard au représentant de La Presse que le temps n'était pas "propice" pour lui de faire les déclarations réclamées par les journalistes.

Ce temps opportun ou cette situation propice sera sans doute son témoignage devant la Commission Cliche, qui "sait des choses sur tout cela", selon les propos de M. Choquette.



Elisabeth Erling.

## "Sauvons Jeanne-Mance"

Des citoyens de la rue Jeanne-Mance, regroupés dans le comité "Sauvons Jeanne-Mance", veulent à tout prix sauver la série de maisons victorienne qui s'élève dans cette rue, au sud de Sherbrooke.

Les résidents de ces maisons ont demandé dans un premier temps au ministre des Affaires culturelles, M. Denis Hardy, de les classer "monuments historiques", geste qui en interdirait la démolition.

Ces maisons sont actuellement protégées de la démolition par une décision du comité exécutif de Montréal, qui a suspendu jusqu'au 30 juin l'émission des permis de démolition. Malgré tout, une quinzaine de permis auraient été demandés par les propriétaires de ces maisons, et l'on considère que leur classement rapide comme monuments historiques est le seul

moyen de mettre fin définitivement à de tels projets.

Les membres du comité "Sauvons Jeanne-Mance" ont décidé de résister de toutes les façons possibles à ces projets. Ainsi, en plus de s'adresser au ministre des Affaires culturelles, ils ont résolu de ne pas déménager malgré les avis d'expulsion dont ils ont été l'objet depuis quelques semaines. Ils étudient par ailleurs, en collaboration avec "Sauvons Montréal", la possibilité de se porter acquéreurs des maisons avec l'aide des programmes de prêts de la Société centrale d'hypothèques et de logement.

Un porte-parole de "Sauvons Jeanne-Mance", Elisabeth Erling, a expliqué que ces immeubles constituaient un cadre unique, à la fois agréable et pratique, à proximité du centre-ville. "Ils font partie de notre héritage et partie intégrante du cachet de Montréal", dit-elle.

## Le règlement du schéma d'aménagement de la CUM s'élabore malgré le comité

par Bernard Descôteaux

Le règlement définissant le schéma d'aménagement du territoire de la Communauté urbaine de Montréal est maintenant en préparation, et il sera soumis pour adoption au conseil de cet organisme au plus tard en octobre prochain.

Le président du comité exécutif de la CUM, M. Lawrence Hanigan, a chargé le Service de planification de revoir le projet de règlement soumis en mai 1973, et ce malgré la formation, la semaine dernière, d'un comité au sein du conseil chargé d'étudier les priorités et les implications financières des propositions du projet actuel de schéma.

Au cours d'une conversation téléphonique, M. Hanigan a expliqué que la formation de ce nouveau comité ne constituait pas une raison pour retarder la préparation de ce document qui, selon la Loi de la CUM, doit être adopté avant le mois de janvier 1976.

En 1969, le gouvernement du Québec en créant la Communauté, avait imparti un délai de trois ans au nouvel organisme pour se doter d'un schéma d'aménagement dont les objectifs seraient d'établir les utilisations du sol et les densités d'occupation, le tracé des grandes voies de circulation, la nature et l'emplacement des équipements urbains et des utilités publiques. En 1972, la Communauté obtenait un nouveau délai et en mai 1973, un

projet de règlement était soumis au conseil.

Ce projet contenait 61 propositions. Comme prévu à la loi, il donnait lieu à la formation d'une commission d'étude chargée de tenir des audiences publiques sur le sujet. Le rapport de cette commission déposé en octobre dernier, devait être adopté la semaine dernière par le conseil. Une proposition de M. Hanigan, qui visait à déposer ce rapport aux archives, a été délaissée, et les membres du conseil se sont alors rabattus sur la formation d'un comité, si bien que le rapport de la commission est toujours sur la table.

Le nouveau comité doit remettre son rapport d'ici quatre mois, et tous croyaient que l'on attendrait la déposition de ce nouveau rapport pour passer à l'étape de la préparation d'un règlement.

Cependant le président de l'exécutif croit que la résolution qui a créé le nouveau comité d'étude en spécifiant que son mandat se limite à étudier les priorités et les implications financières du schéma, ne restreint pas la liberté d'action du comité exécutif à faire préparer le projet de règlement définitif.

Le travail du nouveau comité d'étude pourra servir à préparer le débat qui aura lieu à l'automne au moment de l'adoption du règlement, si son rapport est prêt, explique M. Hanigan.

Le Service de planification croit qu'il pourra terminer pour le mois de septembre le projet de règlement, et il sera alors soumis à la réunion régulière du mois d'octobre du conseil de la CUM. Cependant, on pourra, si l'on fait diligence, présenter ce règlement dès le mois d'août. "Mon intention, de dire M. Hanigan, est de faire adopter avant la fin de l'année le schéma d'aménagement".

Celui-ci affirme par ailleurs que le rapport de la Commission d'étude du schéma d'aménagement, créé en mai 1973, servira à la préparation du règlement dans la mesure où ses recommandations sont du ressort de la communauté.

### ESPERANTO

Langue universelle parlée dans plus de 90 pays.

Le 12 mars 1975, de 20 h à 22 h commencera une série de 15 rencontres, au Jardin Botanique.

Informations: 725-4496

Inscription: \$25.00

Pour les moins de 28 ans: 387-4369 (\$10.00)

### COURS DE POTERIE du samedi

Initiation à la céramique

tournage - façonnage

émailage

Inscription immédiate, début des cours

1er MARS 1975

Poterie Bonsecours Ltée,

433 rue Notre-Dame est,

Vieux-Montréal

844-6253 - 844-6165

Permis: culture personnelle

#749985

**LE DEVOIR**

**CE QU'IL FAUT SAVOIR DES PRINCIPAUX ÉVÉNEMENTS LISEZ-LE DANS "LE DEVOIR" EN SOUSCRIVANT UN ABONNEMENT**

### TARIFS D'ABONNEMENT

|            |         |          |
|------------|---------|----------|
| CANADA:    | 12 mois | \$6 mois |
| ÉTRANGER*: | \$45.00 | \$25.00  |
|            | \$50.00 | \$28.00  |

(\*par courrier ordinaire)

S.V.P., remplir ce coupon et nous le faire parvenir avec votre chèque ou mandat de poste payable à l'ordre de LE DEVOIR, C.P. 6033, Mt H3C 3C9.

Nom .....

Adresse .....

## éditorial

# La Commission Cliche et le témoin Desjardins

La journée de mardi devait être la première d'une série sensationnelle destinée à couronner les travaux de la Commission Cliche. Or, s'il faut en juger d'après le mince bilan qu'on recueille les commissaires, il ne serait pas étonnant que cette fameuse phase "politique" des travaux de l'organisme d'enquête dont on a tant parlé soit plutôt décevante.

Du témoin André Desjardins, dont le témoignage a occupé toute la journée d'hier, on pouvait attendre des lumières très utiles soit sur les nombreux actes de corruption et d'exploitation dont l'industrie de la Construction est le théâtre depuis de nombreuses années, soit sur les problèmes d'organisation syndicale dans ce secteur où l'ex-directeur du Conseil provincial des métiers de la construction a régné en roi au cours de la dernière décennie. Mais sur le premier thème, le témoin Desjardins avait visiblement décidé d'être le moins loquace possible. Sur le second, la Commission a malheureusement omis de l'interroger. Aussi le bilan de l'opération est-il mince: exception faite d'un certain embarras au sujet de ses finances personnelles et d'une sévère remontrance finale du juge Cliche, M. Desjardins a réussi à tenir la sellette pendant six heures sans dire grand-chose.

Au terme d'une longue enquête au cours de laquelle elle a entendu des histoires ahurissantes sur la façon dont fonctionnait le syndicalisme dans le monde de la construction, il était normal que la Commission Cliche cherche à tirer parti de la visite que lui faisait M. Desjardins pour l'inviter à éclaircir des faits qu'il est censé connaître mieux que personne.

Malheureusement, la Commission ne semblait pas disposer, comme dans le cas des témoignages précédents, des éléments de preuve solide, fracassante même, qui lui ont permis de vaincre souvent ces derniers mois des réticences initiales ou une volonté évidente de la tromper. Commencé sur une note fort prometteuse, l'interrogatoire de la matinée devait vite s'enliser dans deux histoires assez mineures. Même en supposant — ce qui est la réaction du signataire de ces lignes — que les faiblesses de mémoire du témoin Desjardins aient été feintes plutôt que réelles, l'histoire de l'assemblée politique tenue à Saint-Jérôme et celle du compte de réparations d'automobile réglé d'une façon peu éthique n'avaient, tout compte fait, qu'une importance secondaire. Si le témoin avait, au lieu de se montrer réticent, reconnu dans les deux cas le comportement que l'on voulait établir, la commission n'eût pas été tellement plus avancée. On s'étonne, après coup, qu'elle ait consacré à ces épisodes mineurs une partie si importante du temps précieux qu'elle avait réservé au témoignage de M. Desjardins.

La Commission s'illusionnait de même en souhaitant qu'à partir de déclarations qu'il a pu faire à des journalistes dans des moments d'excitation, le témoin Desjardins se mette à éblouir de sa prose la plus colorée ministres, députés et patrons. Il incombait à la Commission Cliche de soulever ce grave sujet en se prémunissant, comme elle l'a fait jusqu'à maintenant, de preuves solides, ou au moins d'indications très fortes. Avant de conclure qu'il ne s'est fait rien de répréhensible de ce côté, elle fera bien de se souvenir qu'elle n'a pas fait le tour des bureaux d'architectes, d'ingénieurs et d'entrepreneurs, chez qui elle eût trouvé beaucoup plus de liens avec certains partis que chez les chefs syndicaux, y compris ceux qu'elle a trouvés coupables ou qu'elle soupçonne non sans raison de corruption. On sort du témoignage de M. Desjardins avec la conviction que le témoin en sait beaucoup plus long qu'il n'a voulu en dire. Cette conviction n'éclaircit malheureusement rien.

Sur les finances personnelles de M. Desjardins, la Commission a réussi à ébranler sérieusement la crédibilité du témoin. Les trop rares explications que ce dernier a fournies ne sont venues qu'à la suite de questions répétées. On a eu la nette impression qu'ici encore, les défauts de mémoire de M. Desjardins le servaient très bien aussi longtemps que des éléments de preuve — hélas trop fragmentaires — tombaient entre les mains de la Commission ne l'obligeaient pas à rafraîchir ses souvenirs et son information. Dans l'ensemble, cependant, la preuve de la Commission, même sur ce point précis où l'on croyait qu'elle attendait M. Desjardins d'un pied ferme, a été plutôt courte. Elle eût gagné à être étayée davantage.

Dans sa rencontre avec le témoin Desjardins, la Commission Cliche avait aussi la responsabilité de profiter de l'expérience unique de l'ex-directeur du Conseil des métiers de la Construction (FTQ) pour s'informer des leçons que celui-ci tire de l'action qu'il a menée dans le secteur de la construction depuis une douzaine d'années. Lorsqu'il fut — beaucoup trop brièvement, à notre sens — interrogé par exemple sur la Commission de l'industrie de la Construction où il joua un rôle-clé, on a pu sentir que, même si ses réponses frisaient parfois le mensonge, M. Desjardins avait une excellente intelligence des structures de cet organisme et du genre de rapports d'autorité qu'il aurait dû s'y établir.

Mais sauf un bref interlude où il put expliquer certaines négociations en relation avec la Baie James, le témoin Desjardins n'a pas eu l'occasion de s'expliquer sur les questions qu'il connaît le mieux, c'est-à-dire sur les problèmes des travailleurs de la construction, sur les conditions d'une action syndicale efficace dans ce secteur, sur la structuration possible

des organismes para-syndicaux qu'on y rencontre (en particulier, services de placement, de surveillance et d'application du décret, structures de négociation, etc.).

Dès le début, on a senti, au type de questions qui lui étaient adressées par le procureur de la Commission Cliche, que le témoin Desjardins était beaucoup plus la comme un individu au sujet duquel on avait des choses à établir que comme une personne-ressource susceptible de fournir à la Commission un éclairage utile sur les questions de fond qu'elle a reçu mandat d'éclaircir. On a ainsi consacré toute la journée à tenter d'étayer les points sur lesquels on pensait prendre le témoin Desjardins en défaut. On a négligé de lui faire dire les choses positives qu'on eût aussi pu et dû extraire de lui.

Après avoir entendu ce témoin volubile à souhait, mais à peu près toujours maître des choses qu'il veut bien dire, on est un peu plus éclairé sur certaines méthodes caractéristiques du "roi de la construction". Sur la conception qu'il se fait des rapports de travail dans un milieu qu'il connaît à fond, sur les suggestions qu'il aurait à faire quant à l'avenir de l'organisation syndicale dans le secteur, six heures d'interrogatoire n'ont à peu près rien apporté. La faute en est surtout à ceux qui posaient les questions.

Cette journée avec André Desjardins illustre la tournure qu'a prise peut-être à son insu le travail de la Commission Cliche. Au début, on se l'imaginait dépassant assez vite la phase "négative" de son mandat pour s'arrêter surtout aux questions fondamentales qui ont un bien plus grand intérêt pour l'avenir. Les histoires de pots-de-vin, d'exploitation, de scandales de toute sorte ont cependant fondu sur la Commission à un rythme tel qu'elle en a été comme submergée et que, jusqu'à la fin de ses audiences publiques, elle ne semble pas devoir s'en sortir.

C'est là un développement compréhensible mais regrettable. Les audiences, tenues dans ce contexte que ne manquent pas d'entretenir les médias, revêtent aisément l'allure de séances de mise en accusation; leur climat se prête mal à l'examen détaché des conditions objectives qui ont pu permettre à des hommes comme André Desjardins de se hisser au sommet des responsabilités dans un secteur aussi vital que celui de la construction. Il se prête mal, aussi, à l'étude des conditions qui permettent un redressement de l'action syndicale, patronale et gouvernementale dans le secteur. Ce sont pourtant les questions avec lesquelles il faudra se débattre une fois qu'aura été complétée l'opération "nettoyage" à laquelle la Commission Cliche a peut-être été trop exclusivement identifiée jusqu'à ce jour.

Claude RYAN

## Un réveil amer

# Où sont passées les cigales de juillet?

par ROBERT STANFIELD

Il semble que plus les temps sont difficiles, plus le leadership se fasse rare au pays. Nous sommes entrés dans une période de profonde anxiété et d'appréhension. Le Canada n'est pas un pays privilégié. C'est un pays comme les autres, aux prises avec les dures réalités d'une récession économique caractérisée par une période de chômage et d'inflation sans précédent.

Lors des dernières élections, les libéraux se sont révélés de magnifiques imprésarios, promettant mer et monde. Le premier ministre ne se cachait pas pour proclamer tout haut: — nous allons river l'inflation au plancher. Du même coup, le gouvernement annonçait avec grand fracas une nouvelle et grandiose politique des transports au Canada. Et M. Turner vantait toujours la performance de l'économie canadienne.

Six mois après les élections, l'inflation a grimpé à un taux annuel de plus de 12%. M. Marchand admet maintenant que le fouillis régnant dans son ministère des Transports, M. Turner reconnaît que le ralentissement économique est beaucoup plus sévère qu'il ne l'avait prévu dans son budget du 18 novembre dernier. Et ce dernier procédé main-

tenant à une série de consultations avec des représentants du milieu des affaires et des dirigeants syndicaux, dans le but d'obtenir un consensus qui déboucherait, croyez-le ou non, sur une politique de restriction des salaires et des profits au Canada... Cela me rappelle de bons souvenirs... On peut dire que c'est tout un "Québec" que viennent de nous passer MM. Trudeau et Turner...

Maintenant que la pièce est jouée et que le rideau est tombé, les libéraux se disent: au diable la critique; le truc est joué...

Cette manière d'agir contraste singulièrement avec les lois du "fair play" et des bonnes moeurs en politique. La préoccupation première des libéraux n'a pas été de jouer franc jeu avec la population canadienne, mais de s'emparer du pouvoir à n'importe quel prix.

Nous n'avons peut-être pas gagné les élections, il est vrai, mais nous pouvons faire face aux Canadiens la tête haute et la conscience tranquille.

■ Ce texte est extrait de l'allocation prononcée par le leader national du Parti progressiste-conservateur au dîner-bénéfice de l'Allée québécoise du parti tenu à Montréal le 23 février.

## lettres au DEVOIR

### Des représentants qui font honneur au Québec à Paris

Monsieur Gérard D. Lévesque, Ministre des Affaires intergouvernementales, Québec.

Je suis rentré, il y a quelque temps, d'un séjour de plusieurs mois en France. Durant cette période, j'ai eu très souvent l'occasion de me rendre à la Délégation générale du Québec à Paris. Et si, contrairement à mon habitude, je vous envoie ces quelques lignes, c'est pour vous souligner l'exceptionnelle qualité des divers services qu'on a regroupés au sixième étage de la rue Pergolèse.

Comme de très nombreux Québécois, j'y suis d'abord allé parce que la Délégation générale, c'est un peu

le Québec à l'étranger. Et comme de très nombreux Québécois, j'y suis retourné parce qu'en plus des services qu'on nous offre, il régnait là-bas une atmosphère de servabilité, voire de réelle chaleur humaine dans laquelle il est parfois bon de se retenir.

Je me dois de vous féliciter, monsieur le ministre, de l'excellence de l'accueil que l'on reçoit à la Délégation. Le personnel, tant québécois que français fait montre d'une gentillesse, d'une collaboration et d'un dévouement qu'on ne retrouve que très rarement dans les organismes gouvernementaux.

Permettez-moi de vous souligner tout particulièrement le travail de

voire chargée d'accueil, madame Françoise Gauthier, et de sa collaboratrice madame Elisabeth Rôtli. L'une et l'autre allient à la spontanéité et au charme qu'on leur connaît, une efficacité peu commune. Et on peut affirmer sans crainte de se tromper que c'est déjà un atout que n'ont pas d'autres ambassades à Paris.

Il me reste à souhaiter, monsieur le ministre que jamais, la lourdeur et la rigueur qui caractérisent certaines administrations, ne viendront en quoi que ce soit, altérer l'esprit et l'ambiance qui règnent à la Délégation générale du Québec à Paris.

Michel RANCOURT  
Westmount, le 18 février 1975.

### Des réductions de salaires injustifiées à la Dominion Textile

Monsieur Ronald H. Perowne, Président et chef d'administration Dominion Textile Ltd.

Je vous prie de trouver ci-joint une pétition signée par des employés pour protester contre des diminutions de salaire effectuées à l'usine de Drummondville.

La compagnie a effectué une réduction de salaire de 15% sur la paye d'employés préposés aux BOBINEURS "D". Tout comme nous, l'arbitre à qui nous avons soumis le litige, déclare dans son jugement que les raisons invoquées pour effectuer la dite réduction de salaire ne sont pas valables mais

le même arbitre, dans un geste inexplicable, effectue une réduction de salaire de 18% sur des taux non soumis à sa juridiction.

Le 15 juillet 1974, la compagnie, par l'entremise de André Trachy, assistant surintendant du temps, nous déclarait que les employés ne subiraient plus de diminutions de salaire. Malheureusement, suite à cette déclaration formelle, on doit signaler une réduction de salaire additionnelle pour des employés préposés aux RENVIDEURS, réduction précitée à l'entente de la pétition tout comme celle des

BOBINEURS. Nous croyons, monsieur le président, que cette politique de réduction des salaires est tout à fait nuisible aux bons intérêts de la Compagnie et sommes persuadés qu'une fois soumis à votre attention, le tout sera corrigé tel que demandé pour le plus grand bien des parties intéressées.

Pour l'Union des ouvriers du textile-coton de Drummondville Inc., Paul MORIN, Agent d'affaires, Drummondville, le 19 février 1975.

### Les fruits de la politique libérale

Le gouvernement de M. Bourassa a toujours parlé le langage du capitalisme. Efficacité, rentabilité, tels ont été depuis 1970 les mots-clés des "sociaux-démocrates" qui ridiculisent volontiers l'idéalisme de leurs adversaires et critiques. Paul Desrochers avait coutume d'appeler ceux-ci des "pelleteux de nuages", lui-même préférant sans doute pelletter des dollars. Aujourd'hui, les Québécois commencent à découvrir que l'efficacité libérale a été trop souvent celle de la corruption, et que la rentabilité a surtout servi des individus aux principes élastiques. Mais les libéraux, en bons capitalistes, n'ont guère de principes. Les résultats sont clairs. Sans fierté, sans épine dorsale, sans véritable pensée, sans valeurs à proposer, l'équipe Bourassa patage et nous fait patager, quand ce n'est pas retrorager.

A cet égard la loi 22, avec la trousse des lois linguistiques que personne ne peut et ne veut appliquer, demeure évidemment un chef-d'oeuvre. Mais que penser de tout le domaine culturel, encore à propos duquel ce gouvernement

gâté jusque dans les mots ose parler encore de souveraineté. On nous annonce pour bientôt la mort de la Nouvelle Compagnie Théâtrale, et l'Opéra du Québec ne se porte guère mieux. L'édition est depuis longtemps passée aux mains du Conseil des Arts du Canada, et rien n'annonce un changement. M. Hardy nous promet sa loi-cadre sur le cinéma; doit-on le croire? Pour l'instant, vous devez savoir l'anglais pour apprécier le dernier film de l'italien Fellini.

Entre-temps, le grand-prêtre Drapeau va célébrer à Québec le rite des millions: on se prosterner, on se dit que les jeux de 76, ça va être bon pour les affaiblis. Les affaires de qui? Sûrement pas celles des assistés sociaux, des gens qui entendent s'approcher les pics des démolisseurs, et à qui on n'hésite pas à faire peur pour les faire déguerpir plus vite au nom du progrès capitaliste.

Faut-il allonger la liste, ou se retirer en arrière qu'est l'expansion du secteur privé de l'éducation, ou l'inépuisable du gouvernement devant l'expulsion des Hattiens, ineptie qui n'a d'égal que le stupide en-

têtement d'Ottawa? M. Bourassa avait cru nous faire oublier ces petits problèmes en lançant le projet milliardaire de la Baie James. Quelle naïveté! Ne s'est-on pas empressé d'y mesurer la prétendue incompétence des Québécois pour requérir les services de la Bechtel américaine? Oui, vraiment, il y a là de quoi hausser notre fierté nationale. Et ce que nous apprend chaque jour la Commission Cliche est tout à fait édifiant.

Il faudrait se décourager si l'on ne gardait pas l'espoir que les Québécois vont se lever un jour contre un système qui ne cesse de les baffouer. Au sujet du Québec d'avant la révolution tranquille, on parle souvent de "grande noirceur". Il ne faudrait pas se leurrer: on n'en a jamais fini de se débarrasser des grands noirs. Les profiteurs de tout acabit ont intérêt à ce qu'il fasse sombre. M. Bourassa, hélas, ne cesse de nous donner des signes qu'il est de leur côté.

Pierre NEPVEU, étudiant Université de Sherbrooke, Sherbrooke, le 19 février 1975.

### Bravo, Jeanne Sauvé!

Madame Jeanne Sauvé, Ministre fédérale de l'Environnement.

Comme je suis fière de vous, et je ne résiste pas au plaisir de vous féliciter publiquement, par la voie de mon journal favori, "LE DEVOIR", à la suite de votre prise de position au sujet du dilemme du législateur devant les projets de libération de l'avortement volontaire.

Madame Sauvé, j'ose espérer que plusieurs de nos législateurs, face à votre prise de position, sauront en faire autant, afin de prouver, même

à la France, que nous pouvons, nous Canadiens, ne pas faire les moutons de Panurge, et exprimer notre conception concernant ces valeurs vitales.

Pressentant un piège, dans la déclaration de la trop célèbre madame Veil, vous nous apportez votre saine jugement. "Laisser à la conscience de chacun, le soin de décider, est tout à fait admissible lorsqu'il est question de décider qu'il faut penser... mais il me semble dangereux, de laisser à la conscience de chacun, le soin de décider... lorsqu'il est question de décider qu'il faut

avec un être dont on ne peut affirmer avec certitude absolue... Si c'est uniquement "un quelque chose" parce que on est presque certain que ce n'est pas encore "quelqu'un". Vous trouvez que la loi française est pour le moins ambiguë; oui, votre prudence fait notre admiration, et nous sommes fières du respect que vous avez du don de la vie, dont Dieu seul est Maître.

Je souhaite que vous répétiez cette conférence à travers tout le Canada, afin de faire contre-poids, et que votre jugement apporte lumières à ceux qui propagent, les idées contraires, de sorte que, lorsqu'il sera temps de voter une loi à ce sujet, nous ne seront pas attristés par la victoire des forces destructrices de notre population.

Quel sans orgueil nous avons, nous femmes du Canada, de posséder une "Québécoise" telle que vous, au sein de notre parlement. Soyez remerciée, Madame, et croyez en l'admiration de ceux et celles qui respectent la vie.

Madame Alphonse BRASSARD, Chicoutimi, le 18 février 1975.

### S'agissait-il de United Aircraft?

Une compagnie de la région métropolitaine est présentée à la recherche de mécaniciens d'avions et d'électriciens d'avions.

C'est ce que l'on pouvait lire dans la rubrique des annonces classées du Devoir du 7 février 1975. Et prenant la précaution de ne pas dévoiler sa raison sociale, cette compagnie demande aux intéressés de faire parvenir leur curriculum vitae au dossier 521 de ce même journal.

Serait-ce là une chance unique et inespérée pour les travailleurs de l'United Aircraft de se refaire une vie dans une nouvelle entreprise?

Ce qui expliquerait l'anonymat que cette compagnie a tenu à conserver. Car les patrons de l'United Aircraft verraient sans doute d'un mauvais oeil un concurrent offrir à ses travailleurs ce qu'eux-mêmes refusent obstinément de leur accorder, l'application de la formule Rand, l'indexation des salaires etc.

Mais serais-je un rêveur incorri-

## LE DEVOIR

Fondé par Henri Bourassa le 10 janvier 1910

Directeur et rédacteur en chef: Claude Ryan  
Rédacteur en chef adjoint: Michel Roy  
Directeur de l'information: Jean-François  
Trésorier: Bernard Larocque

LE DEVOIR est publié par l'Imprimerie Populaire, société à responsabilité limitée, dont le siège social est situé au numéro 211, rue Saint-Sacrement, Montréal H2Y 1X1. Il est composé et imprimé par l'Imprimerie Dumont incorporée dont les ateliers sont situés à 9130, rue Beauvill, Ville LaSalle. L'Agence Presse Canadienne lui autorise à employer et à diffuser les informations publiées dans LE DEVOIR.

ABONNEMENT: Édition quotidienne \$45 par année, six mois \$25 A l'étranger, \$50 par année; six mois \$28. Trois mois \$16. Éditions du samedi, \$15 par année. Éditions du dimanche, \$10 par semaine. Tarif de l'abonnement servi par la poste de 10% sur demande. Courrier de deuxième classe, enregistrement numéro 0858. Dépôt légal: Bibliothèque nationale du Québec.

TELEPHONE: 844-3361 (lignes groupées).

### Après la levée de l'embargo pour le sous-continent indien

# Les dominos de l'Océan Indien

par GEORGES VIGNY

Il était communément admis dans les capitales spécialisées dans la vente d'armes que "si vous ne le faites pas, quelqu'un d'autre le fera". Mais vendre massivement des armes et ne pas se justifier, c'est accepter l'étiquette de marchand de canons. D'où la défense classique: en vendant des armes, on se donne les moyens de contrôler le cours des événements puisqu'on peut faire pression en suspendant les livraisons militaires si un conflit éclatait. Il y a une certaine logique, dira-t-on. Mais il n'est de logique qu'à l'intérieur d'un système déterminé puisque la défense adoptée par le vendeur de canons peut aussi tenir dans un paradoxe: armer les belligérants pour promouvoir la paix. Ou dans un non-sens: fournir des armes pour empêcher qu'on s'en serve. Vouloir pacifier Chypre en armant la Turquie...

C'est dire que la logique des marchands de canons n'est pas convaincante et si on y a recours c'est dans le seul but de se donner bonne conscience. Curieux souci moral dans une course de mort, et dont on a depuis hier une nouvelle illustration avec la levée de l'embargo militaire sur les fournitures destinées au sous-continent indien.

Notez bien l'équivoque: elle est employée par tous les vendeurs d'armes. L'embargo français sur les armes, en 1967, s'appliquait à tous les belligé-

rants au Proche-Orient, mais un seul pays s'équipait auprès de la France! Ainsi, depuis hier, les États-Unis s'autorisent à vendre des armes dans le sous-continent indien, où seul le Pakistan est client. Pourquoi pas l'Inde? Mais parce qu'elle s'équipe chez le concurrent soviétique et, aux dires mêmes du secrétaire d'État américain, elle a englouti près d'un milliard de dollars en achats militaires. En d'autres termes, elle n'a nul besoin — surtout après la visite officielle de ces derniers jours, du ministre soviétique de la Défense, Andreï Gretchko — de changer de fournisseur, d'autant moins qu'une armée ne peut pas se reconvertir des armes soviétiques aux armes américaines comme on change de fusil du jour au lendemain.

Donc, en clair, cette mesure permettra de répondre aux besoins militaires du seul Pakistan, en même temps qu'elle est de nature à consolider la position du premier ministre Zulfiar Ali Bhutto sur le plan intérieur, consolidation dont il a grand besoin. Au demeurant, il n'est pas dit que le Pakistan fera usage de ces armes contre la seule Inde, les rebelles du Belouchistan y goûteront sans doute avant tout le monde. Mais ça n'a pas empêché hier le chef de la diplomatie américaine d'affirmer que la levée de l'embargo ne remet pas en question l'équi-

libre dans la région (encore un souci général à tous les fournisseurs).

Dans ces conditions, l'ambassadeur indien à Washington, qui a exprimé les "profonds regrets" de son gouvernement et la déception de l'Inde devant une telle mesure, est accusé d'avoir tenu des propos "inacceptables". Mais magnanime jusque dans les détails, le gouvernement américain ne demandera pas le rappel de l'ambassadeur. Dans le même souffle, le secrétaire d'État rend hommage aux propos "sensé et réservés" de son collègue indien, comme pour souligner publiquement le désaccord entre un ambassadeur et le ministre dont il relève... Quels seront les rapports ultérieurs entre le département d'État et le diplomate indien, ça reste à voir, mais il ne faut pas être dupe de la fausse situation: si Washington ne demande pas le rappel de l'ambassadeur indien c'est qu'il ne peut, pour le moment, s'offrir le luxe de le faire. Au moment où la difficile réconciliation s'amorce entre New Delhi et Washington, et après la levée de l'embargo sur les armes destinées au Pakistan, demander à New Delhi le rappel de son ambassadeur équivaldrait à joindre l'offense à l'injure.

Ces précisions faites, peut-on aujourd'hui s'attacher à souligner la logique américaine dans la situation régionale actuelle? Oui, et c'est la conférence de presse d'hier de M. Kissinger qui en donne la clef: la remise à l'ordre du jour de la fameuse théorie des "dominos" que le secrétaire d'État a défendue pour justifier l'aide urgente à fournir à la république khmère et au régime saïgonnais. C'est au nom de cette théorie — en vertu de laquelle et pour peu qu'on ne veuille se condamner à défendre l'Amérique sur les plages de la Californie, il fallait empêcher que les régimes amis du Sud-est asiatique s'écroulent les uns après les autres — que les États-Unis s'étaient embourbés dans le conflit indochinois. Cette stratégie, dont on vient de dire qu'elle est toujours valable, apparaît en filigrane des derniers développements dans l'Océan Indien et c'est elle qui explique la volonté américaine de donner suite à la demande pressante de fournitures d'armes et de munitions faite par Addis Abeba en vue de rassembler l'emprise du gouvernement central sur les 650 milles de côtes érythréennes le long de la Mer Rouge. C'est cette même stratégie qui fait qu'on s'attache à consolider le régime Bhutto au Pakistan. Pour éviter que la chute d'un domino n'entraîne la réaction en chaîne appréhendée, on tente de renforcer l'équilibre de chacune des pièces du jeu.

## propos d'actualité

Unis où certains états exigent par des mesures législatives un pourcentage de postes de cadres des entreprises soit accordé, soit aux francophones, soit aux citoyens de langue espagnole dans certains secteurs, ce qui dépasse l'enregistrement d'une simple raison sociale...

Guy St-Pierre, Ministre de l'Industrie et du Commerce, Le 30 janvier 1975.

"Je suis personnellement ennemi de la violence. Je suis personnellement un canadien convaincu. Tous ne sont pas comme moi au Québec, pas plus qu'à Toronto ou ailleurs au Canada."

Mais dans le cas qui nous occupe, celui de la loi 22, je tenais à dire l'inutilité des croisades.

Cette loi est un acte législatif modéré qui me paraît lucide. Je n'ai pas jusqu'à dire que la loi est parfaite.

Guy St-Pierre, Ministre de l'Industrie et du Commerce, Le 30 janvier 1975.

Cardinal François Marty, Archevêque de Paris, Le 19 janvier 1975.

Le Monde, 21 janvier 1975.

"La loi 22 exige que les sociétés se donnent au Québec une raison sociale française. Cela est dans la tradition de tous les pays du monde, y compris les États-

des idées

des événements

des hommes

Une omission vivement ressentie

Le silence décevant de Rome sur l'Etat d'Israël

LE DEVOIR a publié le 9 janvier le texte intégral du récent document de la Commission romaine sur les relations religieuses avec le judaïsme. Soeur Marie-Noëlle, du Centre Mi-Cael de Montréal, a commenté ce document dans LE DEVOIR du 18 janvier avec sa générosité coutumière, mais peu de voix se sont élevées, jusqu'à présent, pour parler de ce renouveau de l'Eglise, au Canada français en général, et en milieu juif en particulier, si ce n'est pour faire état des réserves sérieuses exprimées par les deux grands rabbins d'Israël.

Certes, les juifs n'ont pas d'Eglise, pas de hiérarchie représentative. Pourtant, aucun juif ne peut nier l'importance de ce document, destiné à "réaliser dans la vie... les intentions exposées" dans la déclaration qui fut suivie de peu d'effets. Les juifs qui affirment que ces documents, promulgués par des chrétiens, pour des chrétiens, ne sauraient nous concerner, sont irréalistes, voire irresponsables. Que nous le voulions ou non, nous vivons dans un monde chrétien où l'Eglise représente, au point de vue social, culturel, politique même, une réalité difficile à ignorer. Parce que nous vivons ensemble, un document chrétien sur les juifs, même s'il est "destiné exclusivement à l'éducation des catholiques", ne peut nous laisser indifférents. Parce qu'ils sont infiniment plus nombreux, infiniment plus puissants, les chrétiens sont appelés à déterminer l'avenir des relations judéo-chrétiennes, et, en fin de compte, l'avenir des minorités juives dans le monde. Si le Vatican n'a pas encore reconnu l'Etat d'Israël, le peuple juif, lui, a de tout temps été bien obligé de reconnaître la puissance temporelle de l'Eglise.

Par conséquent, la politique de l'autruche serait mal venue. Une main nous est tendue. Sachons la saisir. Nous devons encourager les relations judéo-chrétiennes, et souligner les aspects positifs de ce document historique, malgré les réserves légitimes que nous pouvons avoir, et sur lesquelles nous reviendrons.

Les dix résolutions de Seelisberg (1947)

- Tout à son honneur, ce document reprend, dans son ensemble, les propositions de l'historien Jules Isaac, fondateur de l'Amitié Judéo-Christienne de France. Ces propositions ont été incorporées dans les dix résolutions adoptées par les membres catholiques et protestants du Congrès International de Seelisberg (1947), qui visent à combattre l'antisémitisme chrétien en rectifiant l'enseignement chrétien traditionnel. Nous les citons en extenso:
- 1) Rappeler que c'est le même Dieu vivant qui nous parle à tous, dans l'Ancien comme dans le Nouveau Testament.
  - 2) Rappeler que Jésus est né d'une Vierge juive, de la race de David et du Peuple d'Israël, et que Son amour éternel et Son pardon embrassent son propre peuple et le monde entier.
  - 3) Rappeler que les premiers disciples, les Apôtres et les premiers martyrs étaient juifs.
  - 4) Rappeler que le précepte fondamental du christianisme, celui de l'amour de Dieu et du prochain, promulgué déjà dans l'Ancien Testament, et confirmé par Jésus, oblige chrétiens et juifs dans toutes les relations humaines, sans aucune exception.
  - 5) Eviter de rabaisser le judaïsme biblique ou post-

- biblique dans le but d'exalter le christianisme.
- 6) Eviter d'utiliser le mot "juifs" au sens exclusif de "ennemis de Jésus" ou de la locution "ennemis de Jésus" pour désigner le peuple juif tout entier.
  - 7) Eviter de présenter la Passion de telle manière que l'odieuse la mise à mort de Jésus retombe sur les juifs seuls. Ce ne sont pas les juifs qui en sont responsables, car la Croix, qui nous sauve tous, révèle que c'est à cause de nos péchés à tous que le Christ est mort. (Rappeler à tous les parents et éducateurs chrétiens la grave responsabilité qu'ils encouront du fait de présenter l'Evangile et surtout le récit de la Passion d'une manière simpliste. En effet, ils risquent par là d'inspirer, qu'ils le veuillent ou non, de l'aversion dans la conscience ou le subconscient de leurs enfants ou auditeurs. Psychologiquement parlant, chez des âmes simples, mues par un amour ardent et une vive compassion pour le Sauveur crucifié, l'horreur qu'ils éprouvent tout naturellement envers les persécuteurs de Jésus, tournera facilement en une haine généralisée des juifs de tous les temps, y compris ceux d'aujourd'hui.)
  - 8) Eviter de rapporter les malédictions scripturaires et le cri d'une foule excitée: "Que son sang retombe sur nous et sur nos enfants", sans rappeler que ce cri ne saurait prévaloir contre la prière infiniment plus puissante de Jésus: "Père, pardonnez-leur, car ils ne savent pas ce qu'ils font".
  - 9) Eviter d'accréditer l'opinion impie que le peuple juif est réprouvé, maudit, réservé pour une destinée de souffrances.
  - 10) Eviter de parler des juifs comme s'ils n'avaient pas été les premiers à être de l'Eglise.

par  
ANDRÉ ELBAZ

■ L'auteur de cette libre opinion est professeur de littérature à l'université Carleton, à Ottawa. Il s'intéresse particulièrement à la littérature juive. M. Elbas a été frappé par le silence des milieux juifs canadiens devant le récent document romain sur les relations entre juifs et chrétiens. Il lui a semblé que la publication du document romain devrait servir à la promotion d'une amitié judéo-chrétienne au Canada.

Le document romain rappelle de même aux éducateurs chrétiens la filiation de Jésus, des apôtres, et des Evangiles. Il leur recommande de ne plus présenter le judaïsme comme un "fossile" rendu caduc par l'avènement du Christ, et le peuple juif comme un "peuple déicide", dispersé et maudit par suite de la crucifixion de Jésus. Il souligne au contraire la réalité vivante et la spécificité du judaïsme, qui "demeure... riche de valeurs religieuses", mettant ainsi fin à ce que Jules Isaac appelait "l'enseignement du mépris". Désormais, le peuple juif ne doit plus être considéré comme le gardien obstiné d'une religion déchuë, celle de "la justice seule, de la crainte et du légalisme, sans appel à l'amour de Dieu et du prochain".

Le document "condamne comme opposé à l'esprit même du christianisme toute forme d'antisémitisme et de discrimination". Net progrès par rapport à la déclaration conciliaire de Vatican II, qui se contentait de "déplorer les haines, les persécutions et les manifestations d'antisémitisme".

Rejetant résolument les accusations médiévales qui ont fait couler tant de sang juif, revalorisant les sources juives du

laboration "effective" avec le judaïsme "dans la poursuite de la justice sociale et de la paix, au niveau local, national et international". Le judaïsme a toujours estimé que le monde ici-bas était perfectible, et une action commune ne peut que "favoriser grandement une connaissance et une estime réciproque".

Deux faiblesses du document romain

Il ne fait donc pas de doute que si l'esprit de ce document est respecté jusqu'au bout par les éducateurs chrétiens, une nouvelle ère s'ouvre pour les relations judéo-chrétiennes, et les réserves dont nous allons faire état pourront être surmontées: car il faut bien reconnaître qu'aucun juif ne pourrait, sans se renier, accepter, d'une part, l'affirmation de la supériorité du christianisme sur le judaïsme, dans un document qui vise à promouvoir de bonnes relations entre deux partenaires égaux, ni, d'autre part, l'absence de toute différence à la terre d'Israël, dans un document qui veut reconnaître aux juifs le droit inprescriptible de se définir comme ils l'entendent.

On concevra aisément que les juifs trouvent offensant qu'un document public destiné à améliorer leurs rapports avec les chrétiens proclame que le Nouveau Testament a "accompli et parachevé la Révélation antérieure", à laquelle il "donne sa signification plénière". Comment le Vatican, rompu aux subtilités de la diplomatie, peut-il manquer de tact à ce point? Séquelle de "l'enseignement du mépris" médiéval, ou dernier baroud d'honneur des éléments conservateurs de la Curie? Que l'Eglise continue de juger "l'Ancien Testament" et le judaïsme en général, en fonction du Nouveau Testament, relève d'une prétention inacceptable pour un juif qui se respecte, et augure bien mal pour les relations judéo-chrétiennes, à l'ère de l'œcuménisme. D'ailleurs, la notion d'"Ancien Testament" est essentiellement une notion chrétienne. Pour un juif, ce n'est ni un "testament" ni un enseignement "ancien", qui serait dépassé par un "nouveau". C'est le Tanakh, la Bible juive, qui, commentée par la littérature rabbinique, constitue la source vive, toujours actuelle, du judaïsme. On ne peut, en tout cas, manquer de noter que le document romain de 1975 représente, à cet égard, un net recul par rapport à la cinquième résolution du Congrès de Seelisberg de 1947: "Eviter de rabaisser le judaïsme biblique ou post-biblique dans le but d'exalter le christianisme".

Dans le même ordre d'idées, "la mission divine" qui pousse l'Eglise à "annoncer Jésus-Christ au monde" ne peut que rappeler fâcheusement aux juifs ce "passé déplorable" où on leur donnait à choisir entre le baptême, l'exil ou la mort. Dans l'intérêt de relations judéo-

chrétiennes saines, l'Eglise devrait, une fois pour toutes, comme le recommandent nettement les statuts de l'Amitié Judéo-Christienne de France, renoncer à toute espèce de prosélytisme. Les juifs ne se rapprocheront sincèrement de l'Eglise que le jour où ils seront acceptés et respectés en tant que juifs, et non en tant que néophytes potentiels.

"Les chrétiens doivent tenir compte de l'interprétation que donnent de leur rassemblement autour de Jérusalem les juifs qui, au nom de leur foi, le considèrent comme une bénédiction... Au-delà de la diversité légitime des options politiques, la conscience universelle ne peut refuser au peuple juif, qui a subi tant de vicissitudes au cours de l'histoire, le droit et les moyens d'une existence politique propre parmi les nations". C'est en ces termes non équivoques que le Comité Episcopal français pour les relations avec le judaïsme a reconnu, le 16 avril 1973, les liens indissolubles qui unissent le peuple juif à Israël. Pourquoi le document romain, lui, est-il resté muet sur la place centrale, dynamique, qu'Israël occupe dans la réalité juive au point de vue religieux, historique et culturel? Justifier le silence du Vatican par le souci d'éviter les réactions éventuelles des milieux antisémites, c'est admettre l'intrusion de la politique dans le domaine spirituel. "L'essentiel, disait Charles Péguy, est que... la mystique ne soit pas dévorée par la politique à laquelle elle a donné naissance".

Il n'était nullement question ici d'avaliser la politique particulière d'un Etat particulier, mais, dans un document destiné à "favoriser une connaissance et une estime réciproques", de reconnaître le rôle essentiel d'Israël dans l'affirmation de l'identité juive, cette identité juive que l'Eglise entend redé-

couvrir, et respecter.

Reconnaissance par l'Eglise du judaïsme comme une réalité religieuse originale et respectable, indissolublement liée à Israël, et non comme une relique du passé, renoncement à toute velléité de prosélytisme, mise en pratique effective de ces nouvelles recommandations pastorales, voilà qui contribuerait radicalement à amorcer un dialogue judéo-chrétien véritable. L'Eglise voudra-t-elle écouter quand les juifs lui parlent sans détours, avec sincérité et honnêteté? Il est maintenant permis de le croire. Nous devons, de notre côté, reconnaître la volonté d'ouverture du document romain et encourager l'Eglise à s'engager résolument dans la voie de la réconciliation. Cette redécouverte du judaïsme constitue pour l'Eglise, comme pour nous, un événement capital. Nous sommes prêts à oublier le passé, pourvu que l'avenir soit envisagé dans cet esprit nouveau. Réciproquement, cette fraternité nouvelle pourrait se traduire, une fois nos méfiances — nourries par deux mille ans de persécutions — surmontées, par une meilleure appréciation du patrimoine chrétien chez les juifs.

A quand une déclaration de l'Episcopat canadien sur les relations judéo-chrétiennes?

1 "Brève défense de Jésus et Israël, dans Genèse de l'antisémitisme, Paris, Calmann-Lévy, 1966, pp. 331-350.  
2 Déclaration conciliaire sur les relations de l'Eglise avec les religions non chrétiennes: "La religion juive" (28 octobre 1965).  
3 Extrait des statuts de l'Amitié Judéo-Christienne de France.  
4 "Edmond Fleg et le christianisme", par le R.P. Jean Duménil, Revue de la pensée juive, janvier 1950, p. 46.  
5 Notre Jeunesse, Oeuvres en prose, Bibliothèque de la Pléiade, p. 518.

LIBRE OPINION

Le français dans les cégeps anglophones

par PIERRE J. DEMERS

■ M. Pierre J. Demers est professeur de français au Cégep Dawson, à Montréal. Il est de plus coordonnateur (à temps partiel) du français langue seconde au Service de l'éducation des adultes de la CECM.

La didactique des langues secondes a fait, depuis quelques années, des progrès étonnants et des recherches de pointe s'y organisent de plus en plus. Il serait bon de se demander, dans cette perspective, où en est l'enseignement du français, langue seconde, dans les Cégeps anglophones du Québec.

Si la didactique du français, langue seconde, s'est beaucoup améliorée dans les écoles anglaises des niveaux primaire et secondaire (les classes d'immersion du secteur protestant, par exemple), il n'en va pas de même au niveau collégial. En fait, même s'il y a beaucoup de bonne volonté manifeste, le résultat pourrait en être un de boycottage. Le professeur de français au Cégep anglais est comme un chien dans un jeu de quilles qui ruerait dans les brancards.

Pourquoi en est-il ainsi? D'abord, les autorités ne veulent pas comprendre que l'enseignement d'une langue seconde ne se fait pas comme l'enseignement de la philosophie ou des mathématiques. Il y a longtemps que les commissions scolaires ont accepté de faire, des cours de français, langue seconde, des cours spécialisés et qui ont des exigences particulières. Mais, il faut encore se battre au collégial pour justifier l'achat de matériel audio-visuel.

Les autorités au Cégep anglais ont une conception extrêmement rétrograde de l'enseignement du français, langue seconde. On considère encore, comme dans la plus pure tradition WASP le français comme une autre langue moderne. Le français, l'espagnol ou le russe, c'est la même chose. Les conséquences de ceci sont, bien sûr, que les classes de français sont surpeuplées et qu'elles ne conviennent pas à leur clientèle.

Il y aura, par exemple, jusqu'à trente étudiants qui auront le droit de s'inscrire à une classe de conversation, ce qui est anti-pédagogique et n'est pas sans rappeler les années noires du se-

condaire. Ce critère absurde et arbitraire des trente étudiants permet aux autorités de contrôler le nombre de sections et donc de professeurs de français. Et bientôt, les autorités s'en serviraient pour diminuer le nombre de professeurs. Parce que, bien sûr, dans ces conditions, les étudiants qui prendront le français au deuxième semestre seront moins nombreux (il faut les comprendre, ils s'attendaient à mieux au Cégep); et quand il y a moins d'étudiants, il y a moins de sections et moins de professeurs. Et malgré tout ceci, il ne faut pas oublier qu'en septembre de chaque année, les professeurs doivent refuser beaucoup d'étudiants. Les autorités n'en tiennent, bien sûr, pas compte du tout.

Puisieurs étudiants ne pourront pas, non plus, s'inscrire, parce qu'ils ont un horaire trop rigide. Ce même horaire en amènera d'autres à s'inscrire à un cours qui n'est pas fait pour eux; et il est impossible, à cause du manque d'un testing poussé et à cause aussi et surtout du chiffre magique de trente de refuser, certains étudiants. C'est

ainsi que des cours de conversation surpeuplés deviennent impossibles à donner.

Les solutions au problème doivent venir le plus tôt possible et elles pourraient tenir compte des suggestions suivantes.

Il est de plus en plus nécessaire que le français, langue seconde, devienne obligatoire dans les Cégeps anglais. L'étudiant ne devrait pas prendre de cours précis de français, mais un certain nombre de cours de son niveau. Cette obligation est d'autant plus justifiée qu'un nombre important de Québécois et de francophones fréquentent le Cégep anglais.

En ce sens, on devrait encourager les étudiants très avancés en français à suivre leurs cours de français au Cégep français du voisinage. Cette obligation pourrait aussi s'assouplir en tenant compte de l'expérience des classes d'immersion et en obligeant l'étudiant à suivre un cours, sinon de français, du moins en français. Un futur scientifique pourrait prendre un cours de physique en français, par exemple.

Il faudrait aussi, de toute urgence, que le nombre d'étudiants dans les cours de français soit diminué: un maximum de vingt pourrait convenir pour les cours avancés, alors qu'un maximum de quinze est nécessaire aux cours audio-visuels et de conversation. Les autorités devront voir un peu ce qui se fait ailleurs comme, par exemple, dans les classes d'accueil de la C.E.C.M. ou les classes d'immersion et en prendre pour leur rhume. En relation avec la diminution du nombre d'étudiants, il faudra aussi

beaucoup plus de professeurs.

Il serait possible et intéressant aussi de songer à la création de Cégeps bilingues. Non pas pour attirer les francophones, mais pour franciser davantage les anglophones et les immigrants. Il faudrait qu'obligatoirement ce Cégep puisse ses effectifs étudiants à même la population anglophone ou, qu'alors, carrément, il soit une unité bilingue d'un Cégep anglais.

Le Cégep anglais traîne encore avec lui l'air de la douce-reuse d'une vision du monde impérialiste. Devant l'inévitable poussée du peuple québécois, il est important que le Cégep anglophone accorde au français sa véritable place: c'est-à-dire, sur toutes les matières, la priorité. Les autorités comprendraient-elles? Nul doute.

propos d'actualité

"Je m'adresse aux catholiques qui participent à quelque degré que ce soit aux décisions du pouvoir politique: ils considéreront comme une de leurs plus graves obligations de travailler avec ténacité à la mise en oeuvre d'une véritable politique de la famille, de la promotion de l'enfant et de la femme, du respect de toute vie humaine."

Cardinal François Marty, Archevêque de Paris, 19 janvier 1975.

"Je suis personnellement ennemi de la violence. Je suis personnellement un canadien convaincu. Tous ne sont pas comme moi au Québec, pas plus qu'à Toronto ou ailleurs au Canada.

Mais dans le cas qui nous occupe, celui de la loi 22, je tenais à dire l'inutilité des croisades.

Cette loi est un acte législatif modéré qui me paraît lucide. Je n'ai pas jusqu'à dire que la loi est parfaite. Ce n'est pas un geste éblouissant teinté de racisme, mais le fruit d'une conviction calmement acquise par les membres du gouvernement québécois, celle de la nécessité absolue de concrétiser dans la loi les aspirations de la majorité francophone du Québec qui est aussi une minorité fondatrice du Ca-

nada.

Après 400 ans de présence en Amérique du Nord, les francophones ne sont pas disparus et moins que jamais ils sont prêts à disparaître. Alors, aussi bien se plier à la réalité et accepter la "différence".

Guy St-Pierre, Ministre de l'Industrie et du Commerce, 30 janvier 1975.

**SETA VOYAGES**

VOYAGES AVIONS NOLISES

Montréal-Paris

par AIR CANADA et AIR FRANCE

**BILLETS AVION**

toutes destinations dans le monde entier

Tél.: 861-3906

**ARMURERS DE L'ESTRIE INC.**

331 PRINCIPALE GRANBY (514) 372-7764

**VENTE ET RÉPARATION D'ARMES À FEU**

RÉVOLVERS - PISTOLETS - CARABINES - FUSILS

**ÉQUIPEMENT DE POLICE**

**le château d'aujourd'hui... extravagant ou sage**

Le salon de cuir

L'homme chante, danse et aime dans un environnement qui lui convient.

Les meubles qui composent les salons du Château d'Aujourd'hui sont toujours différents! Habitez-les... ils sauront vous rendre la vie un peu plus agréable.

**Château d'aujourd'hui**

Il y a trois Château d'Aujourd'hui:

- 6370 St-Hubert
- 6375 St-Hubert, Montréal
- 1125 boulevard St-Martin, Laval

Téléphone: 382-4710

# Pelletier écarte le "piège" de la souveraineté culturelle

Suite de la première page

conséquences culturelles ou linguistiques, bien sûr. Mais, à Ottawa, quand nous avons passé la Loi sur les langues officielles, avons-nous parlé de souveraineté culturelle? Pas du tout.

A M. Pelletier, rappelons l'argument principal invoqué par M. Bourassa pour justifier la souveraineté culturelle. "Au Québec, a dit le premier ministre, nous avons une majorité francophone et nous sommes de fait le seul gouvernement francophone en Amérique du Nord. Nous ne pouvons donc pas confier à une majorité anglophone le soin d'assurer la sécurité culturelle de la minorité francophone. C'est pourquoi nous avons réclamé un transfert de pouvoirs dans les secteurs où la culture est directement impliquée..."

Le ministre rejette cet argument. "Cette question de majorité et de minorité est pour moi fallacieuse parce que la dynamique politique canadienne exclut cela dans un avenir prévisible. On ne peut imaginer que cela se produise. En fait, cela ne s'est pas produit. Et il n'est pas

dans la nature des choses que cela se produise. C'est mal connaître la dynamique politique d'un pays comme le Canada de croire que la majorité pourrait arriver à former un gouvernement contre le Québec. Ce n'est pas imaginable. Il y en a qui ont essayé. Ils n'ont jamais réussi. Dans 200 ans, je ne sais pas. Mais, à tous les siècles, il y a des gens qui ont annoncé la disparition des Canadiens francophones, des Nord-Américains francophones. Ça ne s'est pas produit".

Supposons, poursuit M. Pelletier, que le gouvernement fédéral remette au gouvernement du Québec les 125 millions ou les 150 millions qu'il dépense dans le Québec chaque année, soit par l'Office du Film, soit par Radio-Canada, soit par le Conseil des Arts, soit par la Société de développement de l'industrie du cinéma, soit par la Société des Musées. "Je suis loin d'être convaincu — et je pense que beaucoup de gens partagent mon avis — que cet argent sera mieux administré, qu'il sera plus profitable à la culture du Québec dans toute sa spécificité, qu'il soit

plus susceptible de provoquer l'épanouissement de la culture française au Québec. Je pense qu'il y a des problèmes de structures, mais qu'il y a aussi des problèmes d'hommes."

Mais il se peut que les institutions fédérales n'aient pas aux yeux du Québec toute la souplesse nécessaire à l'heure actuelle. Dans ces conditions, M. Pelletier estime qu'il est souhaitable et nécessaire de trouver des accommodements avec le Québec.

"Ce ne sont pas des questions qui se posent en termes de souveraineté culturelle, mais au contraire en termes de concertation et de collaboration. Et il ne me semble pas qu'il faille pour cela changer les bases de la société ou du fédéralisme canadien. Le fédéralisme canadien n'est pas figé."

"Je ne voudrais pas non plus qu'il soit figé dans les domaines de l'activité culturelle. Ce sont des choses qu'on pourrait toujours rediscuter. Mais j'aurais peur qu'une notion comme la souveraineté culturelle, prise comme un absolu ou em-

pruntée à la politique et ayant tous les caractères de la souveraineté politique, soit appliquée demain matin, parce que je pense que personne n'y gagnerait."

"Si c'est vraiment l'épanouissement de la culture qu'on recherche — et non pas la construction de petits empires — je pense qu'on va s'entendre."

Par exemple, au chapitre des communications, si les ministres des provinces revendiquent leur juridiction sur le câble, M. Pelletier leur répond que le gouvernement fédéral entend conserver cette juridiction "parce qu'il nous semblerait paradoxal dans un pays qui ne veut pas se désintégrer que les communications soient morcelées... On ne peut séparer des choses qui, par nature, vont ensemble: le câble peut tuer la télévision".

Mais si les ministres des provinces ne cherchent pas à se substituer aux tribunaux, s'ils reconnaissent que les questions constitutionnelles se discutent au niveau des premiers ministres, des accommodements politiques sont possibles, compte tenu des particularismes régionaux et cul-

turels, celui du Québec étant le principal, déclare M. Pelletier qui rappelle: "Évidemment, nous sommes tous disposés à négocier des accommodements politiques pour tenir compte de ces particularismes, linguistiques et culturels."

Au sujet de Radio-Canada, à l'intérieur de laquelle le Québec songe à réclamer des garanties constitutionnelles pour éviter que le gouvernement fédéral ne puisse, dans 15 ou 20 ans, couper de moitié les fonds destinés au réseau français, M. Pelletier répond à M. Bourassa que le gouvernement fédéral ne contrôle pas Radio-Canada, sinon par les nominations qu'il y fait. Mais il insiste sur l'autonomie du réseau français et sur l'importance de la représentation québécoise au sein du Conseil d'administration. Il voit mal comment Radio-Canada, qui a joué un rôle et joue encore un rôle capital dans l'épanouissement de la culture française au Québec, pourrait brusquement ou même graduellement priver le Québec de son apport culturel. Cette société, pas plus que l'ONF, la SDIC ou le Conseil

des Arts, n'est une marionnette du pouvoir politique, à supposer que le pouvoir politique — ce qui paraît invraisemblable — puisse songer à utiliser ces institutions à contre la culture québécoise.

"On sait maintenant, conclut M. Pelletier, qu'on peut façonner la culture d'un peuple aussi bien dans la manière dont on construit ses maisons, dont on conçoit ses hôpitaux, dont on éduque ses enfants, dont on traite ses vieillards. Les gouvernements provinciaux ont donc une influence énorme sur la culture, au sens le plus large. Et, en ce domaine, le gouvernement fédéral joue à la marge comparativement à ce que font les gouvernements provinciaux et municipaux. Alors, retirer à Ottawa cette petite marge-là pour la ramener au Québec et prétendre faire le salut de la culture française ou en assurer ainsi l'avenir au Québec, je vous le dis franchement, ça me paraît une illusion dangereuse. Et ça me paraît pour le Québec vouloir se soustraire, non pas à une sorte de concurrence, mais à une saine et féconde émulation."

suites  
de la première  
page

## ANDRÉ DESJARDINS

registrement produit lors du témoignage de Perreault. On entendait sur cette bande Desjardins conseiller à Perreault de falsifier des demandes d'emploi de gens de la FTQ-Construction pour les rendre éligibles à des postes au sein du service d'inspection de la CIC.

Changer une date, "c'est pas une grosse affaire", devait commenter avec son aplomb légendaire l'ex-directeur de la FTQ-Construction. "Si c'est la seule charge de falsification que j'ai, c'est pas grave", devait-il conclure en ajoutant qu'il ne pouvait préciser quelles étaient ces autres "charges" dont il parlait dans sa boutade.

Dédé a ensuite juré qu'il n'avait jamais obtenu d'avantages des fournisseurs de la CIC, un organisme dont la preuve antérieure a démontré qu'il était littéralement sous son contrôle. Le procureur Lucien Bouchard a alors produit un document de la compagnie Obar, la compagnie qui loue depuis 1965 une flotte complète de voitures à la CIC. Cette location a coûté \$750.000 l'an dernier aux travailleurs et aux employeurs de la construction.

Le document produit est une lettre de Bernard Fournier d'Obar Location du 18 avril 1972. On souhaitait que les réparations effectuées à la Cadillac de Dédé soient effectuées à sa satisfaction. Le propriétaire d'Obar a récemment déclaré à la commission que Desjardins n'avait pas payé cette réparation d'une valeur de quatre à \$500. Dédé a juré pour sa part avoir payé cette réparation et tenté de minimiser les accusations de "tentatives de corruption" lancées alors par le commissaire Brian Mulroney.

Desjardins a ensuite nié avoir travaillé ou participé activement à des campagnes électorales. Sauf une fois, lors d'une réunion politique du ministre du Travail, M. Jean Cournoy, à Saint-Jérôme en octobre 1973, où, a-t-il dit, il a encouragé les travailleurs de la FTQ-Construction à aller manifester leur appui au projet de loi 9 pour contrer l'opposition des travailleurs de la CSN qui voulaient mettre le ministre en difficulté sur cette question.

## La commission Cliche estime à \$250,000 l'avoir de Desjardins

par Louis-Gilles Francoeur

La commission Cliche a tenté hier de démontrer qu'André Desjardins, l'ex-directeur de la FTQ-Construction, avait amassé en biens de toutes sortes environ un quart de million de dollars en dépit des revenus plutôt modestes de ce dernier comme leader syndical. L'origine de ces sommes n'a pas été établie.

Desjardins a, pour sa part, déclaré qu'il gagnait environ \$10,000 en 1962. Son salaire serait passé à \$20,000 environ au cours des dernières années. A huis clos, il devait dire avoir réussi à mettre environ \$3,000 de côté par année pendant à peu près trente ans.

L'ex-directeur de la FTQ-Construction s'est toutefois objecté à la divulgation de son rapport d'impôt au gouvernement provincial. Et la commission, à qui des fonctionnaires du Revenu national s'apprêtaient à remettre les documents en question en s'opposant nominalement à leur divulgation, a préféré se rendre aux arguments du procureur de Desjardins même si elle a semblé un instant tentée par l'exercice de ses pouvoirs incertains dans ce domaine.

Outre une maison d'une valeur d'environ \$30,000, d'un yacht de \$6,000, de deux terrains et de deux voitures, la preuve avancée a donné le tableau suivant des actifs de l'ex-leader syndical.

Officiellement, Desjardins a deux comptes en banque d'une valeur totale d'environ \$2,000. Il a affirmé ensuite n'avoir aucune action de compagnie, de valeurs mobilières, de placements à terme et de gros montants à la maison. Le compte en banque de sa femme, a-t-il déclaré au début, ne dépasse pas les \$3,000.

"Dédé" a juré ensuite qu'il n'avait aucun pré-texte pour des valeurs qui pourraient se trouver au Canada ou à l'étranger, notamment en Haïti, un pays qu'il semble affectionner particulièrement.

La commission a alors entendu un enregistrement d'une personnalité inconnue qui a appelé Desjardins à ce sujet le 24 octobre 1973. Desjardins déclare à son interlocuteur:

"Là, écoute, ton affaire est bien arrangée, tout va bien, j'ai mis un, deux gars en charge de tout ça, qui s'occupent de faire mes gars, j'vais avoir certainement un, un trois quatre cents gars là". Dédé ajoute plus loin dans la conversation: "Pis y vont arriver à sept heures pour prendre les sièges dans la salle" et déclare: "Chu après évaluer si devrais y aller ou pas". Il décide plus loin de ne pas s'y présenter: "Ça peut avoir ben d'air fou se journaux."

Le même enregistrement a appris à la commission qu'à la même époque, le député péquiste Robert Burns tentait d'en arriver à un arrangement avec Desjardins dont les hommes lui faisaient trop de difficultés à cause de l'opposition manifestée par ce député à l'Assemblée nationale en rapport avec l'adoption du bill 9. Cette loi avait ratifié une entente intervenue entre la FTQ et le patronat en enlevant du même coup le droit de vote de la CSN sur ce type d'arrangement.

Desjardins n'a pas voulu reconnaître sa voix sauf dans de "petits bouts" ou celle de son interlocuteur, que de nombreux chroniqueurs syndicaux ont par contre cru reconnaître comme étant M. Jacques Lorion, le secrétaire particulier du ministre du Travail, M. Jean Cournoy.

L'ex-directeur de la FTQ-Construction a ensuite contredit le témoignage des représentants de l'Hydro-Québec en affirmant que ces derniers lui avaient offert "le monopole syndical" en échange d'un contrat de dix ans sans grève sur le chantier de la baie James. Desjardins a expliqué que le troc était à l'époque et encore aujourd'hui très clair dans son esprit.

Il n'a pu cependant dire si M. Paul Desrochers était présent à la fameuse rencontre survenue le 28 décembre 1972 au bureau du premier ministre à Montréal. Il s'est tout au plus rappelé qu'on y a parlé de la baie James et qu'il avait dû être convoqué là par le président de la FTQ, M. Louis Laberge. Comme preuve de l'offre de monopole, Desjardins s'est référé à trois documents déjà déposés devant la commission Cliche. L'un est un projet de modification du décret de la construction et l'autre une ébauche du contrat de travail qui aurait pu devenir en vigueur après avoir été négocié secrètement, en dépit des dispositions expresses, à l'époque, de la loi 290. L'accord de la CSN était alors indispensable.

Desjardins s'est opposé à l'interprétation de la commission selon laquelle il aurait abandonné en août 1973 cette négociation où on lui offrait un monopole sur un chantier, parce qu'en juin le bill 9 lui donnait à toutes fins utiles ce monopole à travers toute la province.

Au contraire, a dit Dédé, nous avons

abandonné cette négociation parce qu'elle aurait constitué une reconnaissance de l'arbitrage obligatoire puisqu'il n'y aurait pas eu de grève pendant dix ans, selon l'offre de la SEBJ. Or, a-t-il ajouté, les syndicats du secteur public venaient d'entreprendre une campagne contre l'arbitrage obligatoire et la construction a dû en prendre acte et ne pas nuire à cet autre secteur de la FTQ.

Desjardins n'a pu se souvenir d'une série de trois rencontres qu'il aurait eu à l'automne 1972. La première réunissait outre lui-même, selon le procureur Bouchard, Louis Laberge, Jean Cournoy et Paul Desrochers. Une autre réunion aurait eu lieu à la même époque à Sept-Îles entre des personnalités qui n'ont pas été identifiées. Enfin, Dédé ne s'est pas souvenu s'il a rencontré Jacques Lorion, l'adjoint de Jean Cournoy, au Club de la Garnison, dans la vieille capitale, à peu près à la même époque.

La moralité d'André Desjardins comme leader du Conseil provincial des métiers de la construction a été sérieusement mise en doute par le juge Cliche, en fin de journée hier. Desjardins venait d'affirmer, quelques minutes plus tôt, que Romeo "Bull" Thériault avait pu lui dire que Reynald Bertrand, l'ex-gérant d'affaires des plombiers du 144, pratiquait le prêt usuraire. Il a été démonté devant la commission que le "Bull" était le complice de Bertrand.

Desjardins a dit qu'il n'avait jamais pensé à faire enquête sur les activités de Bertrand, son ami personnel, pas plus qu'il n'a voulu faire enquête en septembre dernier sur le "shylock" pratiqué chez les électriciens par des représentants syndicaux. Le syndiqué Pierre Cajolais a été bouté dehors de son syndicat à la suite de ses interventions dénonçant devant Desjardins et Louis Laberge ces activités contraires à la moralité syndicale.

Desjardins a nié avoir été mêlé de près ou de loin à la "volée" donnée par erreur au fils de Jean-Guy Denis, un syndicaliste de Hull qui s'opposait à l'hégémonie du Conseil provincial dans sa région. René Mantha, que l'on entendait dans un enregistrement recruter des fiers-à-bras pour cette "job", disait à Romeo Thériault avoir eu l'autorisation notamment d'André Desjardins.

"J'ai entendu parler de ça par les journaux", a dit Dédé.

"Jean-Guy Denis, je ne lui en voulais pas, j'ai même essayé de le faire rentrer à la CIC et j'ai même réussi", a conclu l'ineffable Dédé pour qui le "paquetage" de cette institution constituait une de ses responsabilités en tant que leader de la FTQ-Construction.

Desjardins a finalement nié avoir été au courant des émeutes qui se préparaient à la Baie James au printemps 1974. Pourtant, six jours avant le saccage du chantier, il recevait un appel de 45 minutes de Réjean Duhamel, dont la preuve a dé-

montré qu'il sabotait les génératrices une semaine avant les installations. Selon Dédé, la conversation a porté uniquement sur le mandat alors imprécis de Duhamel en tant que représentant soit du 791 ou de la FTQ-Construction.

## GAZ MÉTROPOLITAIN

battre en retraite et avisa Mlle Vigeant qu'elle n'exigeait plus le dépôt préalable.

Mlle Vigeant ne demandait pas de ce qu'elle prétend être son droit. Elle demande au juge Dugas un jugement déclaratoire qui la mette à l'abri d'une interruption du service, elle qui chôme et peut constituer un "risque de crédit".

Gaz Métropolitain demandait à la Cour de considérer la possibilité d'une interruption du service pour "certaines catégories de clients" et, éventuellement, pour cette cliente de la rue Bourgeois.

Vous exercez un monopole en vertu d'un pouvoir du lieutenant-gouverneur en conseil, rappelle à la Compagnie le juge Dugas — la compagnie prétendait ne pas exercer de monopole mais l'arrêt en conseil de 1970 parle d'un "droit exclusif". Gaz Métropolitain n'a pas reçu toutefois le pouvoir d'exiger un dépôt préalable pouvoir que détenaient toutefois des compagnies comme l'Hydro-Québec et Bell Canada.

Dans cette affaire, le juge Aronovitch, de la Cour supérieure, avait émis une injonction interlocutoire (septembre 1973) à la demande de Mlle Vigeant. Deux mois plus tard, Gaz Métropolitain demandait de pouvoir considérer "certaines catégories d'abonnés qui représentent un risque de crédit", abonnés auxquels elle pourrait enjoindre de déposer une somme avant que ne leur soit donné le service du gaz. Les compagnies de gaz, d'eau et d'électricité n'ont le pouvoir d'arrêter le service que s'il y a non-paiement des "taux, redevances ou charges dus à cette dernière (compagnie) à l'époque de l'échéance".

Cette cause peut donner lieu, comme l'entrevoit le juge Dugas, à une sorte de "class action" ou "action représentative", les procureurs de Mlle Vigeant ne s'étant pas cachés de vouloir transformer le cas Vigeant en cas pilote, à la suite particulièrement d'une décision de cour rendue en Colombie-Britannique en faveur du citoyen Chastain, qui la compagnie d'électricité menaçait d'une coupure de service s'il ne versait pas au préalable un dépôt (Chastain & Al. c. British Columbia Hydro and Power Authority (1973) 32 D.L.R. (3d) 443). Or cette règle de la côte du Pacifique n'avait pas le pouvoir d'exiger ce dépôt.

Mais pour parler d'action représentative, il faut concéder à Mlle Vigeant — ce que fait le juge Dugas — un intérêt spécial, tel que l'entend le Code de procédure civile.

## L'AFFAIRE MORIN

trop heureuse de pouvoir se venger de l'affaire de l'ex-député Boutin.

M. Bienvenue insiste sur le fait qu'à titre de chef de l'Opposition, M. Morin ne peut toucher de chèques de dépenses, et que son accusation porte sur ce seul fait précis, qui rendrait le député de Sauvé "indigne et inhabile" à siéger à l'Assemblée. Tout le reste, dit-il, n'est qu'hypothèse.

Cette affaire risque de traîner en longueur. Il y a une séance aujourd'hui, mais M. Robert Burns, principal porte-parole du PQ en commission, part ensuite en vacances pour quelques semaines. Puis ce sera le début de la session, les crédits budgétaires et Pâques sera déjà là.

A en juger par la séance d'hier, les débats risquent d'ailleurs d'être longs et virulents, entrecoupés de facettes et de jeux de mots plus ou moins spirituels.

Dès le début, le ministre de l'Immigration s'étonne vivement que M. Morin, présentement en tournée, ne soit pas là, parce qu'il voulait qu'il soit son premier témoin.

Au nom de l'accusé, M. Burns exprime également sa surprise: M. Morin n'a été ni invité, ni convoqué à comparaître devant ses pairs, et il accepte que l'on procède sans sa présence. Ce n'est pas un procès, dit le leader parlementaire du PQ, c'est une enquête.

Que non, reprend le ministre, la commission doit attendre que le principal intéressé soit là, il devrait même y être sans invitation, comme tous les autres témoins éventuels sont à la disposition de la commission.

C'est une mise en scène, répond M. Marc-André Béard, député de Chicoutimi, de la bouffonnerie!

Les députés des deux côtés s'échangent des mots aigre-doux durant plusieurs minutes, jusqu'à ce que M. Maurice Bellemare dise que "l'on dévalorise le Parlement en jouant au chat et à la souris", et qu'il n'y a pas d'excuse au fait que M. Morin n'ait pas été invité.

M. Burns reprend qu'il n'est pas essentiel que M. Morin soit présent à toutes les étapes, pas plus que MM. Bourassa et Choquette n'assistent aux séances de la Commission Cliche, "où un gouvernement complet est accusé".

M. Bienvenue dénonce l'orgueil et l'ar-

## Un rapport dont Chrétien n'a jamais été informé

OTTAWA (CP) — Le président du Conseil du Trésor, M. Jean Chrétien, n'a jamais été informé des conclusions d'un rapport dont les membres de l'Alliance de la fonction publique se sont inspirés dans leurs négociations.

Les négociateurs du gouvernement sont cependant au courant de ce rapport, qui souligne le danger de difficultés de recrutement dans l'avenir si les fonctionnaires ne peuvent toucher actuellement des salaires intéressants. Ce rapport a été préparé par une agence du gouvernement.

M. Chrétien, en avançant son ignorance du sujet, a fort étonné hier le vice-président de l'Alliance de la fonction publique, M. Bill Doherty, qui a déclaré par la suite que les hauts fonctionnaires, de toute façon, n'avaient pas l'habitude d'informer les ministres de tout ce qui se passait.

Aucun signe encourageant ne s'est manifesté hier en vue d'une solution possible à l'impasse qui oppose le Conseil du trésor à ses 16,600 employés appartenant à l'Alliance canadienne de la Fonction publique. Entre-temps, la manutention des grains demeurerait toujours paralysée tandis que les services postaux étaient tou-

jours perturbés dans diverses régions du pays.

A Ottawa, le vice-président du syndicat, M. Bill Doherty, a fait savoir qu'aucune négociation nouvelle n'a été entreprise avec le gouvernement. Les grèves rotatives et sélectives de l'Alliance ont maintenant débuté il y a neuf jours.

C'est toujours à Toronto, où plus de 56 pour cent du courrier canadien est manipulé, que la grève prend le plus d'ampleur, même si une trêve a été décrétée pour permettre le tri de un million et demi de chèques de pension et de bien-être devant être distribués en Ontario. Le courrier normal demeure toutefois bloqué.

Les services aériens sont demeurés normaux mais, à certains aéroports, les préposés à l'entretien ont laissé entendre qu'ils débraieraient si les conditions atmosphériques devenaient assez mauvaises pour interdire le trafic aérien. Le temps joue toutefois généralement contre les grévistes.

**DÉCÈS**

Notes s.v.p. que les avis de décès  
doivent nous parvenir avant 4:30  
p.m. pour publication du lendemain. Le dimanche : 2 à 4:30 p.m.

**MAHER Frère Rodolphe.** A Laval, le 25 février 1975 à l'âge de 68 ans, est décédé, le Frère Rodolphe Maher, frère des Ecoles Chrétiennes. Fils de feu Moïse Maher et de feu Rosina Gendron. La dépouille mortelle est exposée au Foyer de la Salle, 300, bord-de-l'eau, Ste-Dorothée. Les funérailles auront lieu jeudi le 27 février en la chapelle de la Communauté à 10:00 heures. Et de là au cimetière de la Côte-des-Neiges, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Direction: Urgel Bourgie Ltée.

**PAUL Albertine.** Après une longue maladie à Montréal, le 25 février 1975, à l'âge de 81 ans, est décédé Mme Louis-Napoléon Paul, née Albertine Plante (née à Sorel). Outre son époux, elle laisse dans le deuil sa fille Mme Lucien Lapointe, (Yvette).

Les funérailles auront lieu samedi le 1er mars. Le convoi funéraire partira du Salon Urgel Bourgie Limitée, 400 Boul. Henri-Bourassa est, pour se rendre à l'église St-André-Apôtre (rue Prieur à Ahuntsic) où le service sera célébré à 10:00 heures. Et de là au cimetière St-Pierre de Sorel, lieu de la sépulture. Parents et amis sont priés d'y assister sans autre invitation. Exposée ce soir à 7 p.m.

## NÉCROLOGIE



Frère Rodolphe MAHER, O.C. (M.-Léo)

Le 25 février 1975 est décédé, à Laval, le frère Rodolphe MAHER, O.C. (M.-Léo), âgé de 68 ans et 7 mois.

Né à St-Timothée (Beauharnois), le 27 juin 1906, du mariage de Moïse MAHER et de Louise GENDRON, le frère Rodolphe prit l'habit religieux chez les F.E.C., le 15 mai 1927, et fit ensuite profession perpétuelle le 3 août 1933.

Connu sous le nom de frère Léo, il enseigna à Lachine, à Longueuil, à Varennes et à Montréal (St-Henri, St-Laurent, St-Jacques et St-Paul). Paralyse, ces dernières années, il résida successivement à Varennes, à Compton et à Montréal, maison Marie-Victorin.

En plus de sa famille religieuse, il laisse ses deux frères, Eucher et Georges MAHER, de Valleyfield; une sœur, Lucienne, religieuse à Sherbrooke; parmi ses nièces, Mme Roger MASSEY, de Pont-Viau et trois religieuses des SS. NN. sœurs Marie-Anne, Flore et Laurette LEDUC.

La dépouille mortelle est exposée au 300, rang Bord-de-l'eau, Laval (Ste-Dorothée), où les funérailles auront lieu, jeudi, le 27 février à 10h00. Le défunt sera inhumé au cimetière de la Côte-des-Neiges, Montréal, au lot des F.E.C.

# Quatre fédérations unissent leurs efforts

Groupées sous une même identité, quatre fédérations de services communautaires, la Campagne des Fédérations du grand Montréal, la Plume Rouge de Québec, la Campagne unifiée de Sherbrooke et la Fédération des services communautaires de Saint-Hyacinthe, tiendront en octobre, et à tous les automnes dorénavant, leur campagne de souscription publique, sous le nom de "Centraide".

Ce mot n'est ni français ni anglais, de souligner le président du conseil d'administration de "Centraide", mais dans les deux langues, il suggère l'idée d'un point de ralliement où les ressources de la communauté se transforment en services.

L'objectif de la campagne de souscription d'octobre n'a pas encore été fixé, mais "Centraide" est pour la première fois en mesure de le déterminer avec assez de précision, grâce à plusieurs études qui ont été réalisées l'automne dernier.

"Centraide" a établi six grandes catégories

de services: développement communautaire, camps, dépannage, santé et services de réhabilitation, jeunesse-loisirs et services aux individus et à la famille. Ce dernier service englobe tout ce qui ne peut être inclus dans les cinq premières catégories et en particulier les cinq activités suivantes: services aux personnes âgées, services aux groupes ethniques, coordination du bénévolat, organismes familiaux, garderies et centres de référence.

En attendant la campagne de souscription d'octobre, "Centraide" aura besoin d'un financement intérimaire au montant de \$5.1 millions, a expliqué le président général de cette campagne, M. Jean-Paul Gagnon.

Le financement de cette période creuse sera assuré par la sollicitation des grandes entreprises, qui permettra, prévoit-on de recueillir \$2.7 millions. Les employés de ces entreprises seront aussi sollicités, et devraient contribuer \$787,000 au financement.

C'est le conseil d'administration de la Campagne des Fédérations qui a accepté, l'an dernier, la responsabilité de trouver le \$1.6 million qui manquait pour arriver à \$5.1 millions.

En 1974, la campagne annuelle avait rapporté environ 9.1 millions. Les entreprises et les commerces avaient contribué 47% de cette somme, le reste venant des individus, sollicités à la maison ou au travail.



centraide  
montréal

# La loi sur l'avortement déclarée invalide en RFA

BONN (AP-AFP) — Le plus haut tribunal de l'Allemagne de l'Ouest vient de déclarer anti-constitutionnelle la nouvelle loi du gouvernement social-libéral de ce pays sur la libéralisation de l'avortement.

La Cour constitutionnelle fédérale de Karlsruhe a jugé que la loi légalisant l'avortement pendant les trois premiers mois de la grossesse allait à l'encontre des droits fondamentaux consignés dans la constitution ouest-allemande, selon lesquels chacun "a le droit à la vie et à l'invulnérabilité physique".

Adoptée en juin 1974 par le Parlement de Bonn, la loi sur la libéralisation de l'avortement n'était jamais entrée en vigueur du fait d'une ordonnance de justice prise à l'instigation de cinq États dirigés par des conservateurs et de 192 députés de l'opposition chrétienne-démocrate.

De longues années de débats avaient finalement conduit à cette loi de juin 1974. Ce qui explique la très vive réaction provoquée par le jugement de la Cour de Karlsruhe. Des manifestations ont eu lieu en République fédérale-mardi et de nombreuses organisations féminines ont annoncé pour aujourd'hui un défilé silencieux dans les rues de Bonn.

Les observateurs de la scène politique voient dans ce jugement un nouveau revers pour le programme de la coalition

socialiste-libérale que le gouvernement s'efforce de réaliser.

Les chefs de l'opposition démocrate-chrétienne, qui ont obtenu satisfaction à Karlsruhe reconnaissent néanmoins la nécessité d'une réforme de loi sur l'avortement. Ils ont d'ailleurs lancé un appel aux partis de la coalition gouvernementale les invitant à rechercher avec l'opposition une solution conforme

à la constitution.

Le ministre de la Justice, Hans-Joachim Vogel, a indiqué que le gouvernement respectera la décision, mais qu'il regrette que soit ainsi déçue "l'attente compréhensible de millions de femmes". Le gouvernement examinera très attentivement la décision de la cour avant de formuler un autre projet de loi qui soit acceptable.

# Le leadership du PC: l'Est contre l'Ouest?

TORONTO (PC) — Une "lutte pour le pouvoir" ayant son origine en Ontario se manifeste au sein du Parti progressiste conservateur pour le choix du successeur au leader du parti, M. Robert Stanfield, dont la retraite est imminente. C'est ce qu'a déclaré hier, le député albertain Jack Horner, au cours d'un débat télévisé auquel il participait avec trois candidats possibles au leadership du parti.

M. Sinclair Stevens (York-Simcoe) a qualifié son affirmation de "ridicule" et "risible" tandis qu'un autre des participants au programme Canada AM, diffusé sur les ondes du réseau CTV, M. Joe Clarke (Rocky Mountain), y a vu des

motivations d'ordre politique.

Le débat, auquel participaient M. Horner, M. Stevens, M. Clarke et le député conservateur québécois Howard Grafftey (Brôme-Mississquoi), portait sur l'avenir du Parti progressiste conservateur.

Selon M. Horner, M. Camp, qui avait dirigé la campagne qui avait mené M. Stanfield au pouvoir en 1967, s'est rendu à Ottawa plusieurs fois dernièrement dans le but d'essayer de convaincre M. Stanfield de rester à la tête du Parti conservateur aussi longtemps que possible afin de lui trouver un remplaçant qui partagerait ses vues, c'est-à-dire un candidat sympathique à l'Est canadien.

## Une déclaration de l'AMC

# La loi de l'avortement doit être clarifiée



Dr Bette Stephenson

OTTAWA (CP) — Sans pour autant préconiser une politique de l'avortement, l'Association médicale du Canada, par la voix de sa présidente, le docteur Bette Stephenson, réclame un nouvel examen des dispositions du Code criminel et des éclaircissements de la politique du gouvernement à l'égard de cette question.

Elle s'en prend notamment aux déclarations du ministre de la Justice, M. Lang, qu'elle estime contradictoires, citant même un mémoire ministériel dans lequel le ministre rappelle que les comités d'hôpitaux chargés d'autoriser l'avortement ne doivent pas tenir compte de considérations économiques ou sociales dans leurs décisions.

Pourtant, dit-elle, il y a moins d'un mois, M. Lang niait avoir

jamais servi cet avertissement. Le docteur Stephenson prétend que le ministre de la Justice n'a pas le droit d'imposer aux comités d'hôpitaux une interprétation personnelle de la loi.

Elle réclame une révision des stipulations du Code criminel, qui autorisent l'avortement si la grossesse risque de compromettre la vie ou la santé de la mère. Mais les amendements, dit-elle, ne donnent aucune défi-

nition formelle et fonctionnelle de la santé.

Dans une réponse à une lettre que l'association a adressée au premier ministre Trudeau, celui-ci explique que l'absence d'une définition rigoureuse accorde précisément une latitude beaucoup plus grande aux comités d'hôpitaux, lorsqu'il s'agit de trancher des cas extrêmes.

M. Trudeau rappelle que la législation sur l'avortement est

plutôt récente et qu'il serait prématuré d'y apporter de nouveaux amendements cependant qu'on étudie encore les conséquences des amendements adoptés en 1967.

Plutôt que de favoriser l'avortement, l'Association médicale du Canada fait porter l'accent sur la planification des naissances par le truchement de l'éducation et de la prévention de la grossesse.

## Aux "journées de Paris"

PARIS (AFP) — Les "journées internationales de Paris" dans le cadre de l'Année internationale de la femme seront ouvertes par le président de la République Giscard d'Estaing, samedi prochain, pas moins de 28 pays y participent. La délégation du Canada sera présidée par Mme Jeanne Sauvé, ministre de l'Environnement, tandis que le Québec sera représenté par Mme Lise Bacon, ministre d'Etat aux affaires sociales.

# Le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust ou 5 moyens de mettre votre impôt au régime.

Au Montréal Trust, on s'en fait beaucoup pour trouver des moyens de vous aider. On a donc mis au point un Régime enregistré d'épargne-retraite qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime.

## La section Garantie

constitue un placement stable et sûr qui offre un rendement intéressant. Vous laissez courir l'intérêt sans courir de risque car le Montréal Trust garantit votre placement.

## La section Hypothécaire

vous permet d'investir dans un portefeuille diversifié de premières hypothèques, administré par notre équipe d'experts en immobilier.

## La section Revenu

s'adresse à vous si vous recherchez une certaine marge de sécurité et un rendement à long terme.

## La section Valeur variable

a pour but d'accroître à long terme la valeur de votre capital. Enfin, vous pouvez choisir...

## toute combinaison de ces sections

pour mettre votre impôt au régime. Vous optez pour la formule qui répond le mieux à vos objectifs en plaçant vos épargnes dans l'une ou l'autre des sections ou dans toute combinaison des quatre. Quelle que soit la formule choisie, nous vous enverrons, tous les deux mois, un rapport indiquant le montant total de vos versements ainsi que la valeur actuelle de votre placement.

## Des frais minimes

Chaque dollar placé dans le Régime d'épargne-retraite du Montréal Trust travaille pour vous. Seulement 0.75% de la valeur de votre compte est prélevé annuellement sur le revenu de vos épargnes. Si vous optez pour la section Hypothécaire, les honoraires sont de 1.25% parce que la gestion en est plus complexe. Si vous ne pouvez participer à notre Régime faute d'argent, nous irons même jusqu'à vous en prêter. Et l'intérêt que vous payez est déductible de votre revenu aux fins de l'impôt.

Au Montréal Trust, on s'en fait autant que vous pour votre argent. C'est pourquoi on a mis au point un Régime souple qui vous offre cinq moyens de mettre votre impôt au régime. Ça vous intéresse? Écrivez-nous ou passez au bureau du Montréal Trust le plus proche.



# Montréal Trust

On s'en fait autant que vous pour votre argent.

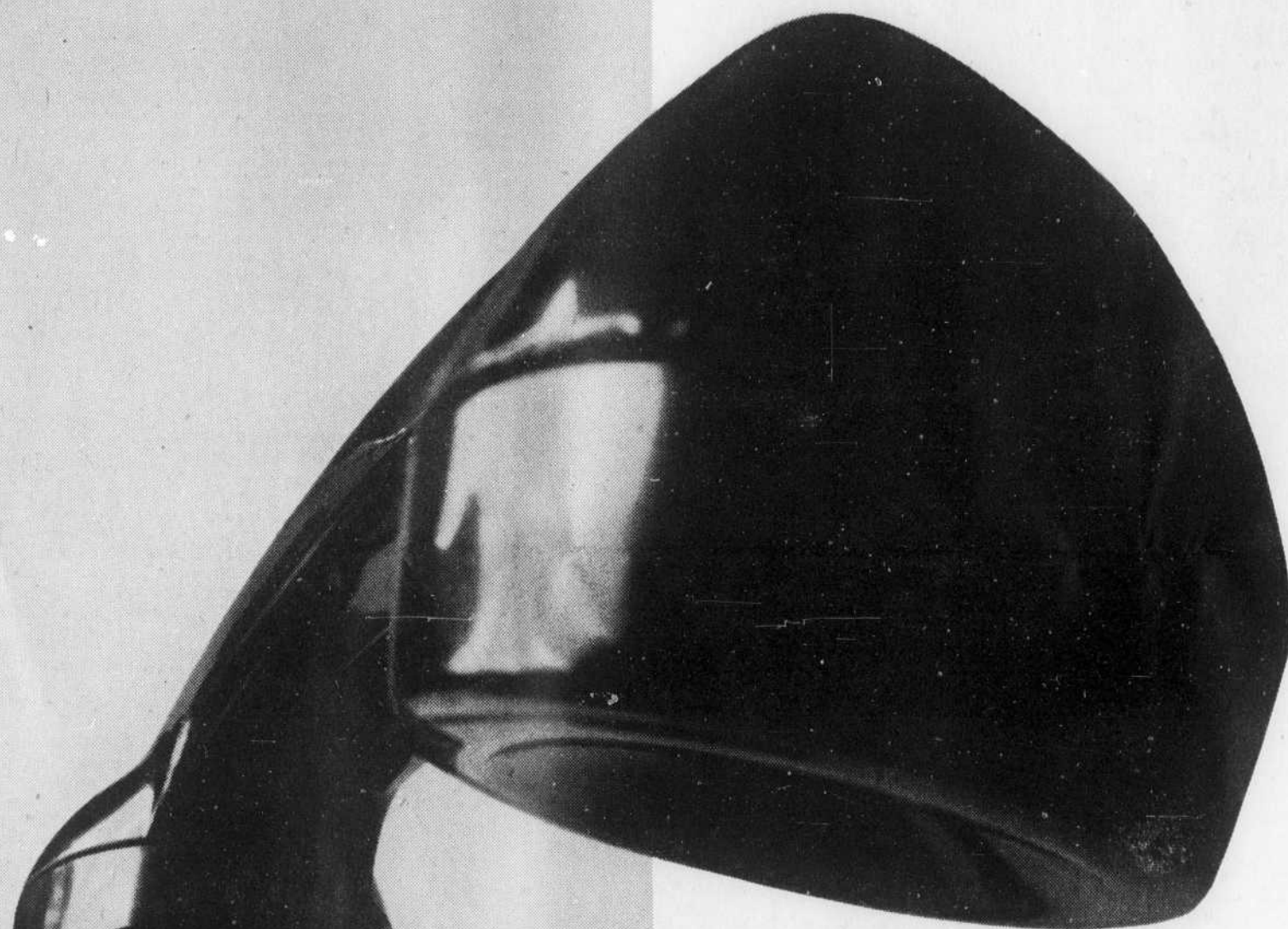
M. René Bélanger  
et M. Jean Guy Daniel  
1 Place Ville Marie  
Montréal, Québec  
Tél.: 861-1661

M. André Zanga  
Place Versailles  
Rue Sherbrooke, est  
Montréal, Québec  
Tél.: 351-9580

Mme N. Coleman  
Centre Commercial Fairview  
Pointe Claire, Québec  
Tél.: 695-5230  
M. Paul Bissonnette  
1680 Rue King, ouest  
Sherbrooke, Québec  
Tél.: 565-1933

M. C. Fillon  
500 rue Grande Allée  
Québec, Qué.  
Tél.: 529-8841

Heures d'ouverture plus longues les jeudis et vendredis soirs et les samedis. Prière de nous téléphoner pour plus amples renseignements.



# Mouton noir...

Depuis 10 ans, l'indice des prix à la consommation a augmenté de 62.5%\*.

Pourtant, durant cette même période, le coût mensuel du service téléphonique résidentiel de base n'a augmenté que de 15.6%\*.

Habituellement, il n'y a aucune gloire à être le mouton noir de la famille, mais dans notre cas, c'est tout un honneur de ne pas suivre le courant. Nous avons su maintenir nos augmentations de tarifs au minimum, bien que nous ayons, nous aussi, subi des augmentations de prix. Par exemple, nos frais d'exploitation ont été influencés par les hausses de l'électricité (49.5%\*), du mazout (104.4%\*), de l'essence (58%\*), des frais postaux (63%\*), des véhicules automobiles (36.9%\*), du papier (88.1%\*) et du cuivre (127.1%\*).

Nous avons résisté au courant, en particulier dans un secteur qui vous touche de près, celui du service résidentiel de base. Et malgré tout, nous avons réussi à améliorer et à perfectionner notre service téléphonique, afin qu'il continue d'être un des meilleurs au monde.

Nous voulons demeurer le mouton noir.

\*Hausse en pourcentage de septembre 1964 à septembre 1974 (Statistiques Canada et Prix des producteurs canadiens)

Bell Canada

# L'OEA ne se réunira que le 8 mai, à la demande américaine

WASHINGTON (Par l'AFP) — L'Assemblée générale de l'Organisation des États américains (OEA) sera reportée du 16 avril au 8 mai à la demande des États-Unis, croit-on savoir dans les milieux diplomatiques latino-américains.

Des consultations récemment ouvertes à ce sujet indiquent que l'initiative américaine a été accueillie très favorablement dans l'ensemble des pays d'Amérique latine.

On précise dans les mêmes milieux que le but principal de cet ajournement de trois semaines est de donner au secrétaire d'État, M. Henry Kissinger, une marge de temps plus ample pour une tournée de plusieurs pays sud-américains qu'il désire effectuer avant l'Assemblée générale.

La première tournée comprendrait l'Argentine, le Brésil, le Chili, l'Uruguay, le Pérou et le Venezuela, d'après un itinéraire non encore officiellement confirmé.

A l'OEA, on souligne que la nouvelle date présente l'avantage de permettre au gouvernement américain de se consacrer plus longtemps à la préparation de ce projet, qui promet d'être la réunion la plus importante jamais tenue par la plus haute instance du système américain.

Parmi les problèmes les plus importants que les ministres des Affaires étrangères de l'OEA seront appelés à résoudre à Washington, figure celui de l'isolement de Cuba imposé par l'organisation régionale il y a onze ans. On s'attend en effet, à ce que le Venezuela, la Colombie et Costa Rica, se basant sur une réforme du système de vote du traité américain d'assistance mutuelle récemment approuvé par une commission spéciale, demandent la levée des sanctions par une simple majorité de 12 voix au lieu des deux-tiers, ou 14 voix, que ces pays n'ont pas pu réunir à Quito en novembre dernier.

Depuis Quito, le Venezuela, et dernièrement la Colombie, ont rétabli unilatéralement leurs relations avec La Havane. Le succès de leur nouvelle tentative semble dore et déjà acquis.

La réforme du système inter-américain, dont celle se référant au traité de défense n'est qu'un élément, est une autre question que l'Assemblée devra examiner. La documentation transmise au gouvernement américain la semaine dernière seulement, se compose de 27 volumes épais.

Non moins important pour l'avenir des relations inter-américaines sera la dénonciation unanime de l'Amérique latine de la loi des États-Unis sur le commerce extérieur, inscrite à l'ordre du jour.

Et finalement, le sujet qui domine l'actualité diplomatique inter-américaine est l'élection d'un nouveau secrétaire général qui succédera à l'ancien président de l'Équateur, M. Galo Plaza, dont le mandat se termine le 5 juin prochain.

## Washington accepterait de fournir les armes demandées par l'Éthiopie

WASHINGTON (AFP) — Le Washington Post, citant des sources du Pentagone et du département d'État, croit savoir que le gouvernement américain annoncerait aujourd'hui qu'il a accepté la demande du gouvernement éthiopien d'un envoi d'urgence de munitions pour faire face à la situation en Érythrée.

Le gouvernement éthiopien avait demandé pour 25 millions de dollars de munitions. Selon le Washington Post, les livraisons américaines seraient inférieures à ce montant.

La décision finale, d'après le Washington Post, doit être prise au cours d'une réunion du "groupe d'action spécial", présidé par M. Henry Kissinger, en tant que président du Conseil national de sécurité, avec la participation des chefs d'état-major, du directeur de la CIA et des représentants du Pentagone et du département de la Défense.

Par ailleurs, divers habitants d'Asmara ont signalé hier que des opérations militaires assez importantes se déroulaient à environ 25 km au nord-ouest d'Asmara. Deux bataillons de l'armée éthiopienne sont engagés dans une vaste opération de rattrapage visant à faire reculer les maquisards érythréens qui se trouvent encore autour de la capitale érythréenne.

Les chasseurs bombardiers sont intervenus en pilonnant divers objectifs et il était possible de voir d'importantes colonnes de fumée s'élevant dans le ciel à proximité du théâtre des opérations.

## Wilson embarrassé par le vote de la liste civile de la reine

LONDRES (AFP) — La Reine Elizabeth d'Angleterre, qui est peut-être la femme la plus riche du monde, est pratiquement assurée de recevoir aujourd'hui une augmentation de 420.000 livres par an. Mais le premier ministre travailliste Harold Wilson n'est pas moins sûr d'être confronté, dans l'affaire, à une mutinerie de la gauche de son parti.

Une cinquantaine de députés travaillistes ont déjà fait savoir qu'ils n'observeraient pas la discipline de vote lorsque la Chambre des communes sera appelée à approuver le projet du gouvernement relevant la liste civile de la reine de 980.000 à 1,4 million de livres. Le plus grave pour M. Wilson, c'est que cinq ou six de ses ministres se désolidarisent de lui.

La révolte de la gauche travailliste a été rendue encore plus inévitable par "l'affaire des actions de la reine". Le quotidien communiste Morning Star a provoqué un coup de théâtre en publiant samedi dernier des documents confidentiels établissant que le gouvernement conservateur avait mis au point un système garantissant le secret du portefeuille immobilier de la souveraine.

Cette révélation opportune a renforcé dans les milieux de

A Asmara même, la situation est toujours calme. Certaines industries recommencent à fonctionner. Les magasins d'alimentation encore peu approvisionnés rouvrent leurs portes dans la journée, précisent les résidents. Des quartiers entiers d'Asmara sont toutefois déserts, notamment dans la périphérie de la ville où se sont produits les accrochages les plus sérieux.

D'autre part, pour la première fois, le quotidien de langue alamarique Addis-Zemen cite le Soudan parmi les pays arabes qui soutiennent le Front de libération de l'Érythrée.

Pendant ce temps, à Addis-Abeba, on confirme la disparition du ministre de l'Agriculture, M. Dagnachew Irgu. Le ministre aurait laissé avant de quitter son ministère une lettre expliquant qu'il ne pouvait continuer à travailler dans les circonstances actuelles et invitant ses collègues à ne pas effectuer des recherches pour le retrouver.

Tandis que des groupes d'étudiants continuent à partir pour la campagne, on déclare de source digne de foi que le DEURG, silencieux depuis trois jours, s'apprête à proclamer la réforme agraire. La thèse des "modérés" qui se sont opposés à la nationalisation générale de toutes les terres l'aurait emporté sur celle des "radicaux", déclare-t-on de même source.

gauche le sentiment que la Reine Elizabeth est assez riche pour que le peuple britannique, déjà écrasé d'impôts, n'ait pas à faire de nouveaux sacrifices pour entretenir la famille royale.

Avec la nouvelle augmentation proposée par le gouvernement, le budget de la reine d'Angleterre sera le plus élevé des six royaumes d'Europe, bien que le revenu moyen du peuple britannique soit de loin le plus faible parmi ces six pays.

Pour apaiser les esprits, la reine Elizabeth a annoncé son intention de payer de sa poche 150.000 livres du relèvement proposé de la liste civile, ramenant la fonction budgétaire supplémentaire à 270.000 livres cette année. Cela représente une augmentation de l'ordre de 20 pour cent, égale à l'accroissement du coût de la vie en Grande-Bretagne.

Sur sa liste civile, la reine paye neuf membres de la famille royale et 463 personnes employées à leur service. Mais en plus de la liste civile, plusieurs départements ministériels règlent certaines dépenses royales telles que le yacht Britannia, les avions, les trains spéciaux, les frais de bureau. En réalité, la famille royale a coûté 4,6 millions de livres au budget britannique en 1974.

## Avis légaux — Avis publics — Appels d'offres

**AVIS DE CHANGEMENT DE NOM**  
PAUL EMILE BERTIN LARTE, chauffeur, demeurant et domicilié au 4838 rue Papineau, dans la cité et district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-gouverneur en Conseil afin d'obtenir un décret changeant son nom à Paul Henri Bertrand Larté.  
MONTREAL, le 13 février 1975  
Procureurs du requérant

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049245-750  
DAME GISELE MANNING-JACQUES, résidente et domiciliée au 3812 Masson, app. 2, dans la cité et district de Montréal.  
requérante  
-vs-  
YVAN JACQUES, présentement de lieux inconnus.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé YVAN JACQUES est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 19 février 1975  
JEAN-GUY VAUGOIS  
REGISTREUR-ADJOINT

**LABELLE, CHARBONNEAU & VILLEMURE**  
4935 est. rue Beaulieu  
Suite 103  
Montréal, Québec  
H1T 1V1

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049491-755  
PENNY MOSCOUTIS, domiciliée et résidant au 16 Grosbois, à Lorraine, district de Montréal.  
Requérante  
-vs-  
NICOLAS LEKKAS, présentement de lieux inconnus.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 19 février 1975  
CHAIR SALOMON GELBER, REIS  
BRONSTEIN & LITVACK  
Procureurs de la Requérante  
Suite 3635  
1 Place Ville Marie  
Montréal, Québec

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049152-755  
RALPH MASCOLO, journaliste, de la cité et du district de Montréal, résident et domicilié au 2319 avenue Madison.  
Requérant  
-vs-  
DAME VICTORIA WILLIS, ménagère, femme commune en biens de Ralph Mascolo, de lieux inconnus.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé DAME VICTORIA WILLIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 14 février 1975  
JEAN-GUY VAUGOIS  
REGISTREUR-ADJOINT

**Me Bernard Sepinwall**  
800 est. boul. de Maisonneuve,  
8e étage,  
Montréal, Qué.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049152-755  
PIERRETTE LAHAYE, résidente et domiciliée en la Cité de St-Constant district de Montréal.  
requérante  
-vs-  
PAUL-EMILE BOISVERT, autrefois résident et domicilié en la Cité de Longueuil, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé PAUL-EMILE BOISVERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 février 1975  
CLAUDE DUFOUR  
Registraire-adjoint

**Mes CREPEAU & GUILBEAULT**  
1251 est. boul. St-Joseph,  
Montréal, Qué.  
Procureurs de la requérante.

**AVIS**  
AVIS est par les présentes donné qu'un contrat valide le 12 février 1975, par les termes duquel toutes dettes présentes et futures appartenant à ARIO MANUFACTURING INC., ont été vendues, assignées et transférées à INTERNATIONAL MERCHANTILE FACTORS LTD., a été enregistré le 17 février 1975, au Bureau du Régistrateur pour la Division d'Enregistrement de Montréal, sous le numéro 2580133.  
MONTREAL, le 19 février 1975  
BRODIE & POLISKI, AVOCATS

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500-05-000, 825-750  
DAME MARY DIANE SHIPLEY, fille majeure, résidente et domiciliée au 207 Braebrook, dans la Cité de Pointe Claire, District de Montréal, épouse divorcée et non-remariée de Claude Jacques Bernard.  
Demanderesse  
-vs-  
MOFORIS PAOLA, autrefois de la Cité et du District de Montréal, domiciliée et résidant à 6279 Boulevard St-Laurent, maintenant de lieux inconnus.  
Intimé

IL EST ENJOINT AUDIT DEFENSEUR, MOFORIS PAOLA, à l'intention duquel une copie du bref et de la déclaration a été laissée à l'office de cette Cour, de comparaître dans un délai de trente (30) jours.

MONTREAL, le 21 février 1975  
Jean-Guy Vaugois,  
P.A.C.S.M.

**Mes Greenblatt, Ginsberg & Assoc.**  
1440 rue Towers, Suite 100,  
Montréal, P.Q. H3H 2C9  
Avocats de la demanderesse

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-047735-745  
OSCAR FONTAINE, pensionné, résident et domicilié au 369 - est. rue Mont-Royal, dans la cité et district de Montréal.  
requérant  
-vs-  
DAME MARIE JEANNE JOLIN, épouse commune en biens de Oscar Fontaine, actuellement de domicile inconnu, autrefois résidant dans la cité et district de Montréal.  
Intimé

SUIVANT ORDONNANCE DE CETTE COUR, l'intimé, Dame Marie Jeanne Jolin, est requise de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention à la Cour Supérieure, Division des Divorces, à Montréal. Et soyez avisée aussi que, si vous faites défaut de comparaître ou de contester ladite requête dans le délai susdit, la requérante procédera par défaut et un jugement de divorce pourra être prononcé contre vous, avec autres mesures accessoires.

(s) Me Wilfrid Lefebvre,  
Député Régistrateur

MONTREAL, le 18 février 1975  
Me Jean-Louis Ranger, AVOCAT  
808 - est. rue Rachel,  
Montréal, Qué.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 12-049389-756  
DENISE BASTIEN, domiciliée et résidant au 1475, rue St-Germain à Montréal, district de Montréal.  
requérante  
-vs-  
RICHARD ERAZOLA, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé RICHARD ERAZOLA, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 19 février 1975  
DE GRANDPRE, COLAS, AMYOT,  
LESAGE, DESCHENES & GOGIN  
Procureurs de la requérante  
Suite 2501, Case Postale 108  
Place Victoria  
Montréal, Québec  
H2C 1C2

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049152-755  
PIERRETTE LAHAYE, résidente et domiciliée en la Cité de St-Constant district de Montréal.  
requérante  
-vs-  
PAUL-EMILE BOISVERT, autrefois résident et domicilié en la Cité de Longueuil, district de Montréal, présentement de lieux inconnus.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé PAUL-EMILE BOISVERT est par les présentes requis de comparaître dans un délai de 60 jours de la dernière publication.

Une copie de la requête en divorce a été laissée à la Division des Divorces du district de Montréal, à son intention.

PRENEZ DE PLUS AVIS qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante(e) procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 24 février 1975  
CLAUDE DUFOUR  
Registraire-adjoint

**Mes CREPEAU & GUILBEAULT**  
1251 est. boul. St-Joseph,  
Montréal, Qué.  
Procureurs de la requérante.

**AVIS DE CHANGEMENT DE NOM**  
DOMINIQUE CHOUINARD  
AVIS est donné par les présentes que DOMINIQUE CHOUINARD, étudiante, domiciliée et résidant au 4503 rue St-Denis, app. 9, à Montréal, district de Montréal, s'adressera au Lieutenant-gouverneur en Conseil de la province de Québec afin d'obtenir un décret lui permettant de changer son nom en celui de DOMINIQUE DAMANT.  
MONTREAL, le 21 février 1975  
Raymonde Omiar  
LE PROCUREUR DE LA REQUERANTE

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE**  
NO: 500 12-043723-745  
DAME MARIA SOULIOTOU  
Requérante  
-vs-  
GREGORY VENETSIANAKIS  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé, GREGORY VENETSIANAKIS, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours à compter de la dernière publication.

Une copie de la Requête en Divorce a été laissée à la division des divorces, 10 est. rue Craig, Montréal, à son intention.

Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce, accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 19 février 1975  
(S) F. RAYMOND HANNEN, J.C.S.  
MESSRS. RUSKO & GREGORY  
Suite 911, 635 ouest, Dorchester,  
Montréal, Qué.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20 février 1975  
SELIM NAGUIB  
REGISTREUR-ADJOINT

**Mes Lafarets et Bibeau**  
4080 rue Wellington  
suite 10  
Verdun, P.Q.

**CANADA**  
PROVINCE DE QUEBEC  
DISTRICT DE MONTRÉAL  
**COUR SUPERIEURE (Division des Divorces)**  
NO: 500-12-049103-751  
MARGUERITE ESTHER TAMBUYSER  
Requérante  
-vs-  
GUSTAVE BAUER, d'adresse inconnue.  
Intimé

PAR ORDRE DE LA COUR  
L'intimé GUSTAVE BAUER, est par les présentes requis de comparaître dans un délai de soixante (60) jours de la dernière publication. Une copie de la requête en divorce a été laissée à son intention, au Greffe des Divorces au Palais de Justice, 10 est. Craig à Montréal. Prenez de plus avis qu'à défaut par vous de signifier et de déposer votre comparution ou contestation dans les délais susdits, la requérante procédera à obtenir contre vous, par défaut, un jugement de divorce accompagné de toute ordonnance accueillant les mesures accessoires qu'elle sollicite contre vous.

MONTREAL, le 20

# Kissinger reprend les "dominos" pour grossir l'enjeu indochinois

WASHINGTON (par l'AFP) — Relativement optimiste quant aux perspectives de paix au Proche-Orient, très prudent quant à l'avenir des relations avec l'URSS et de la détente, le secrétaire d'Etat Henry Kissinger, s'est montré, comme le président Ford, extrêmement préoccupé au cours d'une conférence de presse hier, par la situation en Indochine. Si le Congrès persiste dans son refus de voter les crédits d'assistance au Cambodge et au Vietnam, dit-il, le Cambodge tombera dans quelques semaines et le

Vietnam-Sud subira le même sort à plus long terme. Qu'on le veuille ou non, estime-t-il, on n'échappe pas à la théorie des dominos et la chute du Cambodge porterait un coup sérieux à la crédibilité de la politique étrangère des Etats-Unis. Cette prise de position, qui rappelle l'époque Johnson, a été accueillie avec scepticisme par les journalistes qui sont constamment revenus sur la question, la plupart d'entre eux ayant le sentiment que M. Kissinger dramatisait une fois de plus en public l'af-

faire indochinoise pour essayer de retourner un Congrès jusqu'ici résolument hostile et une opinion publique qui, d'après tous les sondages, ne veut plus entendre parler de l'Indochine. Critiquant une fois de plus le Congrès pour avoir refusé d'accorder à l'URSS la clause de la nation la plus favorisée, M. Kissinger a mis en garde l'opinion contre les risques que cette politique d'obstruction comportait notamment en ce qui concerne les relations américano-soviétiques et la détente qui, dit-il, ne pouvait pas ne pas s'affaiblir si la situation actuelle n'était pas modifiée.

Voici par ailleurs les principaux points abordés par M. Kissinger:

**INDOCHINE:** Si les crédits supplémentaires d'un montant de \$220 millions en addition aux \$300 millions déjà accordés ne sont pas votés d'ici quelques semaines par le Congrès, "il est certain que le Cambodge devra tomber faute de munitions". Au Vietnam-Sud, la situation "devenait critique pendant une longue période sans aide adéquate des Etats-Unis".

M. Kissinger a insisté sur le fait que l'assistance américaine devrait sans doute se prolonger longtemps, bien qu'on puisse espérer une amélioration économique à Saigon qui permettra au Sud-Vietnam d'ici trois ans d'acheter une partie des armes dont il a besoin.

**SYRIE-ISRAEL** — M. Kissinger s'est félicité des déclarations du président syrien Hafez Assad à l'hebdomadaire Newsweek, indiquant que la Syrie, sous certaines conditions, serait prête à signer un traité avec Israël: Il s'agit là, a-t-il dit, d'un "pas en avant d'une importance majeure" et d'un signe encourageant. M. Kissinger a encore déclaré qu'à ses yeux, une paix durable devait entraîner un accord général entre Israël et ses voisins, et s'est déclaré certain qu'Israël partageait ce point de vue. Le fait que M. Kissinger se prépare à repartir au Proche-Orient le mois prochain montre qu'il juge les chances pour un accord intermédiaire entre Israël et l'Egypte réelles. D'éventuelles "garanties" à l'Etat d'Israël, par les Etats-Unis seuls, ou conjointement par les Etats-Unis et l'URSS ou par le Conseil de sécurité, ne sont concevables que dans le cadre d'un règlement final, auquel elles ne sauraient se substituer.

**INDE-PAKISTAN** — M. Kissinger a qualifié d'"inacceptables" les propos tenus lundi par l'ambassadeur de l'Inde à Washington, M. Triloki Knath Kaul, qui mettait en cause sa propre bonne foi. Il a cependant précisé qu'il ne réclamerait pas le départ de ce diplomate. Par

contre, le secrétaire d'Etat a dit que la déclaration faite à Delhi pour commenter la décision américaine par le ministre indien des Affaires étrangères, M. Swaran Singh, était "mesurée et digne d'un homme d'Etat". Il a affirmé que les armes américaines vendues au Pakistan ne constitueraient pas "des approvisionnements massifs" et ne changeraient pas l'équilibre de

la région, soulignant que l'Inde, quant à elle, consacrait un milliard de dollars par an à sa défense.

**ETHIOPIE** — Les Etats-Unis n'ont pas pris encore de décision sur la demande du gouvernement éthiopien d'un envoi urgent de munitions à ce pays. Les Etats-Unis, a-t-il dit, ne prennent pas position sur les mérites respectifs des parties en pré-

sence dans le conflit d'Erythrée. L'administration doit cependant s'interroger avant de supprimer toute livraison à un pays dont tout l'équipement, ces dernières années, provenait des Etats-Unis.

**URSS** — Les négociations "Salt" en sont encore à un stade préliminaire. Il serait prématuré de juger si elles sont ou non

affectées par le rejet du traité de commerce avec l'URSS. Cependant, a dit M. Kissinger, cette décision "ne peut pas à long terme ne pas affaiblir la tendance à la détente". M. Kissinger a encore indiqué que toute nouvelle initiative pour réactiver un traité de commerce entre les deux pays devrait être prise avec prudence afin d'éviter tout nouvel incident.

## En dépit de ses difficultés, la CEE a sur sa liste d'attente le Canada et le COMECON

par JAMES LEAVY

collaboration spéciale

"Nos efforts en vue d'unifier nos interventions ont échoué d'une façon lamentable dans des cas essentiels: je pense surtout à la conférence de l'énergie. Notre dispersion, notre absence d'initiative et, disons-le, notre manque de courage, font que, de modestes partenaires dans le jeu, nous devenons les spectateurs d'une partie qui se déroule en dehors de nous". Ces propos francs et peu flatteurs à l'égard du Marché commun proviennent de la conférence de presse donnée le 10 janvier par M. François Xavier Ortoli, Président de la Commission de Bruxelles. Au cours de la même conférence, M. Ortoli lançait un appel à la solidarité pour la promotion de la cause européenne. A mi-chemin entre les sommets de Paris et de Dublin, cette solidarité brille par son absence.

Les divisions qui menacent de paralyser le développement de l'Union économique et monétaire préconisée par le sommet de Paris de 1972 se sont révélées plus fortes que jamais lors de deux réunions récentes dans la capitale française. La Commission du Marché commun a assisté à la première réunion de l'Agence internationale de l'énergie. Mais, dépourvue d'une politique commune, elle ne pouvait qu'écouter les réactions diverses des pays membres devant les propositions présentées par M. Enders. Les Britanniques ont accepté l'idée d'un prix plancher du pétrole tandis que les Italiens l'ont rejeté. Les Français, fidèles à la ligne adoptée par M. Jobert il y a un an à Washington, n'ont pas assisté à la conférence. Les projets américains n'ont certes pas reçu un appui massif mais, comme les commentateurs de Bruxelles n'ont pas manqué de le souligner, ils restent les seules propositions à l'ordre du jour de l'AIE. Du côté européen, il n'y a que division et absence d'initiative.

Presqu'au même moment où se déroulait la conférence de l'AIE, M. Giscard d'Estaing recevait le chancelier Schmidt dans le cadre des discussions périodiques prévues par le traité franco-allemand de 1963. Après deux jours d'entretiens, le président français annonçait aux journalistes que les positions des deux gouvernements étaient "parallèles et voisines", c'est-à-dire divergentes.

M. Schmidt a formellement accepté l'idée française d'une conférence entre pays producteurs de pétrole et pays consommateurs y compris ceux du tiers monde. Mais ce seul point d'accord est sans effet substantiel parce que les Allemands sont partisans de l'AIE, et de l'approche américaine du problème pétrolier.

Sur toutes les autres questions évoquées, les positions française et allemande sont loin de l'approche commune sans laquelle la création d'une politique européenne est vouée à l'échec. Au cours des négociations sur la fixation des prix agricoles, qui étaient considérablement retardées, Paris a proposé des hausses sensibles auxquelles Bonn s'est vivement opposé. A 7.30 h. du matin, le 13 février, une accord intermédiaire basé sur un compromis élaboré par la Commission a été approuvé. Cet accord prévoit une hausse moyenne des prix agricoles de 9% mais qui se traduit en Allemagne par une baisse de 2% à cause de la forte position du mark par rapport à l'ensemble des devises communautaires. Un tel accord ne saurait masquer ce que les entretiens Giscard-Schmidt ont manifesté: une profonde divergence de vues entre les deux pays au sujet d'une politique compliquée avec ses prix d'intervention, ses prélèvements variables, ses montants compensatoires et ses monnaies "vertes", qui a pour effet de subventionner les agriculteurs français sur le dos des consommateurs et contribuables allemands.

Giscard et Schmidt ne s'entendaient pas non plus sur la renégociation de l'adhésion britannique au Marché commun. Il y a quelques semaines, la Commission a proposé au Conseil des ministres la création d'un "mécanisme correcteur" prévu dans le communiqué du sommet de Paris (1974). Ce mécanisme aurait pour effet de compenser ceux des pays membres en difficultés économiques qui contribuent aux "ressources propres" de la CEE dans une mesure excessive compte tenu de la valeur de leur PNB relative à celle de l'ensemble des Neuf.

Cette proposition représente un compromis entre les positions britannique et française relatives au financement du Marché commun. Paris défend à présent les dispositions du Traité de Rome qui établissent les contributions nationales sur les ressources propres de la Communauté sur la valeur des importations plutôt que sur la valeur du PNB. Les Anglais prétendent, non sans raison, qu'un tel système favorise les pays qui, comme la France, ont une tendance à l'importation relativement faible aux dépens des pays commerciaux comme la Grande-Bretagne.

Les Allemands ne partagent pas l'attitude de la "renégociation" stricte adoptée par les Français et souhaitent l'achèvement prochain suivi d'une victoire des "marqueurs" au référendum qui aura lieu au mois de juin. Paris se déclare favorable à l'adhésion britannique mais pas au prix d'un af-

faiblissement des dispositions fondamentales du Traité de Rome et de l'Acte d'adhésion de 1972. Bruxelles (la Commission) espère terminer la renégociation d'ici un mois afin de permettre aux électeurs britanniques de se prononcer sur l'adhésion à la CEE le plus tôt possible. La position française risque de mettre cet horaire en danger.

Mais si la structure interne du Marché commun vit des moments difficiles, ses relations extérieures connaissent un essor remarquable dans les circonstances actuelles. A la fin de ce mois à Lomé (Niger) un accord sera formellement signé entre la CEE et les 46 pays dits "ACP" (Asie, Caraïbes, Pacifique), remplaçant les accords de Yaoundé et d'Arousha et introduisant au système d'association des pays du Commonwealth. (Notons que l'expression "association" acceptée autrefois par les pays francophones d'Afrique a été remplacée par celle de "convention" parce que les pays anglophones faisaient objection à ce qu'ils considèrent comme des connotations impérialistes du mot "association" en anglais).

Les négociations en vue de cette convention s'échelonnaient sur quelques mois et les dernières semaines furent marquées par la possibilité d'une rupture des pourparlers. Les pays du tiers monde exigèrent un accès préférentiel pour leurs produits, sans accorder le bénéfice de la clause de la nation la plus favorisée aux produits du Marché commun. La version finale de l'accord mise au point avec la participation de M. Fitzgerald, ministre des Affaires extérieures d'Irlande et président en exercice du Conseil des ministres, a été qualifiée de "révolutionnaire" par M. Babacar Ba, porte-parole des 46.

Les pays du tiers monde ont dû céder sur le principe du refus de la clause de la nation la plus favorisée. Mais les Neuf se sont obligés non seulement à ouvrir leurs marchés aux produits des ACP mais à leur accorder des revenus garantis afin de stabiliser les recettes en provenance de matières premières traditionnellement vulnérables à des fortes variations. Au même moment, les Britanniques ont conclu un accord avec les pays producteurs de sucre comportant une garantie de prix et levant ainsi un autre obstacle qui pesait sur les négociations.

Le système d'accords de la CEE comprend non seulement les pays ACP ou producteurs de sucre mais aussi des pays méditerranéens tels l'Espagne, la Grèce, la Turquie, Israël, etc., certains membres de l'Association européenne de libre-échange (l'Autriche, la Norvège, etc.) et des pays d'Amérique latine comme l'Argentine. Il englobe d'une façon ou d'une autre près de 70 pays. Si l'offensive menée par M. Trudeau est couronnée de succès, le Canada pourrait d'ici peu se joindre à ce vaste réseau commercial.

Ottawa n'est pas seul à manifester un intérêt pour la CEE. Sir Christopher Soames vient de se rendre à Lisbonne, où les dirigeants portugais ont exprimé leur désir d'une plus étroite coopération avec Bruxelles. La semaine dernière, une délégation dirigée par M. Edmund Wellenstein, directeur-général des relations extérieures du Marché commun, s'est rendue à Moscou afin d'y mener des entretiens préparatoires à la visite que M. Ortoli effectuera dans la capitale soviétique. Après avoir stigmatisé le Marché commun comme un agent de l'impérialisme capitaliste, Moscou a fait volte-face il y a quelques années avec la déclaration de M. Brejnev, proclamant qu'il fallait reconnaître la réalité de la Communauté.

Maintenant, les Soviétiques se disent prêts à négocier par l'entremise du COMECON avec la Commission, seul responsable depuis 1970 des négociations commerciales extérieures. Mais Bruxelles ne considère pas le COMECON comme un interlocuteur valable et ne reconnaît que les différents pays membres. Les entretiens de Moscou n'ont pas franchi le stade des questions préliminaires et M. Wellenstein les a décrits comme "décevants mais utiles". Toutefois la demande faite par Moscou d'une rencontre avec la Commission semble indiquer que l'obstacle posé par le COMECON n'est pas de nature à empêcher la conclusion éventuelle d'un accord entre Moscou et Bruxelles.

Il est à noter que M. Wellenstein s'occupe non seulement du dossier soviétique mais aussi des conversations avec Ottawa. Une discrétion peu habituelle entoure ces discussions. En réponse à une question posée par lord O'Hagan au parlement européen à Strasbourg, la Commission a déclaré que depuis 1972 quatre séries de conversations bilatérales ont eu lieu entre Bruxelles et Ottawa et que depuis la visite de M. Trudeau, au mois d'octobre dernier, "les deux parties se sont engagées à rechercher ensemble par quels moyens et sous quelle forme le Canada et la Communauté peuvent développer et resserrer davantage leurs liens". M. Wellenstein est connu pour son attitude nettement favorable à l'approche canadienne, en dépit des difficultés que l'extension du réseau commercial de la CEE crée pour ses relations avec les Etats-Unis.

## Ford arbitre la bataille du prix plancher entre Kissinger et Simon

FORT LAUDERDALE (par l'AFP) — Le président Ford a décidé de mettre un prix plancher sur le prix du pétrole importé aux Etats-Unis afin de protéger les producteurs américains au cas où les pays arabes feraient tomber leurs prix, a déclaré hier le porte-parole de la Maison-Blanche, M. Ronald Nessen, à bord de l'avion qui amenait M. Ford de Washington en Floride.

Après les déclarations divergentes faites ces dernières semaines par le secrétaire d'Etat, Henry Kissinger, puis le secrétaire au Trésor, M. William Simon, le porte-parole de la Maison-Blanche s'est contenté de préciser que le président Ford avait bien l'intention de fixer un prix minimum pour les futures importations américaines de produits pétroliers, mais qu'aucune décision n'a encore été prise quant au meilleur moyen d'atteindre cet objectif.

Le secrétaire d'Etat a proposé il y a trois semaines aux paritaires des Etats-Unis l'établissement d'un prix plancher qui pourrait se situer selon les experts américains entre 7 et 9 dollars le baril.

## L'OPEP s'en tient au gel des prix

VIENNE (Reuter) — Le gel du prix du pétrole mis en place en décembre 1974 pour une période de neuf mois par les pays producteurs ne sera pas modifié lorsque les chefs d'Etat de l'OPEP (Organisation des pays exportateurs de pétrole) se réuniront début mars, à Alger, pour leur premier sommet.

M. Jamshid Amouzegar, ministre iranien de l'Intérieur, a donné cette assurance aux journalistes à l'issue de la première de deux conférences ministérielles qui prépareront le sommet.

Des travaux de ce prologue à

la réunion d'Alger, dont doit sortir une stratégie des pays producteurs pour le dialogue proposé avec les consommateurs, M. Amouzegar a dit: "Nous n'allons pas discuter de prix parce que nous avons déjà décidé de les geler jusqu'à la fin septembre et que nous allons tenir notre promesse". "Nous allons étudier la crise qui existe entre le dollar et les autres monnaies", a-t-il ajouté.

Comme on lui demandait si le dollar pourrait être remplacé par le deutschemark ou le franc suisse dans les calculs des revenus pétroliers, M. Amouzegar a

répondu: "Je ne peux pas dire, mais je ne pense pas qu'il y aurait davantage à passer du dollar à toute autre monnaie".

Le ministre iranien a toutefois suggéré que les pays exportateurs protègent leur pouvoir d'achat en déterminant leur monnaie par rapport aux droits de tirage spéciaux (DTS) du Fonds monétaire international. Il a aussi estimé à 30 pour cent au moins, à la fin septembre 1975, la dépréciation effective du pétrole, due au gel des prix et à l'inflation sévissant en Occident: "C'est un grand sacrifice supporté par les producteurs et

nous espérons qu'il sera apprécié", a-t-il ajouté.

Une déclaration, accompagnée d'un plan d'action, définira la doctrine de l'OPEP en ce qui concerne le type de coopération à établir avec les consommateurs, la nécessité d'un nouvel ordre économique mondial et la réponse que les Etats producteurs entendent donner aux "menaces d'agression" a poursuivi le ministre iranien. Selon lui, le dialogue producteurs-consommateurs devrait débiter à Paris vers la fin mars et être conclu par une réunion au plus haut niveau au début de l'été.

## Liste des numéros gagnants

du tirage numéro



16 février 1975

1<sup>er</sup> million

5 0 4 2 9 1 8

59 billets se terminant par 4 2 9 1 8 gagnent \$5,000  
540 billets se terminant par 2 9 1 8 gagnent \$1,000  
5400 billets se terminant par 9 1 8 gagnent \$100

2<sup>e</sup> million

6 4 0 5 1 0 1

59 billets se terminant par 0 5 1 0 1 gagnent \$5,000  
540 billets se terminant par 5 1 0 1 gagnent \$1,000  
5400 billets se terminant par 1 0 1 gagnent \$100

jusqu'à maintenant

211,000

heureux gagnants se sont partagés plus de

\$60 millions

en prix

Participez dès maintenant au 5<sup>e</sup> tirage

|                               |               |         |           |
|-------------------------------|---------------|---------|-----------|
| 3ième numéro complet          | 2 9 1 9 4 7 1 | gagne   | \$500,000 |
| 59 billets se terminant par   | 1 9 4 7 1     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 9 4 7 1       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 4 7 1         | gagnent | \$100     |
| 4ième numéro complet          | 6 8 0 8 3 3 6 | gagne   | \$250,000 |
| 59 billets se terminant par   | 0 8 3 3 6     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 8 3 3 6       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 3 3 6         | gagnent | \$100     |
| 5ième numéro complet          | 4 9 9 8 1 6 7 | gagne   | \$200,000 |
| 59 billets se terminant par   | 9 8 1 6 7     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 8 1 6 7       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 1 6 7         | gagnent | \$100     |
| 6ième numéro complet          | 4 0 1 0 3 7 0 | gagne   | \$150,000 |
| 59 billets se terminant par   | 1 0 3 7 0     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 0 3 7 0       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 3 7 0         | gagnent | \$100     |
| 7ième numéro complet          | 3 9 8 4 5 7 5 | gagne   | \$125,000 |
| 59 billets se terminant par   | 8 4 5 7 5     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 4 5 7 5       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 5 7 5         | gagnent | \$100     |
| 8ième numéro complet          | 3 4 7 5 1 5 5 | gagne   | \$100,000 |
| 59 billets se terminant par   | 7 5 1 5 5     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 5 1 5 5       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 1 5 5         | gagnent | \$100     |
| 9ième numéro complet          | 5 7 6 7 7 7 9 | gagne   | \$75,000  |
| 59 billets se terminant par   | 6 7 7 7 9     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 7 7 7 9       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 7 7 9         | gagnent | \$100     |
| 10ième numéro complet         | 2 5 3 9 6 7 1 | gagne   | \$50,000  |
| 59 billets se terminant par   | 3 9 6 7 1     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 9 6 7 1       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 6 7 1         | gagnent | \$100     |
| 11ième numéro complet         | 2 1 7 6 2 6 2 | gagne   | \$50,000  |
| 59 billets se terminant par   | 7 6 2 6 2     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 6 2 6 2       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 2 6 2         | gagnent | \$100     |
| 12ième numéro complet         | 4 0 7 8 0 4 9 | gagne   | \$50,000  |
| 59 billets se terminant par   | 7 8 0 4 9     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 8 0 4 9       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 0 4 9         | gagnent | \$100     |
| 13ième numéro complet         | 3 0 4 1 6 9 1 | gagne   | \$50,000  |
| 59 billets se terminant par   | 4 1 6 9 1     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 1 6 9 1       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 6 9 1         | gagnent | \$100     |
| 14ième numéro complet         | 5 9 2 6 2 2 1 | gagne   | \$50,000  |
| 59 billets se terminant par   | 2 6 2 2 1     | gagnent | \$5,000   |
| 540 billets se terminant par  | 6 2 2 1       | gagnent | \$1,000   |
| 5400 billets se terminant par | 2 2 1         | gagnent | \$100     |

## Un ministre espagnol démissionne

MADRID (AFP) — M. Licinio de la Fuente, ministre espagnol du Travail et troisième vice-président du gouvernement a présenté sa démission au président Carlos Arias Navarro, a annoncé l'agence indépendante au président Carlos Arias Navarro, a annoncé l'agence indépendante Europa Press citant ses propres sources.

Selon l'agence, c'est un différend sur le projet de régulariser le droit de grève (jusqu'ici illégal) qui a motivé la démission du ministre. Le ministre se serait opposé, selon Europa Press, à une grève dont le projet de loi ne prévoit pas de sanctions illégales pour les participants à une grève dite illégale pourraient être renvoyés de l'entreprise moyennant des indemnités.

Le projet de régulation du droit de grève, sous la pression du patronat et de certains membres du cabinet, aurait été réduit à sa plus simple expression. La régulation du droit de grève est d'actualité depuis que le président Arias Navarro a lancé son programme d'"ouverture" le 12 février 1974.

## 37 officiers grecs inculpés de rébellion

# Des partisans de Ioannidis à l'origine du putsch raté

ATHENES (d'après Reuter et AFP) — Au moins 37 officiers de l'armée grecque, dont six généraux, accusés d'avoir participé à la tentative de coup d'Etat militaire déjouée lundi contre le gouvernement civil de M. Constantin Caramanlis, ont été inculpés de rébellion et ont été déferés devant le procureur de la Cour martiale d'Athènes, déclare un communiqué publié hier, à Athènes, par le ministère de la Défense.

Le communiqué précise qu'au nombre des inculpés figurent le général de division Pavlos Papadakis et les généraux de brigade Nicholas Dertilis, Andras Kondilis, George Labousos, Ioannis Maniakos et Spyros Eliopoulos. Les autres inculpés sont deux colonels, dont un à la retraite, neuf lieutenants-colonels, 15 majors, quatre capitaines et un lieutenant, ajoute le communiqué. Le complot a été déjoué après une réunion des conjurés à Pariss, dans le centre du pays. Tous les officiers assistant à cette réunion ont été arrêtés.

Le fait que cinq généraux sont arrêtés permet de supposer que ceux-ci formaient le noyau des "durs" de l'ancien

régime militaire. Ils se sont trouvés associés à des lieutenants-colonels, des commandants de la génération des officiers formés en éléments de choc par le général Ioannidis, alors à la tête de la police militaire, et disséminés dans les diverses unités de l'armée.

Un autre élément apparaît: la génération des capitaines, relativement peu nombreux dans l'état actuel de l'enquête. Sortis des écoles militaires entre 1967 et 1974, ils sont sans doute encore imprégnés de l'esprit de la "révolution nationale" du 21 avril 1967.

Le communiqué indique qu'avant la fin de l'enquête en cours, il est impossible de déterminer les responsabilités individuelles des 37 officiers arrêtés et si d'autres militaires sont impliqués dans l'affaire. Enfin, il apparaît, suivant le communiqué, que la décision des mesures d'alerte lundi n'a été qu'un piège permettant de faciliter l'arrestation des conjurés.

Des arrestations d'officiers de la police militaire apparaissent être à l'origine du complot avorté. De bras protecteur et repressif du régime militaire sous la di-

rection du général Dimitri Ioannidis et de son adjoint le commandant Spanos, la police militaire avait été, tout au moins en principe, réduite au simple rôle de prête-vote aux armées, dès le retour au pouvoir de Constantin Caramanlis, à la fin de juillet dernier.

Alors que le général Ioannidis était mis en disponibilité puis arrêté en janvier dernier, le commandant Spanos était muté à titre disciplinaire dans une unité d'infanterie stationnée en Grèce du nord, puis mis également en disponibilité.

En fait, il semble bien qu'en dépit de toutes ces mesures, un certain nombre de cadres de la police militaire aient continué à être animés de l'esprit de la "révolution nationale" du 21 avril 1967.

Dimanche dernier, le parquet décidait la mise en arrestation de deux officiers de la police militaire, les lieutenants-colonels Theodoros Theophilouannakos et Nicolaos Hatzizissis, qui, appréhendés par la justice militaire, étaient incarcérés à la prison militaire de Boyati, sous l'inculpation de tortures.

C'est alors que le mouvement qui cou-

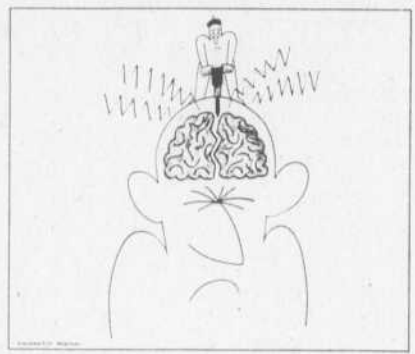
vait depuis quelque temps et groupait quelques officiers supérieurs et un certain nombre d'officiers subalternes, éclata au camp de Boyati et dans certaines unités de l'Attique et de la Grèce du Nord.

Le commandement, qui était au courant de l'état d'esprit de certains nostalgiques du régime militaire, grâce à un tract, décida alors la mise en état d'alerte des unités de la région d'Athènes, y compris de la gendarmerie et de la police civile. Puis, une véritable rafle fut organisée afin de s'assurer un certain nombre d'officiers.

Agissant rapidement dès hier matin, le gouvernement a décidé de déporter dans une île de la Mer des Cyclades un officier à la retraite, alors que le commandant Spanos, adjoint d'Ioannidis, était placé en détention préventive sous l'accusation de tortures.

Il n'en demeure pas moins que ce complot est un signe inquiétant. Certes le gouvernement affirme que l'armée est loyale dans son ensemble à l'égard du gouvernement, mais ce loyalisme s'est révélé atteint d'une faille. Mais qui peut

dire si demain le mouvement ne sortira pas des casernes et si une nouvelle "parenthèse" dans la vie démocratique de la Grèce ne sera pas de nouveau ouverte par des officiers à la tête chaude. Le ministre de la Défense, maître de l'épuration des forces armées affirme que non. Mais l'opposition à M. Caramanlis met en cause cette épuration même qui n'a pas mis le "fer dans la plaie" et s'est contentée de demi-mesures.



Voir autres Carrières et Professions en page 11

## Carrières et Professions

### ADJOINT ADMINISTRATIF AU DIRECTEUR GÉNÉRAL

Expérience requise.  
Salaire selon les qualifications.  
Lieu de travail: Longueuil

Adresser curriculum vitae et demande au:

Directeur général,  
1336, rue Ste-Hélène,  
Longueuil, Qué.

### DIRECTEUR DE VIE DE GROUPE

ENDROIT:  
L'ACCUEIL DES JEUNES, INC.

Centre de transition pour garçons de 12 à 20 ans.

#### FONCTIONS:

Sous l'autorité du directeur général, il est responsable de la coordination des différents secteurs de vie de groupe.

Voit à l'exécution des programmes élaborés par le directeur des services professionnels.

#### SALAIRE:

Selon les normes du Ministère des Affaires Sociales.

#### EXIGENCES:

Leadership naturel.  
Minimum de 3 ans d'expérience auprès des jeunes à un poste équivalent.  
Pensée analytique, faculté de fonctionnement en équipe.  
Personnalité dynamique et stable.  
Capable d'initiative.  
Expérience en gestion du personnel.

#### FORMATION ACADÉMIQUE:

Diplôme universitaire de premier cycle en sciences humaines, ou l'équivalent.

Faire parvenir demande et curriculum vitae complet à:

YVON DORNIER, directeur général,  
L'ACCUEIL DES JEUNES, INC.,  
1800, boul. Dorchester, ouest  
Montréal, H3H 2H2

Avant le 6 mars, 1975.

Hopital Laval



L'Hôpital Laval est un centre hospitalier de soins généraux, spécialisé et super-spécialisé (cardiologie et pneumologie). Il est de plus un centre d'enseignement et de recherche affilié à l'Université Laval. Les postes suivants y sont présentement disponibles:

### CHEF PHYSIOTHÉRAPEUTE

Concours no 75-02-74

#### Poste:

Planifier, organiser et contrôler les ressources humaines et matérielles nécessaires au bon fonctionnement de l'Unité. Assurer la motivation de son personnel à la réalisation de soins de qualité. Superviser les stagiaires. Participer aux soins des malades. Assurer une présence active de son unité dans l'hôpital et dans la région.

#### Candidat:

— Diplômé en physiothérapie.  
— De préférence avoir de l'expérience en milieu de soins diversifiés.  
— Formation en administration et expérience dans un poste de commande.  
— Esprit de décision, initiative, capacité d'organisation; faculté pour le travail en équipe multidisciplinaire.

#### Salaire:

Selon les échelles du ministère des Affaires sociales.

### TECHNICIEN EN ÉLECTRONIQUE

Concours no 75-02-75

#### Poste:

Entretien préventif et réparation de l'équipement électronique médical.

#### Candidat:

— Diplômé d'une école reconnue par le ministère de l'Éducation en technique électronique.  
— 2 à 4 ans d'expérience pertinente au domaine médical.  
— Dynamisme et entregent

#### Salaire:

Plan complet de bénéfices marginaux. Sécurité d'emploi. Salaire selon la convention collective en vigueur.

Toute personne intéressée et répondant aux exigences mentionnées peut nous faire parvenir un curriculum vitae à l'adresse suivante:

Concours no . . . .  
Hôpital Laval,  
Service du personnel,  
2725, chemin Ste-Foy,  
Ste Foy G1V 4G5

### G.F. BASSETT & ASSOCIÉS

G.F. Bassett & Associés est une société d'ingénieurs-conseils en plein essor. L'électricité est sa raison d'être.

Nous sommes présentement à la recherche d'ingénieurs en électricité possédant les qualifications suivantes:

- ingénieur senior expérimenté dans la conception de postes haute-tension;
- ingénieur intermédiaire expérimenté dans la conception de réseaux d'alimentation, commandes et éclairage au niveau industriel.

Les intéressés sont priés de faire parvenir leur curriculum vitae ou de communiquer directement.

M. G. Comeau, ing.,  
G.F. Bassett & Associés,  
4795 ouest, rue Ste-Catherine,  
Montréal H3Z 1S8  
Tél.: 931-6225

### MAISON FRANC-BORD

Centre de transition pour adolescentes méadaptées socio-affectives demande

### DEUX CONSULTANTS PROFESSIONNELS

#### Fonctions:

- Contribue à la mise sur pied des programmes du centre, participe à leur application et à leur évaluation.
- Collabore à la supervision du personnel éducateur, tant au niveau individuel qu'au niveau des équipes de travail.
- Contribue à la formation du personnel.
- Participe à l'élaboration de plans de traitement pour les adolescentes et en supervise l'application.
- Intervient occasionnellement auprès d'adolescentes ou de groupes d'adolescentes.

#### Qualifications:

- Diplôme universitaire en criminologie, psycho-éducation, orthopédagogie.
- Expérience en milieu institutionnel.

Envoyer curriculum vitae complet à:

L'Agent de recrutement,  
Service du personnel,  
Maison Notre-Dame de Laval,  
310, boul. Cartier,  
Laval-des-Rapides, Qué.

Filiale d'un groupe financier international, ouvrant ses bureaux à Montréal, recherche

### • UN RESPONSABLE DES RELATIONS AVEC LA CLIENTÈLE

#### FONCTIONS:

- Prospecter et maintenir les relations avec la clientèle commerciale et industrielle.
- Étudier et monter les opérations de crédit.

#### QUALIFICATIONS:

- Le candidat âgé de 30 à 45 ans doit:
- avoir une formation universitaire de type H.E.C. ou M.B.A.;
- avoir une pratique professionnelle de 5 ans au moins dans les domaines des études de crédit et des financements internationaux;
- avoir une habitude des contacts avec la clientèle des entreprises de dimension moyenne et importante;
- être bilingue.

### • UN RESPONSABLE D'UN SERVICE D'ASSISTANCE JURIDIQUE

#### FONCTION:

Assister le département de crédit dans tous ses aspects légaux (contrats, garanties) et de contrôle.

#### QUALIFICATIONS:

- Le candidat âgé de 30 à 45 ans doit:
- avoir une formation juridique;
- avoir une expérience de 2 ou 3 ans au moins dans un cabinet d'avocats ou un service juridique d'établissement financier;
- être bilingue.

#### SALAIRES:

En rapport avec la personnalité du candidat.

Téléphoner à Mlle Pelletier, tél.: 879-1090

## AVOCAT

bilingue

Droit en général.  
Expérience requise: 2 ans minimum.  
Lieu de travail: St-Hubert.

Adresser curriculum vitae à:

Directeur général,  
1336, rue Ste-Hélène, Longueuil, Qué.

## AVOCAT

Criminaliste

Expérience requise: 3 ans minimum.  
Lieu de travail: Rive sud.

Adresser curriculum vitae au:

Directeur général,  
1336, rue Ste-Hélène,  
Longueuil, Qué.

## THÉRAPEUTE DE GROUPE

Le C.S.S. est à la recherche d'un professionnel pouvant remplir les tâches suivantes:

- "pédagogie de groupe" (style morénien) auprès de couples-parents pour l'éducation d'enfants;
- activité de formation à l'entrevue et au diagnostic auprès du personnel social (par méthode psychodramatique et simulation, etc.);
- disponible pour l'animation de discussion de petits groupes;
- évaluation psychométrique;
- thérapie de couple par le groupe.

#### EXIGENCES:

formation universitaire dans une spécialisation pertinente.

#### LIEU DE TRAVAIL:

Roberval.

#### RÉMUNÉRATION:

Selon les normes en vigueur dans le Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés à occuper ce poste devront faire parvenir leur demande incluant "curriculum vitae" au plus tard le 7 mars 1975 au:

Directeur du personnel  
Centre de Services Sociaux  
Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougamau,  
599, rue Hôtel-Dieu,  
Chicoutimi, P.Q.  
(418) 545-9408

## C.L.S.C. STE-ROSE DE LAVAL

Établissement en opération depuis 1972, notre CLSC recherche pour la mise sur pied de ses programmes d'accueil de services sociaux et d'organisation communautaire, un (e)

## COORDONNATEUR (TRICE) DU MODULE SOCIAL

#### FONCTIONS

- Sous l'autorité du directeur général et à la tête d'une équipe multidisciplinaire, la personne que nous recherchons devra:
- planifier et réaliser des activités d'information à la population et d'évaluation des besoins;
- participer à la définition des objectifs et des priorités du module social;
- élaborer les programmes d'accueil, de services sociaux et d'organisation communautaire que le CLSC entend offrir à la population;
- mettre en place l'équipe qui réalisera ces programmes;
- évaluer l'impact des programmes et le travail du personnel de son module;
- préparer et administrer le budget de son module;
- voir au développement des programmes dont il aura la responsabilité;
- promouvoir le CLSC dans la population;
- participer à l'élaboration et à la réalisation des objectifs généraux du CLSC.

#### EXIGENCES

- Formation universitaire en sciences humaines. (de préférence en service social)
- Expérience dans un poste de coordination.
- Qualités de leadership.
- Intérêt et aptitudes pour le travail en équipe multidisciplinaire.

#### SALAIRE

Selon les normes du ministère des Affaires Sociales plus une prime de responsabilités.

Envoyer votre curriculum vitae avant le 8 mars 1975 à l'adresse suivante:

Directeur général  
a/s Comité de Sélection  
CLSC STE-ROSE-DE-LAVAL  
240, Roi du Nord  
Ste-Rose  
Ville de Laval

## MAISON NOTRE-DAME DE LAVAL INC.

Centre d'accueil et de réadaptation pour adolescentes demande

## ÉDUCATEURS/TRICES

L'éducateur travaille auprès d'un groupe d'adolescentes méadaptées socio-affectives. Il organise et participe aux programmes d'activités rééducatives et suit l'évolution des adolescentes par des rapports de comportement.

#### Qualifications:

- Diplôme en éducation spécialisée

#### OU

- B.Sc. en psychologie, orthopédagogie, criminologie, service social, psycho-pédagogie.
- Age: 21 à 35 ans.
- Travailler à plein temps sur une base rotative incluant soirées et fins de semaine.
- Expérience auprès des jeunes

Envoyer curriculum vitae complet à:

L'Agent de recrutement,  
Service du personnel,  
Maison Notre-Dame de Laval,  
310, boul. Cartier,  
Laval-des-Rapides, Qué.

## (3) PSYCHOTHÉRAPEUTES

faisant partie d'une équipe de traitement psycho-social

#### TÂCHE:

- thérapie individuelle et auprès des couples et des familles qui en font la demande (il y a distinction des formes thérapeutiques en fonction du sujet: individu, interaction diadique, nexus familial);
- évaluation de personnalité (surtout d'enfant pour conseiller sur le placement, l'adoption, etc.);
- assurer la présence de sa spécialité dans les discussions de cas et les évaluations en équipe;
- agir comme consultant auprès des autres praticiens.

#### EXIGENCES:

Psychologue clinicien d'orientation analytique.

#### RÉMUNÉRATION:

selon les normes salariales du Ministère des Affaires Sociales.

Les personnes intéressées à occuper un de ces postes devront faire parvenir leur demande incluant "curriculum vitae" au plus tard le 7 mars au:

Directeur du personnel  
Centre de Services Sociaux  
Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougamau,  
599, rue Hôtel-Dieu,  
Chicoutimi, P.Q.  
(418) 545-9408

## CONSULTANT À LA FORMATION

#### DIRECTION:

Services Professionnels.

#### RESPONSABILITÉS:

assurer le développement intellectuel et professionnel des praticiens par l'instauration des facilités de formation et de perfectionnement.

#### LIAISON:

relève du Directeur des Services Professionnels.

#### TÂCHE:

1. assure la création et l'exécution des mécanismes d'évaluation des besoins de formation et de perfectionnement;
2. assure l'étude des méthodes et techniques employées dans les pratiques professionnelles du Centre;
3. assure la création et l'exécution de mécanismes aptes à favoriser l'émulation professionnelle;
4. exerce le rôle d'un critique spécialisé vis-à-vis les différentes techniques d'intervention;
5. vulgarise et diffuse aux praticiens les recherches scientifiques sur les pratiques professionnelles;
6. négocie les contrats d'enseignement;
7. planifie toute session d'étude et toute la journée d'étude impliquant les professionnels du Centre;
8. rend compte à son supérieur immédiat de l'accomplissement de ses fonctions et de la conduite de ses relations;
9. accomplit toute autre tâche pertinente à sa fonction ou demandée par son supérieur immédiat.

#### EXIGENCES:

- connaissance et expérience des techniques de formation du personnel par la mise en situation, la simulation, le psychodrame, la dynamique de groupe, le sociodrame, l'étude des cas, etc.;
- connaissance de plusieurs méthodes d'entrevues thérapeutiques (théorie des systèmes, théorie des jeux, l'école transactionnelle, l'école existentielle, l'école analytique, etc.);
- habileté pour l'analyse des besoins de formation et pour la planification et l'élaboration de programmes de formation du personnel.

#### RÉMUNÉRATION:

selon les normes en vigueur dans les établissements relevant du Ministère des Affaires Sociales.

Les candidats intéressés à ce poste devront faire parvenir leur demande incluant "curriculum vitae" au plus tard le 7 mars 1975 au:

Directeur du personnel,  
Centre de Services Sociaux  
Saguenay - Lac-St-Jean - Chibougamau,  
599, rue Hôtel-Dieu,  
Chicoutimi, P.Q.  
(418) 545-9408

## en bref

## \*Fiesta mexicaine

Le consul du Mexique à Montréal, M. Francisco Gonzalez, a inauguré, dans le hall central des Galeries Westmount Square (station de métro Atwater), une exposition d'artisanat mexicain et d'art aztèque qui se prolongera jusqu'à samedi. Tous les jours de la semaine, à compter de midi, le groupe des mariachis de Pedro Barreto se fera entendre. Cette semaine de promotion du Mexique est organisée par le Conseil national du tourisme mexicain, Panex Travel Centre, les Galeries Aztec, Tequila Sauza et les transporteurs aériens CP Air, Iberia, Eastern Airlines dont les diverses destinations sont Mexico, Guadalajara, Puerto Vallarta, Acapulco, Mazatlan et le Yucatan.

## Resocialisation de l'ex-détenu

Le Tremplin, organisme sans but lucratif, invite chaque employeur désireux de contribuer à la resocialisation de l'ex-

détenu en lui procurant un emploi à communiquer avec son personnel au 5546, rue Saint-Denis, ou en téléphonant au numéro 277-2171.

## Réhabilitation post-psychiatrique

Le Foyer Dalse, centre de réhabilitation pour les ex-patients psychiatriques, est en pleine campagne de souscription pour boucler son budget de \$40,000 et répondre à une demande croissante de services. Environ 150 personnes par année bénéficient gratuitement des services de ce foyer qui fait la transition entre l'hôpital et la vie de tous les jours. Pour renseignements ou souscription, s'adresser à: Dalse, 5186, rue Paré; tél.: 739-5341.

Tel-Aide 935-1101

Tel-Aide a besoin d'appui financier afin de continuer à prêter une oreille attentive aux personnes désespérées. L'an dernier, plus de 200 bénévoles fran-

cophones et anglophones ont répondu à 48,000 appels venant de gens en proie à la solitude, la dépression, l'angoisse, la drogue, l'alcoolisme, l'agressivité, le désir de se suicider. Adressez toute contribution à: Tel-Aide, Boîte postale 437, Montréal 215.

## Evêque de Moundou

Le pape Paul VI vient de nommer le père Joseph-Marie Belzile, capucin, au siège épiscopal de Moundou, Tchad, en Afrique. Né à Amqui, le nouvel évêque fit ses études à Rimouski, Ottawa, Cap-Rouge et Pointe-aux-Trembles. Ordonné prêtre à Ottawa le 11 février 1961, il partit pour l'Afrique en 1962. Il sera sacré en la cathédrale de Moundou.

**SOYEZ  
BON  
SOYEZ  
GÉNÉREUX**

## Carrières et Professions

Voir autres Carrières et Professions en page 10



**CONSEIL DES PORTS  
NATIONAUX**  
Port de Montréal

**NATIONAL HARBOURS  
BOARD**  
Montreal Harbour

Le port de Montréal, l'un des plus importants du réseau régi par le Conseil des ports nationaux, recherche un candidat pour le poste

## d'AGENT DE MARKETING

**FONCTIONS:** Concevoir, élaborer et développer un programme d'expansion dans tous les domaines d'activité du port.

Conseiller et assister le Directeur du port dans les mesures à prendre pour réaliser le programme.

**FORMATION:** Le candidat recherché possède une expérience théorique et pratique en marketing, de préférence en transport maritime et en matières connexes.

Il est capable de communiquer en français et en anglais.

**SALAIRE:** Ce poste offre la gamme complète des avantages sociaux et devrait intéresser les candidats dont le salaire se situe autour de \$23,000.00.

Toute personne intéressée doit faire parvenir son curriculum vitae, au plus tard le 12 mars 1975, à:

**M. N. BESHWATY**  
DIRECTEUR DU PORT  
CONSEIL DES PORTS NATIONAUX  
ÉDIFICE DU PORT DE MONTRÉAL  
CITÉ DU HAVRE  
MONTRÉAL (QUÉBEC)  
H3C 3R5

## INGÉNIEURS EN HYDRO-ÉLECTRICITÉ

Plusieurs projets hydro-électriques, très intéressants, exigent l'embauchage d'ingénieurs expérimentés, pour les rapports de réalisation, les plans détaillés et la surveillance de la construction. Les candidats doivent avoir ou être aptes à se qualifier pour l'enregistrement professionnel.

Postes disponibles immédiatement pour :

## Ingénieurs civils

5 à 10 années d'expérience connexe aux plans détaillés ou à la supervision de la construction de projets hydro-électriques ou de projets d'approvisionnement d'eau.

## Ingénieurs en électricité

Minimum de 5 années d'expérience directement reliée aux plans, schéma d'équipement, surveillance des systèmes de contrôle local pour les usines hydro-génératrices et les sous-centrales affiliées.

## Ingénieurs en mécanique

8 à 12 années d'expérience pertinente à toutes les phases de la planification et des plans d'équipement mécanique et des systèmes de centrales hydro-génératrices, Céd. inclut les postes de contrôle, les monte-charges, etc.

Les candidats qualifiés sont invités à faire parvenir un résumé détaillé de leur scolarité, expérience et salaire demandé. Les entretiens seront déterminés dès que possible.

Écrire à:  
R.J. MacLean, Ing.  
Directeur, Recrutement

**MONTREAL ENGINEERING  
COMPANY LIMITED**

C.P. 777  
Place Bonaventure  
Montréal, Canada  
H5A 1E3

## ANNONCES CLASSÉES ENCADRÉES

844-3361

• Chaque parution coûte \$4.20 le pouce  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain  
• Il n'y a pas de frais pour les illustrations.

## ANNONCES CLASSÉES DU DEVOIR

Avis : Les annonceurs sont priés de vérifier la première parution de leurs annonces. Le Devoir se rend responsable d'une seule insertion erronée. Toute erreur doit être soulignée immédiatement. S.V.P. téléphoner à 844-3361.

## ANNONCES CLASSÉES RÉGULIÈRES

844-3361

• Chaque parution coûte \$1.50, maximum 25 mots  
• Tout mot supplémentaire coûte 0.05 chacun  
• L'heure de tombée est midi pour le lendemain

## AMEUBLEMENTS À VENDRE

MEUBLES NON PEINTS: vendons et fabriquons. Vaste choix (commodes, bureaux doubles et triples, bibliothèques, mobiliers de cuisine, etc.). Avons aussi matelas toutes grandeurs à prix d'abaïne. 207 Beaubien est. Tél.: 276-9067. J.N.O.

## ANTIQUITES À VENDRE

GARDE-ROBE Victorienne 7 pieds — \$500. Fichier porte-bibels en acacia — \$175. Tél.: 526-6303 27-2-75

IMPORTATIONS D'ANTIQUITES: choix considérable, lits en cuivre, horloges grand-père, commode Louis XV, buffet armoire à pointe de diamant, candélabres, etc. 2 Boul. La-Belle, Ste-Thérèse 435-4350. 1-4-75

MEUBLES XVIIIe siècle, français (Louis XIII et Louis XV) de qualité exceptionnelle vendus à la moitié des prix courants: armoires, buffets, bonnetières, commode galbée, secrétaire, petites tables à plateau basculant, chaises. Aussi antiquités québécoises: table de réfectoire de 9' et bancs avec dossier à panneau cheville, ustensiles de foyer, marmites en cuivre (utiles pour les plantes et les fleurs) Tél.: 487-1918 entre 10-2 p.m. 28-2-75

## ANTIQUITES DEMANDÉES

ANTIQUITES TOUTES SORTES. (argent comptant) Claude Morier, pour 331-0251 soir 667-0774. (J.N.O.)

EBENISTERIE DES CHENES ENRG: décapage et finition. Spécialiste en rénovation d'antiquités. Tél.: 658-5194 ou 674-9843 (frs virés acceptés) Reconnu et renommé. 2-7-75

## AUTOS À VENDRE

**BRITISH LEYLAND**  
• Austin mini • Marina • MGB • Triumph, etc. • Modèles 75-74  
Prix défiant toute compétition  
Acceptons toute offre raisonnable  
• Pièces • Service  
Nouveau concessionnaire  
**MICHAUD AUTOMOBILE**  
Repentigny  
581-9220 28-2-75

**Nouveau concessionnaire**  
**VOLVO**  
• Meilleurs prix  
• Meilleur service après vente  
• Plan de financement  
• Location à long terme  
**MICHAUD AUTOMOBILE**  
Repentigny  
581-9220 28-2-75

MAZDA 1973, parfaite condition, 52,000 milles. Prix: \$1,800. Tél.: 521-0678 1-3-75

PEUGEOT 504, 1971, automatique, tout ouvrant, AM-FM, peinture et mécanique parfaite condition, antirouille. Prix: \$2,250. Particulier. Tél.: 489-6650. 28-2-75

POURQUOI ATTENDRE? Je peux vous faire propriétaire d'une 75 Beetle ou Rabbit ou auto usagée, dès aujourd'hui. Aucun comptant. Je fais tout arrangement personnel pour vous. Lillian 363-5000 ou 365-9451. 1-3-75

VOLVO. Austin, MG TRIUMPH — à partir de \$2,495. Jusqu'à 40 milles au gallon. Vente — service — pièces — remorquage — débousselage. Fort Chambly Automobile, 2575 Bourgogne, Chambly 658-6623. 1-3-75

FIAT 128, 1974, 4 portes, traitement antirouille, 9,700 milles, dois vendre car je pars pour l'Europe. Tél.: 387-8915 27-2-75

## CHALET À LOUER

DOMAINE STE-AGATHE: Luxueux style Bavaois, face pente, 5½ chauffé, cheminée pierre, toit cathédrale, meubles Thibaut, T.V. Location: semaines-ski. Tél.: 256-6825 ou 1-819-326-5836. 1-3-75

## COURS PRIVÉS

LANGUE CHINOISE: cours de langue et traduction par professeur chinois avec discipline linguistique et expérience en Chine et au Canada. Tél.: 725-9481 ou 671-9578. M. Yu. 27-2-75

## DEMANDES D'EMPLOI

HOMME MARIE et diplômé cherchant position d'animateur pastoral pour École secondaire ou Collège, ayant pour but de lancer la foi chrétienne fidèlement à l'enseignement de l'Église. Écrire: Dossier 256, Le Devoir, C.P. 6033, Montréal 27-2-75

## ENTREPRENEURS

MEMO CONSTRUCTION (1964) LTEE. Réparations et maçonnerie générales. Menuiserie et finition intérieures. Redressons planchers, fondation fuyante. Creusons cave en sous-œuvre. Neuf. Garantie. Assurance Service 24 heures. Tél.: 388-2137 669-2547. J.N.O.

## FEMMES DEMANDÉES

COURTIER D'ASSURANCES GÉNÉRALES, secteur Métropolitain et Décarie, recherche secrétaire bilingue, dactylo, expérience requise. Tél.: 739-5566 28-2-75

CHIMISTE, expérience fabrication produits esthétiques, demandée. Tél.: 336-9422 28-2-75

## ÉDUCATION

**CONSEIL D'ÉDUCATION DES  
COMTÉS DE STORMONT,  
DUNDAS AND GLENGARRY  
COUNTY BOARD  
OF EDUCATION**

solicite des demandes pour les postes suivants pour septembre 1975:

## PROFESSEUR

— Éducation du consommateur  
— Sténographie  
— Dactylographie

à  
**L'ÉCOLE SECONDAIRE  
RÉGIONALE GLENGARRY**

Faire parvenir votre demande par écrit au directeur de l'école: **M. Philip Lloyd, Directeur, École secondaire Régionale Glengarry, Casier postal 190, Alexandria, Ontario, K0C 1A0. Tél.: (613) 525-3110. S.W. Libbey, Le président. T.R. Léger, Le directeur.** 1-3-75

## FEMMES DEMANDÉES

**L'ÉTÉ AU BORD DE LA MER**  
Américaine voudrait avoir jeune fille pendant les vacances pour

## parler le français

• Vie de famille  
Donnant les plus amples renseignements, veuillez vous adresser à:  
**Mme Turner, 16 Bay Road, Ocean City, New Jersey 08226, U.S.A.** 27-2-75

**DACTYLOGRAPHIE-RECEPTIONNISTE**

Bilingue  
Pour compagnie de construction.  
• Entre 28 et 45 ans  
• 2 semaines de vacances.

**PISAPIA CONSTRUCTION INC.**  
Tél.: Mlle C. Mesnard, 845-0271 1-3-75

**SECRÉTAIRE LÉGALE**  
demandée

De préférence avec 1 ou 2 ans d'expérience dans un bureau de pratique générale.  
• Steno Bilingue • Connaissance d'une autre langue européenne utile.  
• Bonne rémunération • Défi pour la bonne personne.  
Tél.: 282-0025 pour rendez-vous. 1-3-75

## HOMMES OU FEMMES DEMANDÉS

**Tempa partiel**  
**\$550.00 PLUS PAR MOIS**  
Places disponibles uniquement pour les gens qui croient en eux et en leur possibilité de réussite.  
Pour entrevue, appelez:  
**A.M.P. 272-7767** 27-2-75

## LOGEMENTS DEMANDÉS

AHUNTSIC: 4 ou 5 pièces, juillet et avant, 2 adultes, références. Tél.: 279-7562 28-2-75

COUPLE sans enfants, cherche 4½ dans Ahuntsic. Tél.: 389-9186 après 6 p.m. 28-2-75

## LOGEMENTS À LOUER

ST-LAMBERT-LONGUEUIL: rue Tifin, 4½, neuf, chauffage électrique, stationnement. Libre le 1er mai. \$175. Tél.: 672-0356 27-2-75

## MAISONS DEMANDÉES

**MAISON POUR LOCATION**  
Urgent: Avons besoin pour clients européens, maison, 4 chambres à coucher, 2 salles de bains, garage. De préférence dans Outremont ou Ville Mont-Royal. Enfants au Collège Stanislas. Prix \$800 par mois. Bail de 3 ans. Appelez **Mme P. Vickers, 935-8541** ou 486-3725.

**IMMEUBLES A.E. LEPAGE & WESTMOUNT INC.**  
courtiers 27-2-75

## ON DEMANDE

ALLONS CHERCHER tout ce dont vous voulez vous débarrasser: poêles, réfrigérateurs, meubles, etc. gratuitement. Tél.: 667-1939 ou 669-3911. 1-3-75

## PERSONNEL

DU BONHEUR ENR. Agence but amical, social, matrimonial, veufs (ves) personnes seules. Écrire case Postale 101, Station Rosemont, Montréal, Québec. Informations: 729-0680. 27-2-75

RENCONTREZ votre compagnon idéal par ordinateur. Pour livret gratuit, appelez COMPUDATE 933-3673 (24 heures) J.N.O.

## PERSONNEL

AMASO: Service de rencontres. Sérieux, 822 est Sherbrooke suite 5. Marthe Gaudette, b.a., b. p.d. b. p.h. L. es lettres. Tél.: 524-3852. J.N.O.

**RENDEZ-VOUS SCIENTIFIQUE:** Service de rencontres de distinction depuis 1966. Confidentiel, sérieux, professionnel. 1117 ouest, Ste-Catherine, suite 108, Montréal. Tél.: 282-0058, lundi-vendredi entre 1-9 p.m. J.N.O.

## PROPRIÉTÉS À VENDRE

**AHUNTSIC OUEST**  
Beau split level détaché, construit sur spécifications, 9 pièces, garage sur la rue, foyer naturel, 2½ salles de bains, joli jardin. Prix demandé: \$72,000.

**M. A. D. Préfontaine 731-3158**  
**IMMEUBLES TREMBLAY INC.**  
courtiers  
735-5588 28-2-75



**ST-FABIEN-SUR-MER**  
(Cité Rimouski)

Maison de forme, située près du fleuve, 12 pièces plus cave et grenier aménageable. Foyer, chauffage électrique. Décoration style "habitant cultivateur". Terrain 30,000 comprenant accès au fleuve et petit verger.

Attendant à cette propriété: Grange deux étages comprenant écurie quatre boxes, clapier, garage, sellerie avec douche et toilettes et deux grands ateliers. Deuxième étage libre. Terrain environ 15,000.

À vendre ensemble ou séparément: \$29,500.

Aussi chalets à louer ou à vendre.

**Raoul Roy, C.P. 303, St-Fabien, Cité Rimouski. Tél.: 1-418-869-2981** 27-2-75

NAPIERVILLE VILLAGE: maison pierre, 7 pièces, 2 salles de bains, entrepôt adjacent 150'. Garage double. Grand terrain 200' x 60'. Idéal pour commerce. Tél.: 651-3152 (entre 7-9 p.m.) Vente privée. 10-3-75

OUTREMONT: Cottage détaché de 10 pièces, situé sur la rue Querbes, entre les rues St-Viateur et Fairmount. Garage très pratique, cuisine rénovée, 220 volts. Prix: \$52,000. Jean-Michel Martin, B.A.A. 277-8887, soit, ou 866-9641 jour. Trust Général, courtiers 28-2-75

ST-BRUNO: Prix réduit pour vente rapide. Bungalow dans secteur paisible avec magnifique vue de la montagne. 5 pièces, moderne, bonne construction. Beau terrain paysagé, patio, etc. \$34,000. Nicole Tanguay, 653-2496 ou 653-2568. Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

NEUVILLE: magnifique maison paysanne, construite en 1801, en parfait état, atmosphère unique, vue sur le fleuve, région protégée, consultez François Dussault, 418-658-6690 ou 418-683-5092 ou 418-888-4810. Immeubles Westgate, courtiers 1-3-75

BUNGALOW 5½, chauffage électrique, sous-sol fini, foyer, extérieur brique et garage, chambre froide, terrain 90' x 68', situé à 377 rue de la Brigade, Blainville. Tél.: 435-9637 28-2-75

ST-BRUNO, EXCLUSIF. Site magnifique, endroit recherché, cottage luxueux, 10 pièces, 4 chambres, salle familiale foyer, salle à manger, condition impeccable. Garage double. Piscine creusée. Lucile Kiloran, 653-2496 ou 653-3010. Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

GRANDE MAISON canadienne de 10 pièces, au bord du St-Laurent, à L'Anoraie. Pour informations téléphoner: 1-887-2374 1-3-75

RIVE-SUD: Superbe bungalow, chauffage électrique, 3 chambres à coucher, salon avec foyer, salle à manger, une maison ensoleillée sur grand terrain, abri d'auto. Sous-sol fini. Occupation immédiate. \$36,750. Rita Bourner, 679-8220 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

LONGUEUIL: Domaine très recherché. Bungalow pierre-brique, sous-sol avec salle de jeux et salle familiale, 8 pièces, 3 chambres coucher, cuisine-détachée avec porte-patio, laveuse-sécheuse, "powder-room", inclus antenne UHF et tapis mur à mur au sous-sol. Grand terrain paysagé avec cabanon. Garage chauffé. Paulette Vincelle, 679-8220 ou 670-9355 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

ST-LAURENT: Aubaine pour architecte, ingénieur ou contracteur. Magnifique bungalow de neuf pièces avec sous-sol aménagé avec six bureaux. M.L.S. André L. Remy, 334-5330. Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

STE-JULIE DOMAINE: 5 chambres, sous-sol, salle familiale, tapis mur à mur partout, beaucoup d'extras. Fait visiter pour apprécier. M.L.S. Informations: Geneviève Renaud, 653-2496 ou 653-8505. Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

ST-BRUNO: Intérieur coquet, papier tendu qualité, salle à manger, 3 chambres, garage. Endroit tranquille. Condition impeccable. Julieanne Vanier, 653-2496 ou 653-4694. Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

## PROPRIÉTÉS À VENDRE

**A.E. LEPAGE**  
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

**LAVAL-SUR-LE-LAC**  
Dans ce beau quartier tranquille, nous vous offrons un choix de maisons de construction soignée. Toutes ces maisons ont des grands terrains arborisés. Loin du bruit, de la pollution, près de l'eau, golf, curling, quelques minutes à pied de la gare CNR. Un coin enchanteur, 16 milles de Montréal. Renseignements: **Dora Brunet: 687-1010 ou 627-0348.**

**FABREVILLE**  
"FERME STE-THERÈSE"  
Une maison vraiment différente des autres dans un cadre champêtre, très agréable. Terrain paysagé de 22,400 pi. ca. avec de beaux arbres en bordure de la rivière, 4 chambres à coucher, 3 salles de bains. Un coin intime autour du foyer avec cheminée remarquable en pierre volcanique. Cuisine moderne. Salle à manger avec vue sur l'eau. Piscine intérieure. Cette résidence exceptionnelle est de construction récente de 1er ordre. Renseignements: **Dora Brunet, 687-1010 ou 627-0348.** 27-2-75

## PROPRIÉTÉS À VENDRE

**A.E. LEPAGE**  
IMMEUBLES WESTMOUNT REALTIES

**OUTREMONT**  
COTTAGE EN BRIQUE  
7 pièces, 4 chambres à coucher, boiserie de chêne, garage, jardin. \$55,000. **Exclusivité de: Michelle B. Roche, 935-8541 ou 277-1250.** 27-2-75

**ST-BRUNO**  
"SUR LA MONTAGNE"  
Tout le charme de la Nouvelle-Angleterre réuni dans ce luxueux cottage de 10 pièces, 5 chambres, salon 28' x 14' avec foyer en pierre, vaste salle à dîner, magnifique chambre des maîtres avec salle d'habillage et salle de bain. Bibliothèque. Garage, piscine. Superbe terrain bois. Exclusif. **Monique Côté, 653-3746 ou 653-2496.** Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

LONGUEUIL: Propriétaire transféré doit vendre ce superbe bungalow, tout brique, 5 chambres à coucher, plus salle de jeux avec foyer, vaste salle à manger avec portes-patio, garage. Plusieurs extras. Doit être vu. Comptant initial: \$15,000. Rita Bourner, 679-8220 (MLS) Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

ST-HILAIRE: Professionnels, gens à l'aise, exclusif, cottage brique, "Old English", 9½ pièces, bord de l'eau. Thérèse Larivière, 467-0285 ou 467-6115. Immeubles Westgate, courtiers 27-2-75

TRAVAIL DE DACTYLOGRAPHIE, 6 ans d'expérience. Tél.: après 5:30 p.m. 932-6857 1-3-75

## les MOTS CROISÉS du Devoir

|    |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
|----|---|---|---|---|---|---|---|---|----|----|----|
| 1  | 2 | 3 | 4 | 5 | 6 | 7 | 8 | 9 | 10 | 11 | 12 |
| 1  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 2  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 3  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 4  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 5  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 6  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 7  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 8  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 9  |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 10 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 11 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |
| 12 |   |   |   |   |   |   |   |   |    |    |    |

**Horizontalement**

1—Ennuieuse. — Ce qui est dû à quelqu'un.  
2—Langue des anciens peuples de la Scandinavie. — Qui dépasse le volume ordinaire.  
3—Carnage, massacre. — Partie avant d'un navire.  
4—Cérémonie quelconque. — Un nombre.  
5—Poisson.  
6—Ce qui est d'une merveilleuse beauté. — Cérilum. — Confère.  
7—Autre nom de l'espèce d'aune la plus courante.  
8—Malicieux. — Terme de tennis.  
9—Sert à lier. — Vase d'ornement. — A lui.  
10—Exerce le métier de toréador. — Combat corps à corps et sans armes.  
11—Ruisselet. — Membre de la compagnie de Jésus.  
12—De la nature de l'éther. — Cinéma.

<

Pour pallier au "mal" de l'édition

## L'Aurore crée sa foire du livre

par Jacques Thériault

Pour pallier à quelques-uns des problèmes qui affectent présentement l'édition québécoise, l'Aurore vient de lancer un Club du livre et travaille à organiser une foire populaire du livre pour le mois d'avril.

Comme nous l'expliquait hier Victor-Lévy Beaulieu, codirecteur de cette benjamine des maisons d'édition québécoise, "l'Aurore n'organise pas cette foire du livre dans l'intention de dénoncer la Foire internationale du livre de Montréal ou la Foire internationale du livre de Québec qui doivent avoir lieu en mai prochain."

Et de préciser: "Nous participerons d'ailleurs activement à ces foires du livre, la situation qui prévaut actuellement dans le domaine de l'édition au Québec ne nous permet pas de le faire. Les auteurs de la maison doivent bénéficier de tous les points de vente et de diffusion; on n'a pas le droit de les laisser tomber."

En ce sens, Victor-Lévy Beaulieu insiste sur la nécessité, entre autres, de trouver des moyens de "diffusion parallèle" aux librairies, considérant que ceux-ci sont manifestement réticents à la littérature québécoise ou supposément aux prises avec des problèmes de stockage.

"Habituellement, dit-il, un libraire commande cinq ou six exemplaires d'un nouveau livre, c'est tout. A un moment donné, il devient extrêmement difficile de trouver un ouvrage québécois paru il y a cinq ou six mois en librairie, ce qui n'est pas le cas du livre français. Pour l'éditeur québécois, cette façon d'agir se traduit par des problèmes de stockage; mais, personnellement, je préfère vendre nos livres en solde plutôt que de les laisser moisir."

Commentant la Loi de prêts garantis à l'édition, promise par le gouvernement québécois depuis un an, Beaulieu ne nie pas qu'elle est liée à la "survie" de plusieurs maisons d'édition, mais il croit pour sa part qu'il s'agit tout au plus d'une cataplasme sur une jambe de bois et qu'il convient d'établir une politique d'acquisition pour protéger le livre sur le marché québécois.

En Scandinavie, dit-il à titre d'exemple, l'auteur et l'éditeur touchent des droits chaque fois qu'un ouvrage édité au pays sort d'une bibliothèque publique. Pourquoi n'agissons-nous pas de façon similaire? Il est important de protéger notre marché. En ce sens, on pourrait songer à accorder des ristournes à tous les consommateurs de livres québécois; chaque année, sur présen-

tation de factures, Québec pourrait s'engager à rembourser les consommateurs."

D'ici le printemps, soit un peu moins d'un an et demi après sa fondation, l'Aurore aura quelque soixante-dix titres à son catalogue. A cet égard, Victor-Lévy Beaulieu évalue que la production strictement littéraire de l'Aurore est plus considérable que celle des éditions La Presse en quatre ans d'existence; il estime, en outre, que sa production annuelle, toujours dans le domaine spécifiquement littéraire, est d'une proportion de 50 pour cent par rapport à celle de l'ensemble de la production au Québec au chapitre de l'édition.

"A mon avis, dit-il, nous avons remplacé les éditions du Jour. De plus en plus d'écrivains manifestent le désir de publier chez nous, mais c'est peut-être qu'on s'occupe beaucoup plus d'eux à l'Aurore qu'ailleurs. D'ici un an, d'ailleurs, cette maison d'édition participera aux auteurs qui y publient. Cette transformation est déjà amorcée et, une fois tous les deux mois, les auteurs de la maison sont convoqués

pour discuter des politiques à instaurer ou à modifier."

C'est, précise Beaulieu, à l'occasion de l'une de ces rencontres que l'idée de la Foire populaire de l'Aurore est née. Tel que mentionné plus haut, cette manifestation se tiendra en avril sous le slogan suivant: "Le mois de l'Aurore est le mois le plus beau".

Au cours des quatre fins de semaine d'avril, quatre régions du Québec seront visitées par les promoteurs de l'Aurore: Rimouski, Chicoutimi, Trois-Rivières (ou Sherbrooke) et Montréal (plus précisément Montréal-Nord). A chacune des étapes, tous les livres parus à l'Aurore feront l'objet de remises variant entre 30 et 50 pour cent, mais c'est de la nécessité d'informer le public québécois sur "la littérature qui se fait" au Québec que ce projet est né.

Dans chacune des villes mentionnées, trois manifestations de taille sont prévues: un atelier de création littéraire animé par des écrivains de l'Aurore, lesquels suivent présentement des "cours" d'animation culturelle avec Michel Garneau; un colloque d'information sur le livre,

depuis sa fabrication aux politiques qui le régissent; enfin, une rencontre avec des écrivains québécois tels Jacques Ferron, Gérard Bessette, Jean Basile, Gilbert Larocque et possiblement Marie-Claire Blais.

Le mois suivant, dans le cadre du Salon international du livre de Québec, l'Aurore manifestera également sa présence d'une façon particulière en procédant à la démonstration de toutes les étapes liées à la fabrication d'un livre, depuis l'acte d'écrire au produit fini en passant par la correction d'épreuves, l'impression du texte, la reliure, etc. Souhaitant que cette idée se situe au-delà des mots, l'Aurore imprimera sur place les textes issus des ateliers d'écriture tenus dans le cadre même de cette foire annuelle de Québec.

"Un éditeur, dit encore Beaulieu, a le devoir de manifester sa présence. J'ai déjà écrit que la littérature québécoise s'engageait dans une impasse, mais il y a présentement des signes de déblocage en ce sens. C'est aux éditeurs de fournir le tremplin nécessaire à cette relève; si nous ne suivons pas, c'est foutu."

par Gilles Potvin

Tout comme son mari, le célèbre violoncelliste Mstislav Rostropovich, le soprano soviétique Galina Vichnevskaya appartient à cette race, privilégiée et peu nombreuse, d'artistes possédant un tel magnétisme, une telle personnalité, qu'ils brûlent littéralement les planches dès leur entrée en scène. C'est dire que les talents réunis de ces deux artistes ont vite fait monter la température de la salle Wilfrid-Pelletier, lundi soir, dans un récital exceptionnel consacré à Tchaïkovsky, Stravinsky et Moussorgsky, sans doute les trois plus grands noms de la musique russe.

L'art de Galina Vichnevskaya nous est familier depuis 1960 alors qu'elle nous visitait pour la première fois. On se souviendra également de sa sensible interprétation du rôle de Natacha dans "Guerre et paix" de Prokofiev lors des représentations du Bolchoï en 1967. Aujourd'hui, la cantatrice est à l'apogée de sa carrière, d'avantage par sa pénétrante compréhension des textes et du style que par la voix elle-même qui a un peu perdu de cette merveilleuse égalité, de ce lustre éblouissant

qui la caractérisait. Mais l'instrument reste encore plein de séduction, il est capable de puissance et l'aigu est encore brillant. Tout le groupe consacré à Tchaïkovsky a été en quelque sorte une révélation car l'on connaît mal ou très peu les mélodies du musicien. Dans ces pages, la nostalgie et même le désespoir dominant et Galina Vichnevskaya a su en traduire toute la poésie, le pessimisme dont Tchaïkovsky arrive difficilement à se départir, sauf dans une page comme la Sérénade qui terminait ce groupe de huit

mélodies.

Straivinsky était représenté par une mélodie de jeunesse, "Printemps au monastère" et la Chanson russe de l'opéra "Mavra". Ici, le climat est plus serein et le visage comme le chant de l'artiste se sont illuminés. Les quatre "Chants et danses de la mort" de Moussorgsky nous ont cependant vite replongés dans le monde étouffant des cauchemars de ce musicien visionnaire que fut Moussorgsky. La chanteuse souligne ses phrases par des attitudes théâtrales un peu moussées mais les tableaux évoqués conservent toute leur tragique dimension. Délaissant l'archet pour le clavier, Mstislav Rostropovich s'est révélé un collaborateur

d'une rare autorité, jouant le tout de mémoire, avec une technique consommée et l'art subtil qui sont le propre des grands accompagnateurs.

En rappel, la chanteuse a présenté une mélodie en russe non identifiée ainsi que le grand air de "Madama Butterfly", interprété très lentement, d'une voix somptueuse, mais avec des accents pour le moins inattendus. Il a fallu plus d'un moment pour que le public se résigne à quitter la salle.

## Le MBA recueille \$1.3 million

Au terme de sa campagne de souscription, dont l'objectif était fixé à \$4 millions — somme nécessaire pour faire les frais des travaux d'agrandissement — le Musée des Beaux-Arts de Montréal annonce qu'il a recueilli à ce jour \$1.3 million en espèces et des promesses de souscriptions qui s'élèvent à \$1.7 million.

Mais ceux des Montréalais qui voudraient encore faire des dons au Musée pourront le faire afin de combler l'écart entre les sommes perçues ou à percevoir et l'objectif fixé.

Le programme d'agrandissement et de rénovation que le Musée a entrepris au coût de \$10 millions doublera l'espace et modernisera les installations. L'institution cherche en outre à se démocratiser et à se décentraliser. Le Musée sera accessible au public à l'été de 1976.

Bien à vous,  
Donald SMITH

P.S. Je m'excuse du traitement que je donne à la langue française, comme mon nom l'indique, je suis anglophone.

RÉPONDEZ À L'APPEL!  
DEVENEZ ENGAGÉ VOLONTAIRE

théâtre du rideau vert

DÈS LE 6 MARS

## Le bal des voleurs

Comédie de J. Anouilh

Mise en scène Gaëtan Labrèche

JANINE SUTTO, ANDRÉ CAILLOUX, JEAN LECLERC, GAËTAN LABRÈCHE, ANNE CARON, JACQUES LORAIN, DANIEL GADOUAS, MARC HÉBERT, MARTHE TURGEON, GASTON LEPAGE, LOUIS DALLAIRE, SYLVIA GARIÉPY, LOUISE PRATTE, PANOS KATTERIS, MICHEL PASQUIER

Décor: Guy Neveu — Costumes: François Barbeau

Éclairage: Nick Gemovitch

Métro Laurier, sortie Gifford 4664, rue St-Denis Réservation: 844-1793

## correspondance/télévision

## Le "Projet 80" et l'aide à la jeunesse

Cher monsieur,  
J'ai lu, avec intérêt, l'édition de Jean Basile "La petite jeunesse du quartier Centre-sud" (Le Devoir, jeudi 6 février, 1975). L'intérêt s'est accru d'un paragraphe à l'autre car Jean Basile semble comprendre les raisons de la nécessité d'un Projet 80, ainsi du fait qu'un seul Projet 80 est insuffisant pour répondre aux besoins de la jeunesse du Centre-sud (j'irais plus loin que cela, aussi loin que dire que tout quartier a besoin d'un ou des Projets 80). Un moment donné, toujours en lisant l'édition de Jean Basile, j'arrive à un passage typiquement journalistique, et l'édition perd de la pesanteur en ce qui concerne son impact.

Peut-être le fait que je suis un des deux anges gardiens du rapportage influence ma pensée, mais je m'objecte au détournement donné par Jean Basile. Voici un critique qui ose dire à Jean Letarte qu'il devrait compléter son rapportage avec une séquence dans les rues du Centre-sud, qui croit tout à coup qu'il y a pas de place pour les boues (on peut sentir la signification voulue, M. Basile, et je ne le dis pas d'un

complexe de persécution) dans cet rapportage au lieu de son idée antérieure de compléter le rapportage d'une séquence.

Au contraire, Projet 80 existerait sans nous, et nous, sans Projet 80, nous aurions beaucoup plus de pain sur la planche; mais le Projet 80 est content de nous avoir et ce sentiment est réciproque, croyez-le. Je fais partie d'un des plus "tough" à Montréal, mais j'aime mon travail. Il a fallu suivre deux cours avant de pouvoir faire une demande d'aller à la Section Aide à la Jeunesse. Ceci n'est pas de quoi à se vanter; pour moi ces cours étaient minimes, surtout que je complète un B.A. avec licence en psychologie. Alors, j'entre dans une Section qui m'intéresse, une fonction qui m'est très chère. Ajoute, M. Basile (et ne croyez pas que je cherche à vous montrer que je suis l'HOMME du Service de la Police de la Communauté Urbaine de Montréal) le fait que je suis président du "Concern For Youth Subcommitee", un groupe de chrétiens intéressés au bien-être de notre jeunesse et vous pourriez sans doute voir, si vous n'a-

vez pas parti pris, que pour moi c'est d'abord les jeunes.

Lorsqu'on m'a demandé d'être interviewé avec mon compagnon de travail par Mlle Payette du programme "Femme d'aujourd'hui", personne nous a dit ce qu'il fallait faire ou dire. Avec sincérité nous avons répondu aux questions. Les réponses étaient celles qu'auraient donné les autres membres de notre Section, car le Projet 80 est quelque chose qu'on doit travailler main dans la main avec, surtout si ce Projet 80 est un succès; et j'imposerais aux différents services sociaux d'en faire autant — car les jeunes sont ceux qui s'en ressentent.

Arrivons, à la seule séquence qui vous a paru peu délicate à M. Basile. Il y a plusieurs façons à répondre à votre accusation. D'abord, un enfant doit aller à l'école, et je ne crois pas que je suis obligé de vous parler de cette nécessité pour un avenir. Un enfant qui ne va pas à l'école s'attire des problèmes, non seulement pour l'avenir, mais pour aujourd'hui. Qui, M. Basile, croyez-vous qu'un "foxeur" d'école rencontre durant ses randonnées d'autres "foxeurs", jeunes voyous, jeunes vauriens, adultes intéressés d'un côté du jeune qu'on réserve habituellement pour un "chou", et Dieux sait qui d'autre! Dois-je élaborer, M. Basile, des parents qui n'empêchent pas leurs enfants de "foxeur" l'école — "du moment qu'ils restent à la maison"; et qu'après une période de temps permettent à leurs jeunes des randonnées dans les rues du Centre-sud parce qu'ils étaient sage à la maison et "pourquoi pas les laisser sortir, on ne peut pas les garder renfermer pour

N'est-il pas temps de remonter autre chose que votre montre?

théâtre du nouveau monde

LONG VOYAGE VERS LA NUIT

EUGENE O'NEILL

Mise en scène: Jean Gascon

Décor et costumes: Robert Prévost

Jean Gascon

Denise Pelletier

Gabriel Gascon

François Tassé

Première: Jeudi 6 mars

84 ouest, rue SAINT-CATHERINE

Tél.: 861-0563

LE PETIT THÉÂTRE DE JEAN RENOIR  
Version originale avec sous-titres anglais  
POUR TOUS  
12.10, 2.20, 4.35, 6.45, 9.00

POUR TOUS

UNE SÉLECTION DES FILMS MUTUELS.

PIERRE DAVID ET YVES ROUSSET-ROUARD présentent

UN FILM EXTRAORDINAIRE SUR LE POUVOIR ABSOLU

GENERAL IDI AMIN DADA

PRESIDENT DE L'UGANDA

Un film de BARBET SCHROEDER

VILLERAY

ST DENIS, JARRY 388-5577

Le Service d'Animation Socio-Culturelle de l'Université du Québec à Montréal

présente LES DIEUX DU STEDGE

DANS TITANIC ET POPETTE

Une création théâtrale originale qui sera présentée le mercredi, 26 février à 20:30 heures à:

LUDUCU

Pavillon Ste-Marie, Salle 1040 1203, rue St-Alexandre

Prix d'entrée: \$1.00 Bar ouvert

de DENYS ARCAND 14 ANS

Un film à la fois humain et brutal.

gina

CELINE LOMEZ CLAUDE BLANCHARD

réalisé par DONALD LAUTREC

50 SEMAINE!

CHATEAU

St Denis & Belanger 271 4400

COULEUR

LES FILMS MUTUELS en association avec LES FILMS CLAUDE MICHAUD présentent

YVES MONTAND, MICHEL PICCOLI, SERGE REGGIANI, GERARD DEPARDIEU

dans

Vincent, François, Paul et les autres...

UN FILM DE CLAUDE SAUTET

CREMAZIE

ST DENIS, CREMAZIE 388-4210

7.20 - 9.30

les voutours  
BIENTÔT À L'AFFICHE

LE CONSEIL QUÉBÉCOIS POUR LA DIFFUSION DU CINÉMA présente:

SOIRÉES-RENCONTRES

CE SOIR MER. 26 FÉV. à 9h.00

invités: la distribution et l'équipe de production

BAR SALON

un film réalisé par André Forcier

avec GUY L'ÉCUYER

C'EST UN RENDEZ-VOUS

OUTREMONT

Prix d'entrée \$1.50

1248 Bernard 277-4145

CLYSSÉE

un film de ALAIN TANNER

Le plus beau film de Tanner... un événement poétique.

Reussite qui était déjà de "La Salamandre" mais qui apparaît de façon plus éclatante encore.

Une œuvre d'une grande limpidité.

... trace de cette femme aimée et ignorée à la fois le plus pénitent des portraits.

SAINT-ETIENNE

PRIX C.I.C. 1974

Prix du Jury Festival de Dinard

les dernières fiançailles

de JEAN-PIERRE LÉVESQUE

Avec Martine Nadou, J. Léo Gagnon, Marcel Sabourin

84 ouest, rue SAINT-CATHERINE

Tél.: 861-0563

84 ouest, rue SAINT-CATHERINE

Tél.: 861-0563

84 ouest, rue SAINT-CATHERINE

Tél.: 861-0563

84 ouest, rue SAINT-CATHERINE

Tél.: 861-0563

84 ouest, rue SAINT-CATHERINE

Tél.: 861-0563

PRENEZ GARDE

JULIE CHRISTIE DONALD SUTHERLAND

NE VOUS RETOURNEZ PAS

Vendredi 28 février

Cinéma 7art

722-0302

3180 rue BELANGER

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

BIENTÔT À L'AFFICHE

</

## Santé et travail (4)

## La recherche en médecine industrielle cherche des missionnaires

par Gilles Provost

Au Québec, pratiquement personne ne s'est encore soucie d'entreprendre un effort de recherche sur l'importance des maladies industrielles, sur leurs principales formes, sur leur prévention ou leur traitement, sur la toxicité des produits industriels, sur la nocivité des diverses formes d'organisation du travail (à la chaîne, de nuit, etc.).

Dans le domaine de la recherche aussi bien que dans celui de l'enseignement, la médecine du travail est quasi inexistante au Québec, conclut l'an dernier un comité scientifique présidé par M. Louis-Philippe Bonneau et mis sur pied par le gouvernement pour faire le point sur la recherche en santé et en sciences sociales au Québec.

C'est cette insouciance des chercheurs, des universités, des syndicats, des industries et des organismes gouvernementaux de subvention qui rend maintenant le Québec incapable d'évaluer la validité des normes américaines sur les produits toxiques industriels: on doit se contenter de les copier intégralement même si on a quelques raisons de les croire inadéquates. De même, nos hôpitaux sont trop souvent démunis devant des cas qui émanent du milieu de travail ou que le milieu de travail a aggravés.

Comme le soulignait récemment au DEVOIR M. Paul Bélanger, des Services de protection de l'Environnement, la recherche la plus urgente est extrêmement pratique: il faudrait au départ organiser un effort de dépistage systématique pour discerner où sont réellement les problèmes! On ne sait même pas par où commencer.

Pour cela, il faudrait mettre sur pied des organismes de recherche (ou d'inspection) vraiment qualifiés, améliorer la collecte scientifique des renseignements auprès de la Commission des Accidents du travail, des hôpitaux, des médecins, des industries...

Après cela, on pourrait se

pencher sur d'autres domaines comme les dangers des nouveaux produits industriels, les normes à mettre en vigueur à cet égard, les seuils permettant de dire à quel moment un travailleur est vraiment considéré comme empoisonné, les moyens de mieux adapter les machines aux besoins des travailleurs, etc. Et pourtant, si les besoins sont manifestes, les réalisations sont peu nombreuses!

Le cas le plus désolant, à cet égard, est celui de l'INRS-Santé. Lors de sa création, en 1970, cet organisme de recherche plaçait au premier rang de ses priorités la physiologie du travail, l'ergonomie et la médecine occupationnelle. On parlait aussi de recherches épidémiologiques dans des secteurs industriels cruciaux comme la métallurgie, de recherches en toxicologie industrielle, etc.

En 1972-73, le rapport annuel de l'INRS indique que la médecine industrielle n'était plus qu'un des six grands programmes de recherche et que la priorité était maintenant accordée à l'évaluation des médicaments, à la toxicologie médicamenteuse et à la psychiatrie. Les rares projets de recherche sur le travail étaient en fait sous la responsabilité d'un médecin de Sorel, M. Edouard Bastarache. Il est vrai qu'à ce moment l'INRS-Santé venait d'intégrer (ou d'être intégré par) le centre de recherche de Saint-Jean-de-Dieu...

Le dernier rapport annuel de l'INRS-Santé est encore plus désolant puisqu'il indique clairement que cet organisme a subi l'évolution contraire de celle du Québec qui s'éveille entretemps à la médecine industrielle.

En 1974, l'INRS-Santé indiquait encore six grands axes de recherche mais la médecine du travail, comme la toxicologie industrielle, étaient réduites à un simple "programme de collaboration". Le directeur du centre, M. Léon Tétrault, a d'ailleurs déclaré au DEVOIR qu'il restait

encore deux chercheurs et un documentaliste dans ce domaine mais qu'il n'avait nullement l'intention de combler ces postes advenant leur départ.

Tout en reconnaissant l'importance sociale de ce domaine de recherche, le docteur Tétrault a déclaré qu'il est extrêmement difficile de recruter des chercheurs compétents dans ce domaine et que ces travaux n'ont pas permis jusqu'à maintenant d'aller chercher des sources de financement substantielles. Il a aussi critiqué la faible productivité des chercheurs en place.

Toutefois, le docteur Paul Rohan, responsable de la médecine du travail à l'INRS-Santé, donne un autre son de cloche: ce chercheur d'origine théosociale, qui est vice-président de l'Association internationale de recherches sur les maladies industrielles et de l'environnement, signale qu'il est souvent long de pénétrer dans un milieu industriel. Il a aussi indiqué le contexte de travail peu intéressant qui règne à l'INRS, le fait qu'il a dû reprendre son internat au Québec même s'il possédait déjà deux doctorats en médecine étrangers et le fait que des subventions de l'ordre de \$300.000 attribuées par le gouvernement québécois pour la recherche en santé industrielle ont été affectées à d'autres fins par la direction de l'INRS-Santé.

Sans entrer dans toute cette petite histoire, signalons simplement que l'INRS-Santé possède maintenant la meilleure documentation au Québec sur les maladies industrielles, que cette documentation est peu utilisée et que l'on veut maintenant poursuivre des recherches sur les accidents du travail et les moyens d'en réduire le nombre.

L'échec de l'INRS-Santé illustre quelques-uns des grands problèmes qui bloquent le développement de la recherche sur la santé au travail.

Il y a d'abord un manque de chercheurs puisqu'aucune université n'a jamais cherché à former des spécialistes dans ce domaine. Faute de spécialistes, il est difficile de rassembler les données épidémiologiques adéquates et même d'assurer une détection adéquate des maladies et des problèmes de santé liés au milieu de travail.

Deuxièmement, ce genre de recherches demande énormément de diplomatie parce que la classe ouvrière voit rarement d'un bon oeil la venue d'un "spécialiste universitaire en cravate" qui va les considérer

comme des cobayes pour ses expériences scientifiques.

L'industrie, pour sa part, n'est pas disposée à ouvrir toutes grandes ses portes à un chercheur qui va ensuite publier des renseignements possiblement fort compromettants et fort coûteux. Pour l'industriel, il y a tout à perdre et rien à gagner dans de telles aventures. C'est pourquoi les chercheurs se voient souvent réduits à traiter des services médicaux gratuits contre une possibilité de recherche. Et ils n'ont pas souvent la liberté de publier tous leurs résultats dans la littérature scientifique.

Les mêmes restrictions jouent aussi au niveau des fonds de recherche: il est difficile d'obtenir des subventions des organismes subventionnaires habitués à financer plutôt la recherche bio-médicale classique. Deuxièmement, le chercheur se trouve obligé, au départ, de faire humblement un travail ardu de dépistage et d'exames systématiques. Aux yeux du monde scientifique, cette simple collecte de données n'est pas vraiment de la recherche...

Enfin, les industries sont intéressées à financer des recherches dans la mesure où on peut prévoir d'avance que les résultats seront utiles sur le plan publicitaire ou commercial. Quand elle prévoit que la recherche aura exactement l'effet contraire, la "générosité" se tarit subitement. Le gouvernement provincial, pour sa part, commence à peine à se donner des structures qui lui permettraient de financer adéquatement de tels projets.

D'autres difficultés tiennent à la nature même des recherches nécessaires: Comment évaluer l'effet d'un produit particulier ou d'une procédure donnée sur la santé d'un groupe de travailleurs quand ces travailleurs sont soumis en même temps à une foule d'autres produits toxiques inconnus, qu'ils vivent dans des quartiers souvent très pollués, qu'ils ont généralement travaillé dans des industries très diverses au cours des années précédentes, qu'ils fument, etc? Arriver à des conclusions valables sur le plan scientifique dans de telles conditions tient souvent du miracle. En tout cas, cela demande une solide formation en statistiques et en sociologie... ce qui est rare chez les médecins.

Ces diverses contraintes sont aussi parfaitement illustrées par le cas des frères Bastarache de l'Hôtel-Dieu de Sorel. Depuis six ans et trois ans respective-

ment, ces deux médecins tentent de propager la médecine sociale, préventive et industrielle à Sorel.

L'important, selon Edouard Bastarache, c'est de gagner la confiance à la fois des patrons et des syndicats. (Il n'est pas peu fier d'avoir des représentants de ces deux groupes au conseil d'administration du centre de recherche qui tente de démarquer.)

Une ville comme Sorel offre des avantages certains au niveau de la recherche parce que la population y est fort stable et que les industries sont en nombre relativement limité mais de taille respectable. Pourtant, il faut beaucoup de temps, paraît-il, pour s'intégrer vraiment à un tel milieu social et pour pouvoir, après quelques années, entreprendre des travaux de recherche sérieux. Cela ne peut se faire en habitant Montréal et en venant simplement sur place à l'occasion...

L'obtention de crédits de recherche est aussi une tâche ardue mais il semble que la population de Sorel soit en voie de trouver une solution inattendue en se cotisant librement pour financer la création d'un tel centre de recherche.

Il faut aussi éveiller tous les intéressés à la gravité des problèmes. M. Bastarache a avoué au DEVOIR qu'il utilise sans remords le cas du travailleur de Marine Industrie qui est mort par empoisonnement l'été dernier. "Je dis aux industries que ce cas aurait été évité si on m'avait écouté plus tôt. J'en profite pour lancer l'idée de programmes de sécurité plus sérieux..."

Le docteur Bastarache tente aussi de susciter la création à Sorel d'un centre de recherche en toxicologie industrielle. Il pourrait étudier attentivement les dangers des produits et des procédés industriels utilisés dans toute la région. Cela permettrait de faire les mises en garde nécessaires et de traiter adéquatement tous les ouvriers malades.

Lors de l'empoisonnement de l'été dernier, il a fallu une heure pour découvrir la cause de l'intoxication, souligne-t-il. Quand on a commencé le traitement adéquat, il était trop tard...

Enfin, le docteur Bastarache et beaucoup d'autres observateurs font remarquer que les connaissances déjà disponibles à partir des recherches menées à l'étranger sont loin d'être négligeables.

Déjà, si on appliquait ce qu'on sait déjà, disent plusieurs,

la situation serait grandement améliorée. Si les règlements étaient respectés, si les inspecteurs étaient plus nombreux... A quoi bon entreprendre des recherches si on n'applique pas ce qu'on sait déjà?

Quoi qu'il en soit, il faut quand même reconnaître qu'il y a un certain réveil à travers le Québec et que des équipes de chercheurs commencent à se mettre sur pied...

On a déjà parlé, dans les articles précédents, de l'institut de recherches appliquées au travail (IRAT) qui commence à fonctionner vraiment. On peut aussi dire que l'Université du Québec pense à ressusciter son effort en médecine du travail en mettant à contribution l'Université du Québec à Trois-Rivières, l'Institut de microbiologie et d'hygiène de Montréal, et peut-être, l'INRS-Santé.

Il se fait aussi quelques recherches par la nocivité du bruit, sans parler des recherches sur l'amiantose (financées) par l'industrie de l'amiantite, à McGill. McGill a aussi créé, l'été dernier, au mont Saint-Hilaire, une unité de santé et de sécurité du travail placée sous la direction du Dr. Graham Gibbs. Ce nouvel établissement prévoit donner des cours en médecine industrielle, poursuivre des recherches et agir comme consultant au service du public en général, selon M. Gibbs.

"Nous sommes évidemment

un peu isolés géographiquement, mais nous bénéficions déjà d'un équipement important pour des recherches sur le froid, le bruit et les poussières parce que l'édifice abritait depuis 1968 l'institut de recherche sur l'industrie des mines", fait remarquer M. Gibbs.

Pour le moment, cette nouvelle institution est pourtant encore à peine au monde et on cherche activement des sources de financement auprès des divers gouvernements et organismes...

Finalement, c'est à l'université Laval que la recherche en médecine du travail semble le mieux lancée, sous la direction du Dr. Gilles Thériault. Les recherches sont concentrées jusqu'à maintenant dans trois grandes avenues: les disparités régionales du taux de mortalité, l'amiantite et les cancers du poumon, le chlorure de vinyle et les cancers du foie. Il s'agit donc de recherches surtout épidémiologiques, notamment à partir de certificats de décès, aussi imparfaits que soit cette source.

La encore, pourtant, on rencontre des difficultés financières...

Invité à commenter l'éveil timide de notre société québécoise aux problèmes de la santé des travailleurs, le Dr. Thériault a exprimé l'opinion que cet éveil est certainement dû en partie à un éveil des syndicats, à une conscience plus aiguë de la dignité humaine et aux problè-

mes qui affectent la médecine traditionnelle.

"Toutefois, a-t-il dit, je pense que la principale raison réside dans la rarefaction progressive de la main-d'œuvre qualifiée et dans son coût plus élevé. Dans ce contexte, le monde patronal est plus intéressé à la santé de ses employés parce qu'il a davantage besoin d'employés en santé..."

## FIN

"Du Nouveau à Montréal"  
UN NOUVEAU GROUPE: VOYAGEMENT (S).

UNE NOUVELLE PIÈCE: Les voyages, de Michel Garneau.

UNE NOUVELLE PLACE (de théâtre): La Maison des Arts, La Sauvegarde.

Le nouveau groupe est composé de Véronique Le Flaguais, Michel Côté, Marc Messier, Marcel Gauthier, assistés de Robert Duparc.

La nouvelle pièce: un texte spécialement transformé pour ce groupe qui décide d'adopter le nom de ce premier spectacle, peut-être parce que le texte répond à une certaine provocation de part et d'autre. Comme Garneau a dit (chez Peter's): trouvez-vous une place, m'a vous écrire une pièce. Voilà la pièce.

La nouvelle place c'est la Maison des Arts, La Sauvegarde qui a offert la salle du premier étage; laquelle sera gentiment transformée en un petit théâtre.

Les dates: 28 février, 1er - 7 - 8 - 14 - 15 - 28 et 29 mars à 20h30.

Prix d'entrée: \$2.00.

GARNEAU PARLE DE SA PIÈCE!

Les voyages c'est le connais-toi toi-même, un voyage, une parrainée, une alliance sans jamais d'arrivée, une allure vers soi-même, dans la recherche de l'identité.

Sans véritablement d'autre trame, histoire, anecdote, que ce mouvement, la pièce est écrite dans un vocabulaire de rêves, de cauchemars, de délires et de réalités très ordinaires qui s'entrechoquent.

Elle veut dire: et la réalité et le rêve et le plaisir parfois cruel de la rencontre de soi à travers le langage qui nous réfléchit.



## télévision

Emissions en noir et blanc

## CBFT 10

9.10 Ouverture et horaire  
9.15 Les Orléans  
9.20 Les 100 tours de Centour  
9.45 En mouvement  
10.00 You-Hou  
10.15 Les Contes de la Rive  
10.30 Départ  
11.00 Les recettes de Juliette  
11.30 Les enquêteurs associés  
12.00 D'iberville  
12.10 Les Quelquiches  
12.30 Téléjournal  
1.25 Femme d'aujourd'hui  
1.30 Cinema:  
"Vive Joseph Deltell" (documentaire biographique)  
4.00 Bobino  
4.30 Picoté  
5.00 Le monde merveilleux de Disney  
"Les meilleurs architectes de la nature"  
6.00 Le comportement animal  
6.30 Actualités 24  
7.30 Consommateurs avertis  
"Les coopératives dans le domaine des voitures" et "Les aliments naturels"  
8.00 La soirée du Hockey:  
"Vancouver à Montréal"  
10.30 Téléjournal  
10.45 Nouvelles du sport  
11.00 Appelez-moi Lisa  
Raymond Rouleau  
12.00 Cinema:  
"Police sur la ville" (drame policier-américain 1968)  
1.30 Téléjournal

## CFTM 10

7.40 Horaire-Bienvenue  
8.45 Bonjour Montréal  
9.15 Les Boutis d'Or  
9.30 Pour vous mesdames  
10.00 Personnalités  
11.00 Les p'tits bonhommes  
12.00 Les Tannants  
12.30 Au jour le jour  
2.30 Cine-Mercure  
"Fille dans la vitrine" (drame psychologique-franco-italien 1960)  
4.00 Patoville  
4.30 Jiny  
5.00 Le litigil  
6.00 Parle, parle, jase, jase  
7.00 Le 10 vous informe  
7.20 Le ranch à Willie  
8.00 Les grandes productions  
"Campus" (drame-américain 1970)  
10.00 Si Québec m'était conté  
10.20 Les nouvelles TVA  
11.00 La couleur du temps  
11.15 Festival des films d'horreur:  
"Empreinte de Frankenstein" (Britannique 1964)  
12.45 Le 10 vous informe  
12.50 Fin des émissions.

## CBMT 10

8.30 Mon ami  
8.45 Friendly Giant  
9.00 Quebec School Telecast  
10.00 Mr. Dressup  
11.00 Sesame Street  
12.00 Elwood Glovers Luncheon Date  
1.00 Dr. Kildare  
2.00 Love American Style  
2.30 The Edge of Night  
3.00 Juliette and Friends  
3.30 Take 30  
4.00 Family Court  
4.30 Dr. Zerk and the Zankins  
5.00 Close to the earth  
5.30 The Partridge Family  
6.00 City at Six  
7.00 Bon appétit  
7.30 Keith Hampshire's music Machine  
8.00 This Land  
8.30 Musicamera  
9.30 So you thought it all started with Bach

## cinéma

ANJOU: 7617 boul. des Galeries d'Anjou  
353-5960 "La fureur ou L'après" 6.00,  
9.50 et "Un cave" 8.00.  
ARLEQUIN: 1004 Ste-Catherine E. 288-2943  
"Fureur de dragon" 2.25, 6.05, 9.35 et  
"Papa les petits bateaux" 12.45, 4.20, 7.30.  
ATWATER 1: Niveau métro Alexis Nihon  
935-4246 "Towering inferno" 12.10, 3.10,  
6.10, 9.10.  
ATWATER II: Niveau métro Alexis Nihon  
931-5213 "Airport 1975" 7.15, 9.15.  
Avenue: 1224 ave. Greene, Westmount,  
937-2747 "Women under the influence"  
12.30, 2.40, 4.50, 7.00, 9.15.  
BEAVER: 3117 ave. du Parc 844-1932 "Les  
plaisances condamnées" 1.10, 4.00, 6.50,  
9.40 et "Ragina's secrets" 12.00, 2.50,  
5.40, 8.30.  
BERRI: 1200 St-Denis, 878-2424 "M.  
Majesty" 2.35, 6.10, 9.40 et "Les cas-  
seurs de gang" 12.55, 4.25, 7.55.  
BIJOU: 5630 Papineau 527-9131 "Le Ral-  
lye des joyeux" 2.45, 6.20, 9.55 et "Une  
viens pour St-Tropez" 1.20, 4.55, 8.30.  
CANADIEN: 1204 Ste-Catherine E. 523-5180  
"Vasy bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50,  
et "La grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.  
CHAMPLAIN: 1815 Ste-Catherine E. 524-  
1685 "La moutarde me monte au nez"  
1.30, 2.30, 5.25, 7.25, 9.30.  
CHEVALIER: 1590 St-Denis 845-3222 "Le  
mouton enragé" 12.30, 2.50, 5.10, 7.30,  
9.50.  
CINEMA 2001: 855 Décarie 277-2001  
"Blazing saddles" 7.00 "Little big man"  
9.00.  
CINEMA DE PARIS: 896 Ste-Catherine O.  
861-2996 "Flesh Gordon" 1.00, 2.30, 4.00,  
5.30, 7.00, 8.30, 10.00.  
CINEMA 7e ART: 3810 Belanger E. 722-  
0302 "François et le chemin du soleil" 7.00,  
"Roméo et Juliette" 9.10.  
CINEMA LONGUEUIL: 1 Place Longueuil,  
677-7933 "Un cave" 8.00 et "La fureur du  
dragon" 6.00, 9.50.  
CLARENCE: 5038 Sherbrooke O. 486-  
7305 "Murder of the Orient-Express" 1.35,  
4.05, 6.25, 8.50.  
CREMAZIE: 8610 St-Denis, 388-4210 "Vin-  
cent, François, Paul et les frères" 7.20,  
9.30.  
DAUPHIN: 2386 Beaubien 721-6060 (Salle  
Resoir) "J'ira comme un cheval fou" 7.15,  
9.15 (McLaren) "Toute une vie" 7.15, 9.30.  
ENCORE: 136 St-Paul E. 861-7761 (Salle I)  
"A very natural thing" 1.00, 2.30, 4.00,  
5.30, 7.00, 8.30, 10.00 (Salle II): "Cabaret"  
7.20, 9.30.  
ELECTRA: 114 Ste-Catherine E. 522-9177  
"La bonzesse" 12.00, 3.15, 6.30, 9.45,  
"Célestine bonne à tout faire" 1.40, 4.55,  
8.10.  
ELYSÉE: 35 Milton, 842-6053 (Salle Res-  
nais) "Le milieu du monde" 7.30, 9.30,  
(Salle Eisenstein) "Les dernières fiancé-  
les" 7.30, 9.30.  
FESTIVAL: 1296 Ste-Catherine E. 525-8600  
"Flesh Gordon" 7.00, 8.30, 10.00.  
FLUR DE LYS: 658 Ste-Catherine E. 288-  
3303 "Les bidasses s'en vont en guerre"  
12.30, 3.30, 6.35, 9.40 et "Les fous du  
stade" 2.00, 5.00, 8.05.  
JEAN-TALON: 4255 Jean-Talon 725-7000  
"La dernière maison sur la gauche" 6.30,  
10.00 et "Dorothée" 8.20.  
KENT: 6100 Sherbrooke O. 489-9707 "Swiss  
Family Robinson" 1.00, 3.00, 5.00, 7.00,  
9.00.  
LOEWS: 954 Ste-Catherine O. 866-5851 "The  
Godfather II" 12.45, 4.20, 8.00.  
MAISONNEUVE: 3001 Sherbrooke E. 525-  
2174 "La dernière maison sur la gauche" 6.30,  
10.00 et "Dorothée" 8.20.  
MERCIER: 4260 Ste-Catherine E. 255-6224  
"Emmanuelle" 6.25, 9.40 et "Si Don Juan  
était une femme" 8.00.  
MONKLAND: 5504 Monkland 484-3579  
"Thunderbolt and lightning" 2.15, 5.55, 9.50.

## théâtre

CASANOVA: (Association espagnole) 485  
Sherbrooke O. 844-4691. Du jeudi au  
dimanche 22h30 "Daisy Gillespie".  
IN CONCERT: 2 Le Royer, 861-5609 "Daisy  
Gillespie" 20h30, 23h30, 10h30.  
NOUVELLE COMPAGNIE THÉÂTRALE:  
2120 Bleury "L'école des femmes" de  
Molière (horaires irréguliers).  
PATRIOTTE: 474 Ste-Catherine E. 523-  
1131 "Do not say I felt bad" de J.  
Barrette. Semaine et dimanche 20h. Samedi  
19h30 et 22h30. Relâche: lundi et mardi.  
PATRIOTTE EN HAUT: "Ce fou de Gogol"  
de F. Senny. semaine et dimanche: 20h.  
Samedi: 19h30 et 22h30. Relâche: lundi et mardi.  
RIDEAU VERT: 4664 St-Denis 844-1793  
"Village dangereux" de J.B. Priestley, du  
mardi au samedi 20h. dimanche: 19h. Lundi:  
Relâche.  
THÉÂTRE D'AUJOURD'HUI: 1287 Papineau,

523-1211. Relâche jusqu'au 20 mars.  
THÉÂTRE DU NOUVEAU MONDE: 84 Ste-  
Catherine O. 861-0653. Relâche jusqu'au 7  
mars.  
THÉÂTRE DE QUÉBEC: 100 E. Ave.  
des Pins, 845-7277. Relâche jusqu'au 27  
février.

## PLACE DES ARTS

SALLE WILFRED PELLETER: Orchestre  
symphonique de Montréal au pupitre F.D.  
Decker, 20h30. Concert Midi: Le Clavecin  
12.00.  
THÉÂTRE MAISONNEUVE: Le Clown Sol -  
20h30.  
THÉÂTRE PORT-ROYAL: "Charbonneau  
et le chef" de J. T. McDonough, 20h30.

## RADIO-QUÉBEC 17

10.30 As it is  
11.00 The TV National News  
11.20 Pulse  
12.00 The TV 12 midnight movie:  
"The collector" (Drame 1965)  
2.00 Sign-off

## RADIO-QUÉBEC 17

19.00 Rythmes: "La Grèce"  
19.30 Bonsoir:  
20.00 Aller hop!  
20.30 Si on s'y mettait:  
Témiscouata, le J.A.L.  
21.00 Le monde d'aujourd'hui:  
"Madagascar"  
"Taking of pelham" 12.25, 4.05, 8.00.  
OUTREMONT: 1248 Bernard O. 277-4145  
"Sorrie Stan Vanderbeek, 9 films",  
7.00 et "Rencontre avec André  
Forcier" "Bar Salom" 9.00.  
PALACE: 698 Ste-Catherine O. 866-6991  
"Trial of Billy Jack" 12.00, 3.00, 6.00,  
9.00.  
PAPINEAU: 4519 Papineau, 521-6853  
(Salle no 1) "Enfant de la solitude" 1.30,  
3.30, 5.30, 7.30, 9.30 (Salle no 2) "Comes  
immoraux" 1.00, 3.05, 5.10, 7.15, 9.30.  
PIERROT: 1590 St-Denis 845-3222 "Le  
tri infernal" 1.00, 3.10, 5.20, 7.30, 9.40.  
PLACE DU CANADA: Hôtel Champlain  
377 Dorchester O. 861-6956 "Emmanuelle"  
7.15, 9.15.  
PLACE VILLE-MARIE: (Petit cinéma) 577  
Dorchester 866-2644 "Lenny" 12.45,  
2.55, 5.05, 7.20, 9.30.  
PLAZA: 6505 St-Hubert, 274-6155 "Vasy  
bonhomme" 12.30, 3.35, 6.40, 9.50, "La  
grande trouille" 2.00, 5.05, 8.15.  
PUSSYCAT: 4015 St-Laurent 845-4215  
"Outrageous... love machine" 11.50, 2.45,  
5.30, 8.40 et "Tom Jones rides again" 1.25,  
4.20, 7.15, 10.15.  
RIVOLI I: 6906 St-Denis 277-4129 "Jou-  
nal secret d'une prison de femmes" 2.50,  
6.10, 9.30 et "Marchand de filles" 1.10,  
4.55, 7.55.  
RIVOLI II: 6906 St-Denis 277-4129 "Ma-  
ria" 3.05, 6.25, 9.45 et "Le coraire" 1.25,  
4.45, 8.05.  
SAINT-DENIS: 1594 St-Denis 849-4211  
"Pousse mais pousse égal" 12.10, 2.35,  
4.50, 7.15, 9.40.  
SEVILLE: 2155 Ste-Catherine O. 937-1139  
"Earth Quake" 12.30, 2.50, 5.00, 7.15, 9.30.  
SNOWDOWN: 5225 Décarie 482-1322 "Only  
God Knows" 1.00, 2.30, 4.25, 6.15, 8.05,  
10.05.  
SONOGRAPHIE: 1604 St-Denis 842-9786  
Relâche du samedi au jeudi.  
VAN HORNE: 6150 Côte-des-Neiges 731-  
8243 "Sheila Levine" 1.00, 3.00, 5.05, 7.10,  
9.15.  
VENDOME: Place Victoria 878-1451 "Con-  
tes immoraux" 12.45, 2.50, 4.55, 7.00, 9.05.  
VERSAILLES: (Salle rouge) 7265 Sherbrooke  
E. 352-4020 "Maria" 6.25, 9.40 et "Le co-  
riace" 8.00.  
VERSAILLES: (Salle bleue) 7265 Sherbrooke  
E. 352-4020 "Enfant de la solitude" 7.30,  
9.30.  
VIDÉOGRAPHIE: 1604 St-Denis 842-9786  
"Le petit prince" de J.Y. Briere - 8.00.  
VILLERAY: 8042 St-Denis 388-5577 "Ge-  
neral Idi Amin Dada" 7.30, 9.30.  
WESTMOUNT SQUARE: 1 Westmount 931-  
2477 "Alice doesn't live anymore" 8.20,  
4.45, 6.50, 9.00.  
YORK: 1447 Ste-Catherine O. 937-8978  
"Young Frankenstein" 1.10, 3.10, 5.10, 7.10,  
9.15.  
CINÉMATHEQUE QUÉBÉCOISE: 1700 St-  
Denis 844-4724 Histoire du cinéma - "The  
Scarlet Empress" (de J. Von Sternberg -  
Américain 1934) 7.30 - Cinéma 1940-1945:  
"L'innocent" (de Ian Ireland - 1974) "Sas-  
sas et pulisss" (R. Broderick - 1974) 9.30.  
CONSERVATOIRE D'ART CINÉMATOGRA-  
PHIQUE: 1455 boul. de Maisonneuve 879-  
4349. Relâche.

Quand vous avez besoin d'argent, vous faites sans doute comme la plupart des hommes d'affaires: vous vous adressez à une banque.

Mais, cette fois-ci, c'est une banque qui va à vous pour vous indiquer comment faire fructifier davantage votre argent.

A la Banque de Commerce, notre travail consiste pour une bonne part à prêter de l'argent aux hommes d'affaires.

Pourtant, il est arrivé que nombre de dirigeants d'entreprises sont venus nous voir pour un prêt alors qu'en fait, une partie de leurs capitaux se trouvait inutilement bloquée et aurait pu être utilisée de façon plus fructueuse.

En examinant quelques-uns de ces cas, nous avons découvert une importante lacune au niveau de la gestion de la trésorerie. En effet, les méthodes de contrôle et de gestion de ces entreprises entraient le roulement normal de leurs capitaux.

Le premier pas à faire pour résoudre ce problème, c'était d'en souligner l'existence au client et nous l'avons fait. Il s'agissait ensuite de lui proposer des solutions appropriées.

Toutes les banques sont évidemment en mesure d'accorder à leur clientèle le financement nécessaire. Nous croyons cependant qu'une banque n'aide réellement ses clients que lorsqu'elle leur donne l'occasion de tirer un meilleur parti de leur argent.

Voici comment nous y arrivons, nous, à la Banque de Commerce.

## Services Commerce aux entreprises

Pour aider les dirigeants des grandes ou des petites entreprises à mieux gérer leur trésorerie.

Écrire au: Le Directeur, Services aux entreprises, Banque de Commerce Canadienne Impériale, 1155 ouest, boul. Dorchester, C.P. 6003, Montréal, Québec H3C 3B2

Je vous envoie votre cahier de documentation "Services Commerce aux entreprises", contenant les renseignements sur la gestion de la trésorerie et sur tous vos autres services.

</



# Le fabuleux gisement du Cerro Colorado Panama dit non à Canadian Javelin

par Jacques Forget

Le gouvernement de Panama n'accordera pas à la Canadian Javelin de Montréal le droit d'exploiter le plus important gisement de cuivre au monde, le mont Cerro Colorado; découvert et mis en valeur par la compagnie du financier John Doyle.

C'est de source absolument sûre que LE DEVOIR tient cette information.

Après avoir découvert le gisement il y a bientôt quatre ans, dépense quelque \$23 millions en travaux d'exploration et de mise en valeur, fait une étude de faisabilité établissant les conditions d'exploitation et mis sur pied un consortium international pour extraire, raffiner et mettre en marché le cuivre du Cerro Colorado, la Canadian Javelin et sa filiale panaméenne, Pavonia S.A., se voient refuser le droit de mettre en application leur vaste projet d'exploitation du gisement, estimé à au moins \$700 millions.

On ne connaît pas exactement les raisons qui ont poussé le gouvernement du général Torrijos à refuser à la compagnie canadienne et au consortium international formé des compagnies Noranda de Toronto, British Kynoch Metals de Londres et C. Itoh de Tokyo, la permission d'exploiter le fabuleux gisement des An-

des panaméennes.

La possibilité d'une intervention américaine dans l'issue des négociations, Panama et son canal étant terres d'influence américaine, est rejetée de prime abord. C'est plutôt du côté du Pérou ou du Venezuela que les suspensions se tournent.

Car c'est à la toute dernière minute que les négociations entre le gouvernement de Panama et la Canadian Javelin ont échoué. Voici un an, Panama formait une commission ad-hoc de quatre membres pour négocier avec la compagnie monténégraise les conditions d'exploitation du gisement de Cerro Colorado. Après un voyage d'étude qui devait les mener aux quatre coins du monde, pour examiner des projets similaires d'extraction et de raffinage du cuivre, les quatre commissaires panaméens s'attaquaient entre les négociateurs des quatre compagnies intéressées dans l'exploitation du gisement.

Fin décembre, tout allait pour le mieux et Panama semblait satisfait des conditions d'exploitation proposées par la Canadian Javelin: on s'attendait alors à la signature imminente de l'entente, dont, disait-on dans la capitale panaméenne, seulement deux clauses sur les trente que contenait le contrat, séparaient encore

les parties.

Fin janvier, les négociations n'avaient toujours pas abouti et le gouvernement de Panama émettait un communiqué laissant savoir qu'aucune entente n'avait encore été conclue avec le consortium dirigé par Canadian Javelin. Début février, deux nouveaux venus s'ajoutaient au quatuor des négociateurs: un Péruvien et un américain d'origine péruvienne, professeur à Harvard. Bientôt, on laissait savoir à la Canadian Javelin que sa proposition accordant à l'Etat panaméen une participation dans la compagnie qui allait exploiter le Cerro Colorado, deux représentants sur le conseil d'administration, 40% des revenus de l'exploitation sous forme de taxes, plus des royalties, était rejetée et qu'une compensation allait être payée à la compagnie en dédommagement des \$23 millions et l'énergie dépensés pour faire aboutir le projet... Il devenait alors clair qu'un tiers avait torpillé, à la dernière minute, la conclusion d'une entente avec les découvreurs du gisement!

Et pourquoi soupçonne-t-on le Pérou ou le Venezuela? Eh, bien parce que le premier est l'un des plus importants producteurs de cuivre au monde et qu'ayant déjà à supporter la compétition du Chili,

il verrait d'un mauvais oeil un deuxième voisin entrer en concurrence. L'addition subite de deux ressortissants péruviens à la commission de négociation panaméenne accréditée d'autant cette possibilité.

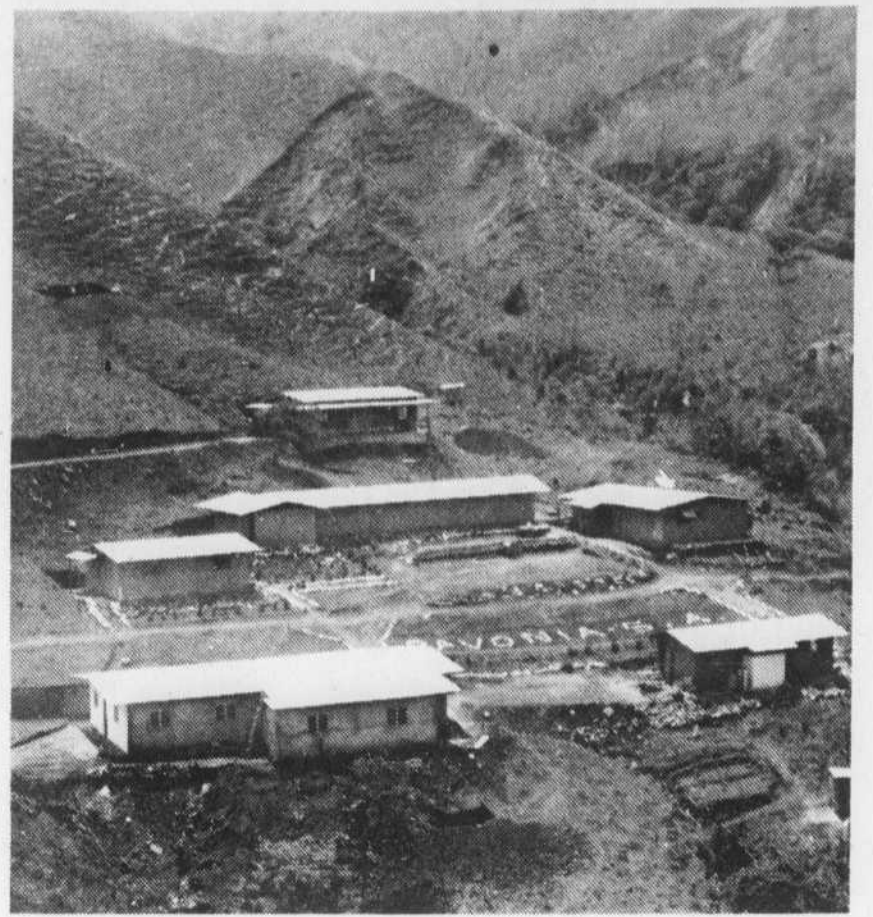
Quant au Venezuela, il vient de découvrir une nouvelle richesse, tout aussi subite qu'immense, celle des pétrodollars! Caracas vient d'ailleurs de nationaliser généralement son industrie pétrolière et tout récemment son industrie du fer, filiale des grandes aciéries américaines. L'exploitation du gisement du Cerro Colorado, à deux cents milles des frontières vénézuéliennes, est l'occasion rêvée d'investir ces pétrodollars dont le pays est maintenant riche, tout en s'assurant de la proximité et de la sûreté de l'investissement.

Mais l'avenir saura bien nous dire qui profitera des largesses du Cerro Colorado. En attendant, une chose est certaine: Canadian Javelin ou ses partenaires qui, comme la Noranda, n'avaient rien ménagé pour que le projet ne leur échappe pas, se voient frustrés de leur découverte. Il faut écarter une prise en main par Panama du développement du projet, la République n'ayant ni le savoir-faire ni les capitaux pour mener à terme un projet d'une telle envergure.

Bien que le gouvernement général-dictateur Torrijos ait mis de l'avant la possibilité de compensations pour la Canadian Javelin, la compagnie et ses actionnaires se trouvent à court terme en fort mauvaise posture. Même si l'on parle de compensations approchant les \$50 millions pour un investissement de quelque \$23 millions pour découvrir, mettre en valeur et amener au stade de la production le fabuleux gisement de cuivre, rien n'indique encore quand et comment ces compensations pourront être payées à la Canadian Javelin par le gouvernement panaméen dont les ressources financières sont fort limitées.

Les revenus de la Canadian Javelin en 1974 se chiffrent probablement à quelque \$6 millions, en provenance tant des royalties de la mine de fer Wabush que de la filiale pétrolière Bison Petroleum et de la filiale aurifère San Cristobal du El Salvador. Mais le rapport annuel de la compagnie pour l'année 1973 montrait des dettes à court et à long terme de \$18,5 millions, contre des disponibilités à court terme de \$3,7 millions et une somme litigieuse de \$3,1 millions, à être récupérée des mains du gouvernement terre-neuvien, suite à la vente de la si controversée usine de bois de Stephenville. En 1974, la compagnie ajoutait à son passif l'émission de \$7,5 millions sous forme de débentures convertibles portant intérêt de 7 1/2%. De cette somme, \$6,5 millions ont été dépensés à la construction d'un chemin d'accès de 40 kilomètres conduisant au fabuleux gisement de Cerro Colorado.

A plus long terme, la Canadian Javelin n'est cependant pas sans ressources. Sa situation financière assainie, la compagnie pourra entreprendre la mise en production des importantes gisements de fer Star O'Keefe et Dome Jubilee du Labrador; ou encore tenter d'appliquer le nouveau procédé d'exploitation des sables bitumineux utilisant un solvant et l'infrastructure, le procédé JEPOSS (Javelin Environmental protection oil sands system) qu'elle expérimente avec la Bison Petroleum, sa filiale pétrolière de la Saskatchewan. Les concessions minières, pétrolières



Voici l'allure générale du campement de la Pavonia S.A., filiale panaméenne de la Canadian Javelin, aux pieds du mont Cerro Colorado. C'est à cet endroit qu'arrivait par hélicoptère tout le matériel de forage nécessaire à la mise au jour de ce que plusieurs considèrent comme le plus important gisement de cuivre au monde. Les carottes des milliers de pieds de forage effectués au cours des quatre dernières années sont entreposées dans les bâtiments du centre.

res et forestières de la Canadian Javelin demeurent très importantes. Une bonne gestion de tout ce patrimoine, en terre hospitalière, assurera certainement à la compagnie un avenir florissant.

Jeudi, soit la veille de la demande de cessation des transactions sur le titre, les actions de la Canadian Javelin clôturaient

sur la Bourse de Montréal en baisse de 50 cents sur la fermeture de la veille, à \$9.12. Un peu plus de \$7 millions d'actions de la compagnie, sur un capital autorisé de 12 millions, sont en circulation. Nombreux sont les actionnaires américains, puisque le titre se transige aussi sur l'American Stock Exchange de New-York.

## La maison Bouchard & Co fermera ses portes vendredi

par Michel Nadeau

La maison Bouchard & Co. Ltée cessera ses activités à compter de vendredi prochain et procédera au cours du mois de mars à la liquidation des comptes de ses clients.

La direction de la maison de courtage de la Côte du Beaver Hall a en effet informé les autorités financières de son désir de cesser de faire le commerce des valeurs mobilières à la fermeture des bureaux, vendredi prochain, le 28 février.

Le président de la Bourse de Montréal, M. Michel Bélanger et le président de la Commission des valeurs mobilières du Québec, M. Robert Demers ont confirmé au DEVOIR avoir reçu avis en ce sens du président, M. Jean-Charles Bouchard.

La firme Bouchard oeuvrait beaucoup dans les transactions de titres à caractère spéculatif tels Cuvier Mines, Dumont Nickel, Gaspé Québec, Canadian Javelin... Cette dernière entreprise vient d'ailleurs de se voir opposer un refus catégorique du gouvernement de Panama pour l'exploitation de Cerro Colorado, le plus important gisement de cuivre au monde.

Tout en reconnaissant que sa maison était "plus agressive" que la moyenne des firmes de courtage montréalaises, M. Bouchard a nié la rumeur voulant qu'une accumulation trop forte de certains titres ait acculé l'entreprise à de

sérieux problèmes financiers.

"Les motifs qui nous ont incité à prendre la décision de fermer nos portes sont d'abord la détérioration de la situation économique d'ensemble, les prévisions de la compagnie quant aux faibles perspectives d'augmentation de notre chiffre d'affaires et la décision de ne pas renouveler les baux de nos bureaux à Montréal, Toronto et Vancouver", a précisé le courtier montréalais.

Rue St-Jacques, des rumeurs attribuent la décision à des difficultés au niveau du capital minimum requis. Les maisons de courtage doivent en effet avoir un capital liquide net d'au moins \$75,000 sans compter un excédent variable selon le volume et la nature des transactions enregistrées. Aussi, diverses transactions au cours des derniers mois auraient affaibli le cousin financier de Bouchard & Co. A Toronto et Vancouver, la Bourse serait sur place pour vérifier certaines transactions.

Cette entreprise devient la deuxième en quelques mois à demander la suppression de son permis de courtage après la firme. A Renaud de Québec. Cette dernière entreprise avait vu son permis suspendu à la suite de certains agissements "non conformes à l'intérêt des investisseurs" selon la CVMQ.

Pour sa part, le président de la

Bourse M. Michel Bélanger a précisé que les gouverneurs du parquet de la place Victoria n'avaient rien à reprocher à la maison Bouchard. "Si des irrégularités s'étaient produites, nous aurions pris une action immédiate en empêchant la liquidation sur le marché actuel des comptes des clients de Bouchard & Co."

Fondée en 1963, la maison Bouchard employait une centaine de personnes dans ses trois bureaux de Montréal, Toronto et Vancouver. Les trois quarts de ces employés travaillent dans la métropole. Jusqu'à tout récemment, la firme Bouchard et Leblond s'occupait de la vente d'obligations alors que Bouchard & Co. oeuvrait dans les marchés primaire et secondaire du secteur minier.

Les deux entreprises furent intégrées il y a quelques mois.

Pour ce qui est du courtier Bouchard, les voies de l'avenir mèneraient du côté des banques. "J'ai reçu une proposition intéressante d'une importante institution bancaire, mais ma décision finale n'est pas encore prise."

M. Bouchard a débuté avec la maison Morgan Securities (devenue Crang et Ostiguy) avant de devenir associé dans Davidson Partners. Il y a douze ans, il a fondé la maison de courtage dont il est aujourd'hui président.

## La Banque de Montréal remonte la pente avec une augmentation des gains de 41% Canadian Pacifique crée une société d'assurance

Les résultats financiers du premier trimestre semblent indiquer que la Banque de Montréal serait en voie de sortir de la mauvaise passe dans laquelle elle était l'an dernier alors que son solde des revenus a dégringolé de 17% par rapport à 1973.

Pour la période de trois mois terminée le 31 janvier dernier, le solde des revenus a fait un bond de 41% par rapport au quatrième trimestre de l'an dernier. L'écart entre les revenus

et les dépenses s'élève ainsi à \$36,4 millions et à \$18,6 millions si on soustrait la provision pour impôts sur le revenu.

Par rapport aux trois premiers mois de 1973, la hausse paraît plus modeste (6%) et même très faible si on enlève les impôts prévus (1%).

Le solde des revenus par action pour le trimestre est de \$1,07 contre \$1,01 il y a un an. Les dividendes déclarés pour ce trimestre sont les mêmes que

l'an dernier soit \$0,24 par action.

L'actif total de la Banque au 31 janvier atteint \$18,4 milliards soit une hausse de 22% par rapport au chiffre de l'an dernier.

Le président délégué du conseil et chef de la direction de la Banque de Montréal, M. Fred H. McNeil attribue cette augmentation du solde des revenus à l'élargissement de la fourchette des taux d'intérêt et à la modeste augmentation des dépenses d'exploitation.

Les dépenses du trimestre s'élèvent à \$422 millions, soit 2% de moins que pour le quatrième trimestre de l'exercice précédent, mais 36% de plus que pour le trimestre correspondant de 1974. Elles comprennent principalement: les intérêts sur dépôts et débentures, qui ont augmenté de 41% par rapport au trimestre correspondant de l'an dernier et s'élèvent à \$310 millions; les salaires qui, à \$65

millions, ont augmenté de 24%.

Enfin les frais des établissements atteignent \$49 millions, soit une augmentation de 25%.

"L'ampleur des bénéfices du premier trimestre de la Banque, a déclaré M. McNeil, n'est pas nécessairement un indice des résultats pour le reste de l'exercice. En effet, la fourchette des taux d'intérêt, qui a caractérisé la période écoulée, pourrait se retirer au cours des autres trimestres."

L'ensemble des revenus pour le premier trimestre est de \$458 millions, soit une hausse minime par rapport au trimestre précédent, mais une augmentation de 13% par rapport aux \$344 millions du premier trimestre de l'an dernier.

Les revenus sur prêts s'élèvent à \$387 millions pour le trimestre, soit une baisse minime par rapport au trimestre précédent, mais une augmentation de 35 p. cent par rapport aux \$286 millions du trimestre correspondant de 1974.

Selon M. McNeil, il se pourrait bien que le rythme d'accroissement de la masse des prêts depuis le début de l'exercice ne se maintienne pas pendant le reste de l'année, car les indicateurs économiques se sont détériorés considérablement, au cours des derniers mois, tant au Canada qu'à l'étranger.

AVIS

Avis est par les présentes donné, conformément à l'article 1571-10 du Code civil de la Province de Québec, que Roger Cyr & Fils Ltée dont la principale place d'affaires dans la Province de Québec est située dans le district judiciaire de Joliette a transporté toutes ses créances et comptes de livres actuels et futurs à la Banque Provinciale du Canada à titre de garantie, par acte portant la date du 15ième jour du mois de juin 1973 et enregistré au Bureau de la division d'enregistrement de l'Assomption le 29ième jour du mois de juin 1973 sous le numéro 161252. Daté à Montréal, ce 20ième jour du mois de février, 1975.

LA BANQUE PROVINCIALE DU CANADA

La compagnie Canadian Pacifique vient de créer une nouvelle filiale, Chateau Insurance Company qui se spécialisera dans l'assurance générale pour le compte d'entreprises commerciales et industrielles.

A ses débuts, Chateau Insurance se concentrera sur les comptes de Canadian Pacifique et ne prendra en considération que les souscriptions des courtiers concernant les affaires de Canadian Pacifique.

"Nous espérons pouvoir accepter d'autres clients en temps utile," déclare M. Philip A. Bradbury, président de la nouvelle société. "L'assurance, particulièrement au Canada, doit accroître son champ d'action. Le nombre de compagnies canadiennes en mesure d'assumer

les grands risques industriels est trop restreint. Et notre compagnie est entièrement canadienne."

Château Insurance est constituée en société en vertu de la loi fédérale et exploitera dans les 10 provinces des succursales qui toucheront à tous les domaines de l'assurance sauf celui de la vie. La compagnie se concentrera sur les grands comptes commerciaux et industriels, y compris ceux des compagnies reliées aux domaines aéronautique et maritime.

"Un des buts accessoires est d'offrir au Canadian Pacifique et à ses filiales une couverture assurance concurrentielle. La connaissance approfondie des risques à assumer au sein du groupe Canadian Pacifique et

l'application de méthodes efficaces de prévention des pertes en général permettront à Chateau Insurance d'être une addition précieuse au Canadian Pacifique", a poursuivi M. Bradbury.

Château Insurance a son siège social à Montréal et des bureaux administratifs à la gare Windsor. La réassurance par traité comprend des dispositions prévoyant une part importante de souscription assurance-biens et assurance responsabilité. Des marchés de réassurance facultative ont été créés pour offrir la réassurance excédentaire, au besoin. Des mandataires ont été nommés dans chaque province et des services de règlements ont été établis par tout le pays.

## Camflo: \$1.43 l'action en 1974

L'importante aurifère Camflo de Toronto rapporte un profit de \$4,903,000 pour son exercice financier 1974, soit \$1.43 l'action. Cela représente une faible augmentation des bénéfices par rapport à 1973, alors que le profit global s'établissait à \$4,493,000, soit \$1.31 par action.

La montée des coûts de production de la mine d'or du canton de Malartic en Abitibi ainsi que l'aggravation du fardeau fis-

cal auront coûté à la Camflo près de \$2,300,000. Car en 1973, la vente de 98,228 onces d'or a rapporté \$10,548,000; alors qu'en 1974, la vente de 82,000 onces d'or rapportait \$13,234,000. Malgré cet accroissement de revenu de \$2,7 millions, les profits n'ont augmenté que de \$400,000.

A la fin de décembre dernier, après extraction de 377,521 tonnes de minerai, le gisement de

la Camflo recelait 3,008,000 tonnes de minerai à la teneur de 0.19 once d'or à la tonne. A pareille date, à la fin de l'année 1973, les réserves du gisement étaient établies à 2,631,150 tonnes de minerai à la teneur de 0.22 once à la tonne. Malgré l'accroissement du tonnage, le fléchissement de la teneur tend à la réduction progressive des réserves du gisement de Malartic de la Camflo.

Quoiqu'il en soit, les réserves demeurent suffisamment importantes pour commander de longues années d'exploitation. Si bien que la Camflo vient tout juste d'achever les travaux qui permettront d'accroître la production quotidienne de son moulin, de 1,000 tonnes de minerai à 1,250 tonnes. Sous-terre, les travaux se poursuivent: on conduit sur une longueur de 600 pieds, jusqu'à une profondeur de 3,500 pieds, le puits d'exploitation auquel on entend ajouter quatre galeries.

Prononçant hier après-midi une conférence devant un club financier de New York, M. George T. Smith, président de

la Camflo, s'est dit confiant qu'en marge des problèmes économiques actuels, le prix de l'once d'or devrait grimper jusqu'à \$250 l'once cette année et même continuer sa course ascendante en 1976.

Pour l'année courante, le président de Camflo a prédit un profit par action de \$1.69 à un prix de vente moyen de l'or de \$180 l'once. Le profit par action atteindrait même \$1.93, si la mine vendait son or au prix moyen de \$200 l'once.

Il y a quelques mois, la Camflo acquiesçait 49% des actions de la Luz Mines, avec option d'acquiescer un 7% supplémentaire du capital-actions de la compagnie. Les principaux actifs de la Luz étaient alors une encaisse de \$5,500,000, 76,500 actions de Rosario Ressources, une entreprise minière américaine, et une déduction fiscale possible de \$7 millions. Depuis son acquisition par la Camflo, la Luz a acquis un important gisement de charbon situé en Ohio.



**place du parc**

**5253 Avenue du Parc**

Pres de Fairmount

**OCCUPATION EN MAI 75**

Bureau de location sur les lieux  
Tél.: 276-8535 ou 733-5361

Demandez M. Fagan  
Commission assurée aux courtiers

Place du Parc, le premier immeuble à bureaux climatisé, offrant nombre de raffinements dans le secteur nord de Mont Royal, ouvre la voie au renouvellement de cette avenue jadis célèbre. Cet immeuble offre de merveilleuses commodités aux hommes d'affaires et professionnels, à un prix intéressant.

- 6,500 pieds carrés par étage
- Ascenseurs très rapides
- Contrôle de la climatisation par zone
- Stationnement intérieur et extérieur
- Excellent emplacement près de magasins, banques, etc.
- Ligne d'autobus et proximité du Métro.



Fred O'Donnell, des Whalers de la Nouvelle-Angleterre, est incapable de déjouer Don McLeod, gardien des Blazers de Vancouver, malgré la position précaire de celui-ci. Son coéquipier Paul Terbenche est impuissant à contrer les efforts d'O'Donnell tandis que Wayne Carleton surveille le tout. Les Whalers ont gagné 3-2. (Téléphoto AP)

## Les North Stars accuseront un sérieux déficit en 74-75

BLOOMINGTON, Minn. (d'après AP) — Après six saisons heureuses au chapitre des revenus, les North Stars du Minnesota, de la Ligue nationale de

hockey, accusent cette année un déficit qui va en s'accroissant avec la présentation de chaque match, et qui pourrait bien atteindre \$700,000 à la fin de la

saison. Le président des Stars, Walter Bush, a dit qu'il avait lui-même accepté une diminution de salaire de l'ordre de 20%, et qu'il ne remplaçait pas les employés qui quittaient, demandant plutôt à ceux qui restent de cumuler des fonctions.

Les North Stars n'ont remporté que 17 victoires jusqu'ici, contre 36 défaites et six nuls. Ils se ressentent de ces revers de fortune aux guichets où, après 30 matches à domicile, l'assistance totale n'est plus que de 415,510 spectateurs, à comparer à 454,470 l'an dernier, une diminution de près de 10%.

LE QUÉBEC, grâce à son équipe dirigée par Lee Tobin, du club Caledonia de Montréal, a remporté une importante victoire de 8-7 aux dépens de l'Ontario, après une manche de prolongation, hier après-midi à Moncton où se déroule le championnat canadien de curling féminin. La fiche des Québécoises est maintenant de trois victoires contre un revers, tandis que celle de l'Ontario, représentée par Bea Cole, est de 1-3 seulement.

JIM HUNTER s'est présenté hier au camp d'entraînement des Yankees de New York, date à laquelle les lanceurs de l'équipe ont été convoqués. «Je ne connais personne ici et je ne veux être qu'un joueur parmi les autres», a déclaré l'ancien lanceur des A's d'Oakland qui s'est lié par contrat avec les Yankees, le 31 décembre dernier, en considération d'un salaire de \$3,75 millions, après être devenu agent libre.

L'ÉQUIPE nationale honroise de water polo, détentrice des championnats d'Europe et du monde, rencontrera l'équipe canadienne en une série de matches qui auront lieu dans diverses villes du Canada, du 5 au 15 mars prochain. La première rencontre entre les deux équipes aura lieu à Pointe-Claire, le 5 mars.

LE 2e SALON des véhicules récréatifs, consacré au camping et au caravanning, ouvrira ses portes le 8 mars prochain au Palais du commerce de Montréal. On y verra un vaste éventail de véhicules susceptibles d'aider à mieux planifier ses loisirs. Le Salon accueillera les visiteurs jusqu'au 16 mars.

L'ATHLÈTE par excellence du centre Immaculée-Conception, celui qu'on aura jugé le meilleur espoir olympique, se verra remettre une bourse de \$500,000, courtoisie du sport Ben Weider, à l'occasion de la soirée annuelle "Sporami et espoirs 76" du centre, vendredi soir en l'hôtel Bonaventure.

YOGI BERRA, gérant des Mets de New York, a déclaré hier que quatre postes demeuraient incertains au sein de son personnel de lanceurs. Tom Seaver, Jerry Koosman et Jon Matlack sont les têtes d'affiche des Mets, mais Berra aimerait ajouter à ces noms deux lanceurs partants choisis parmi les vétérans Bob Apodaca et Harry Parker, et les recrues Man Webb et Randy Sterling. L'an dernier George Stone et Craig Swan faisaient partie de l'équipe mais des blessures subies au cours de la mi-saison les empêchèrent vraisemblablement de mériter un poste. Berra recherche enfin deux lanceurs de relève.

ROGER de VLAEMINCK a remporté hier la quatrième étape du Tour de Sardaigne cycliste, couvrant les 170 km 400 en quatre heures, 39 minutes et 20 secondes. Eddy Merckx, arrivé troisième de l'étape, conserve le premier rang avec 25 secondes d'avance sur Italo Zilioli au classement général.

## Rencontre d'athlétisme Canada-RFA au Forum

# Le béton et les dollars font place au sport

par André Tardif

Les rencontres internationales d'athlétisme de Montréal, inaugurées il y a deux ans avec la venue de l'équipe de l'Union soviétique, connaissent vraisemblablement, 16 mois avant les Jeux olympiques de Montréal, un succès sans précédent, le vendredi 14 mars prochain au Forum, lorsque l'équipe de la République fédérale allemande sera opposée à la formation nationale du Canada.

Raymond Beauchemin, l'un des grands responsables de la présentation des deux compétitions précédentes, occupe aujourd'hui le poste de directeur général des communications au Comité organisateur des Jeux olympiques. Mais il n'en a pas moins accepté, malgré son travail parfois accablant, d'être de nouveau le coordonnateur général de la prochaine rencontre. «J'ai accepté la tâche, dit-il,

parce qu'à moins d'un an et demi des Jeux, la sensibilisation du public est un objectif extrêmement important pour le COJO. On a assez parlé de béton et de dollars, parlons maintenant d'une discipline sportive». Mais Beauchemin d'ajouter que la rencontre est d'abord et avant tout organisée par la Fédération d'athlétisme du Québec, il minimise l'apport du COJO, en expliquant que l'orga-

nisme fournira surtout des ressources humaines. «D'ailleurs, mon travail sera énormément facilité par la présence d'une foule d'organismes hors-pair, soit au niveau du comité exécutif ou à celui du comité organisateur de la rencontre».

### Recette de \$110,000?

Une nomenclature de ces comités révèle en effet la présence de plusieurs personnes qui ont fait leur marque dans le domaine du sport amateur, entre autres deux anciens présidents des Jeux du Québec, Normand Prescott et Claude Lefebvre; l'ancien président et du président actuel de la FAQ, Richard Garneau et Jean Villeneuve; ainsi que de plusieurs responsables de l'athlétisme canadien à plusieurs niveaux, dont Gilles Blain, de Laval, le directeur de la rencontre.

Et l'expérience des deux années précédentes a fait la preuve que tous ceux qui, de loin ou de près, collaborent à une telle compétition sont littéralement emportés par l'enthousiasme et y vont d'un effort soutenu.

Et Beauchemin, semble-t-il, n'a pas l'intention de laisser refroidir cet enthousiasme en posant un défi de taille à ses collaborateurs: des revenus bruts de \$110,000 qui, s'ils sont atteints, laisseraient un bénéfice de l'ordre de \$20,000 à la fédération québécoise.

«Je ne voudrais pas trop insister sur cette projection, ajoute-t-il, car il nous faudrait bien enlever quelques commanditaires».

Déjà, les cigarettes Player's ainsi que La Presse ont offert une collaboration tangible à la rencontre, et d'autres sociétés seront sollicitées.

«Un profit cette année compenserait pour le déficit de \$11,352 enregistré l'an dernier, à l'occasion de la visite de l'équipe de France ajoute Beauchemin. Heureusement que le Haut-commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports est venu à la rescousse de la fédération en lui accordant une subvention spéciale couvrant le plein montant».

### Deux médailles

Le HCJLS a déjà promis une subvention de \$12,000 cette année, et l'organisme fédéral Sports Canada, qui n'avait pas jugé bon reconnaître la rencontre France-Canada, a promis \$10,000, qui serviraient à défrayer les coûts de transport et d'hébergement des athlètes canadiens.

«Ces deux subventions réduisent notre budget à \$80,000, dit

Beauchemin, et si l'on calcule à environ \$5,000 la contribution du COJO en services d'information, de relations publiques, de protocole, de presse et de sport, le coût d'organisation est réduit d'autant».

Ainsi donc, les amateurs d'athlétisme de la métropole auront l'occasion, grâce à tous ces efforts conjugués, de revoir non seulement leurs grandes vedettes actuelles, pour ne nommer que les Claude Ferragne, Grant McLaren et Abigail Hoffman, mais en toute probabilité deux médaillés d'or aux Jeux de Munich en 1972.

Il s'agit d'Ulricke Meyerth, qui avait alors égalé le record du monde (et réédité le record olympique) dans l'épreuve du saut en hauteur, bien qu'elle n'ait été âgée que de 16 ans seulement, et d'Edi Rosendahl, la superbe gagnante du saut en longueur.

C'est une délégation d'environ 50 personnes que l'Allemagne de l'Ouest enverra à Montréal ce soir-là. Mais Joachim Maître, attaché olympique de la RFA et présent à la conférence de presse où l'on dévoila les détails de la rencontre, hier midi en l'hôtel Bonaventure, n'avait pas encore reçu les noms des athlètes que son pays aura choisis. Rappels qu'à Munich, grâce à un bel effort collectif en athlétisme, la RFA avait pris le 4e rang au classement général des nations, derrière l'URSS, les États-Unis et l'Allemagne de l'Est.

La formation de l'équipe canadienne sera connue à l'issue des championnats nationaux en salle, prévus pour Edmonton les 8 et 9 mars prochains.

Suivant la formule déjà adoptée à l'occasion des deux rencontres précédentes, on limitera le nombre des concurrents pour chaque épreuve à deux par pays, sauf bien entendu pour les courses de relais. On enregistrera séparément les performances des équipes masculines et féminines, et on accordera des trophées distinctifs. Pour le compte des points aux épreuves individuelles, on adoptera la formule 5-3-2-1, et celle du 5-2 pour les courses de relais.

Il y a deux ans, devant 11,349 spectateurs enthousiastes, les soviétiques avaient surclassé les Canadiens dans une rencontre où Ferragne avait volé la vedette en bondissant sept pieds et trois pouces, un nouveau record national.

L'an dernier, 13,152 amateurs ont assisté à une victoire du Canada par 131-93 devant la France, quand Laren, à son tour, avait réédité un record canadien, celui des 3,000 mètres en 7:56.8 minutes.

## Les Penguins incapables de gagner à Boston

Bruins 6, Penguins 4

1-PITTSBURGH: Pronovost (33e), 10:41  
2-BOSTON: Sheppard (22e), 17:19  
Pun: Wilkins P 4:19, Savard B 9:14, Apps P 9:35, Plasse P 12:52, Kelly P, Nowak B majeures 15:07

3-PITTSBURGH: Kelly (23e), 4:45  
4-Laruche, Arnason  
5-BOSTON: Marcotte (25e), 7:58  
6-BOSTON: O'Reilly (11e), 14:59  
7-Savard, Marcotte  
8-PITTSBURGH: Morrison (2e), 18:14  
Pun: Pronovost 9:34, Campbell P, Nowak B mineure, majeures, Kehoe P inconduite de partie 12:23

9-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
10-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

11-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
12-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

13-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
14-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

15-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
16-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

17-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
18-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

19-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
20-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

21-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
22-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

23-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
24-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

25-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
26-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

27-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
28-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

29-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
30-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

31-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
32-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

33-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
34-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

35-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
36-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

37-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
38-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

39-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
40-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

41-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
42-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

43-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
44-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

45-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
46-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

47-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
48-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

49-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
50-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

51-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
52-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

53-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
54-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

55-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
56-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

57-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
58-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

59-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
60-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

61-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
62-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

63-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
64-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

65-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
66-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

67-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
68-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

69-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
70-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

71-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
72-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

73-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
74-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

75-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
76-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

77-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
78-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

79-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
80-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

81-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
82-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

83-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
84-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

85-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
86-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

87-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
88-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

89-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
90-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

91-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
92-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

93-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
94-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

95-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
96-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

97-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
98-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

99-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
100-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

101-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
102-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

103-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
104-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

105-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
106-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

107-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
108-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

109-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
110-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

111-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
112-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

113-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
114-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

115-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
116-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

117-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
118-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

119-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
120-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

121-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
122-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

123-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
124-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

125-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
126-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

127-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
128-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

129-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
130-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

131-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
132-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

133-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
134-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

135-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
136-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

137-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
138-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

139-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
140-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

141-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
142-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

143-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
144-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

145-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
146-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

147-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
148-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

149-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
150-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

151-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
152-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

153-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
154-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

155-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
156-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

157-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
158-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

159-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
160-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

161-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
162-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

163-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
164-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

165-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
166-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17

167-BOSTON: Nowak (9e), 10:55  
168-BOSTON: Savard (8e), 12:23  
Pun: O'Reilly P 6:17, Stumpf P 6:17